

## AVIS DE CONVOCATION

### RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

<b>Membres du Conseil présents</b>	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité et du Conseil M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire M <sup>me</sup> Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
<b>Membres d'organismes présents</b>	M <sup>me</sup> Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto co-présidente du Comité M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH M <sup>me</sup> Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M <sup>me</sup> Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario M <sup>me</sup> Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara
<b>Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde</b>	M <sup>me</sup> Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M <sup>me</sup> Annette Petitpas, directrice des services aux élèves M <sup>me</sup> Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation-Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée M <sup>me</sup> Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation-Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances du Conseil

Vous êtes par la présente convoqué-e-s à la :

Réunion du : Comité Consultatif de l'Éducation Spécialisée

Date : **le 9 juin 2026**

Heure : 17h30

Lieu : Rencontre sur la plateforme TEAMS  
[Rejoignez la réunion maintenant](#)

## COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

### Rencontre No 10

#### ORDRE DU JOUR

1. Appel des membres
2. Reconnaissance des territoires
3. **Affaires courantes:**
  - 3.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 3.2 Déclaration de conflit d'intérêts
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la réunion n° 9 du 12 mai 2026
  - 3.4 Questions découlant du procès-verbal de la réunion n° 9 du 12 mai 2026
4. Plan annuel de l'éducation spécialisée 2025-2026
  - 4.1 Résultats de la consultation sur le *Plan annuel de l'éducation spécialisée 2026-2027*
  - 4.2 *Le Plan annuel de l'éducation spécialisée 2025-2026*
5. Initiative *Élimination des obstacles pour les élèves ayant des handicaps*
6. Présentation de Contact Niagara
7. Thématiques 2026-2027 ([sondage](#))
8. Tour de table et mise à jour des organismes
9. La date de la prochaine réunion :
  - Rencontres n° 1 & 2 – 13 octobre 2026 à 17 h 30 via TEAMS
10. Levée de la réunion

# Reconnaissance des Territoires

Nous, *membres du conseil scolaire Viamonde*, souhaitons remercier la terre qui nous accueille, nous abrite et nous nourrit. Nous soulignons également le rôle important que jouent la faune, la flore, l'eau et les minéraux dans notre vie.

Nous reconnaissons les traités, les ententes et qu'il y a des terres non-cédées couvrant l'ensemble des territoires sur lesquels les écoles du Conseil scolaire Viamonde se trouvent, et sommes reconnaissants de pouvoir travailler et vivre sur ces terres. **Nous vous invitons à reconnaître et à respecter le territoire sur lequel vous vous trouvez aujourd'hui.**

Nous exprimons notre gratitude envers les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuit qui prennent soin de ces territoires depuis des temps immémoriaux.

Ainsi, nous pouvons apprendre et prendre soin de cette terre avec les peuples autochtones, afin de nous assurer du bien-être de tous les êtres vivants partageant ses ressources, pour les générations à venir.

[Carte des traités et des réserves en Ontario | Ontario.ca](#)

[Carte de territoires: Native-land.ca | La terre de quels aïeux?](#)

**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE **N° 9** DU  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CCÉS)**

**Le 12 mai 2026**

Le Comité a tenu sa rencontre **n° 9** le 12 mai 2026 de **17 h 33 à 18 h 02** par vidéoconférence, sous la présidence de M<sup>me</sup> Manoushka Aimable.

<b>Membre du Conseil présent</b>	M. Éric Lapointe, Conseiller scolaire
<b>Membre suppléant</b>	M. David O'Hara, Conseiller scolaire
<b>Membres du Conseil absents</b>	M. Benoit Fortin, Conseiller scolaire – Président du Comité e du Conseil M <sup>me</sup> Kristine Dandavino, Conseillère scolaire
<b>Membres d'organismes présents</b>	M <sup>me</sup> Manoushka Aimable, représentante du Centre francophone de Grand Toronto et coprésidente du Comité M. Aliou Sene, représentant de l'organisme CAMH (17 h 46) M <sup>me</sup> Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara
<b>Membres d'organismes absents</b>	M <sup>me</sup> Marguerite Schabas, représentante d'Autism Ontario – Metro Toronto Chapter M <sup>me</sup> Nancy Komi, représentante de Epilepsy Southwestern Ontario
<b>Membres de l'administration du Conseil scolaire Viamonde</b>	M <sup>me</sup> Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation M <sup>me</sup> Annette Petitpas, directrice des services du secteur de l'éducation – volet éducation spécialisée M <sup>me</sup> Anjali Hall, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation citoyenne et leadership culturel et éducation spécialisée M <sup>me</sup> Naima Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité M <sup>me</sup> Corine Céline, secrétaire de séances

Lien pour accéder à la documentation de la réunion :

[Documents CCES No 9 12 mai 2026.pdf](#)

## **1. APPEL DES MEMBERS**

Mme Aimable souhaite la bienvenue et procède avec l'appel des membres du Comité de l'éducation spécialisée.

**Réunion n° 9 du comité consultatif de l'éducation spécialisée  
12 mai 2026**

**2. RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES**

Le conseiller Lapointe lit la reconnaissance des territoires

**3. AFFAIRES COURANTES :**

**3.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**QUE** soit adopté tel que présenté, l'Ordre du jour n° 9 du 12 mai 2026.

Proposée par : David O'Hara Appuyée par : Johanne Bovine

**ADOPTÉE**

**3.2 DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Le conseiller Lapointe déclare un conflit d'intérêts possible, étant donné que ses enfants fréquentent respectivement des écoles du CS Viamonde et pour lesquels un PEI a été élaboré.

**3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION N° 8 DU 7  
AVRIL 2026**

**QUE** soit adopté tel que proposé, le procès-verbal n° 8 de la rencontre du 7 avril 2026.

Proposée par : Johanne Bovine Appuyée par : David O'Hara

**ADOPTÉE**

**3.4 QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA  
RENCONTRE N° 8 DU 7 AVRIL 2026**

Il n'y a aucune question découlant du procès-verbal de la réunion n° 8 du 7 avril 2026.

**ADOPTÉES**

**4. CONSULTATION- PLAN ANNUEL DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE  
2026-2027**

Mme Bakiri présente le rapport au comité sur la consultation du *Plan annuel de l'éducation spécialisée 2026-2027*. Elle explique le processus, les

**Réunion n° 9 du comité consultatif de l'éducation spécialisée  
12 mai 2026**

échéances de la consultation auprès des instances habituelles et encourage les membres du comité à y contribuer.  
L'ébauche du *Plan annuel de l'éducation spécialisée 2026-2027* est disponible sur la nouvelle plateforme de consultation Influence du conseil scolaire Viamonde jusqu'au 27 mai 2026.

**QUE** le rapport en date du 12 mai 2026 intitulé *Consultation-Plan annuel de l'éducation spécialisée 2026-2027* soit reçu.

Proposée par : Éric Lapointe

Appuyée par : David O'Hara

**ADOPTÉE**

**5. NOUVELLES DU SYSTÈME**

Mme Bakiri informe les membres du Comité que le Conseil procèdera à la fermeture de la CAA (classe d'apprentissage alternatif) élémentaire de la région de Simcoe en raison de la baisse des effectifs et des besoins dans la région. Une communication sera envoyée pour en informer les familles.

Deux nouvelles CAA seront ouvertes pour desservir les besoins croissants dans les régions de PEEL et Halton.

La CAA élémentaire sera située à l'École élémentaire Le Flambeau et une autre au secondaire sera située à l'École secondaire Jeunes sans frontières.

Ensuite, Mme Bakiri partage au comité une photo de l'inauguration de CAA élémentaire de Hamilton située à l'École élémentaire Pavillon de la jeunesse en présence du surintendant de l'école M. Boudreault.

**6. CORRESPONDANCE**

**6.1** Lettre envoyée à l'Honorable Paul Calandra MEO au sujet de la Gouvernance scolaire de la part du CCÉS du conseil scolaire Viamonde.

Les membres du comité prennent connaissance de la correspondance envoyée à l'honorable Paul Calandra, ministre de l'Éducation de l'Ontario.

**Réunion n° 9 du comité consultatif de l'éducation spécialisée  
12 mai 2026**

**7. TOUR DE TABLE ET MISE À JOUR DES ORGANISMES**

Mme Joanne Bovine, représentante de Contact Niagara, informe le Comité que les services offerts aux familles se poursuivent, notamment en matière de demandes de conseils et d'aiguillage. Elle mentionne également être en préparation d'une présentation destinée aux écoles de la région de Niagara, prévue au début de la prochaine année.

Mme Bakiri suggère à Mme Bovine qu'elle pourra coordonner le tout avec la direction des services du secteur de l'éducation, volet éducation spécialisée assignée aux écoles de cette même région.

Mme Manoushka Aimable cède ensuite la présidence au conseiller Lapointe.

Mme Aimable, représentante du Centre francophone du Grand Toronto et coprésidente du Comité, informe les membres que le service de la petite enfance organisera, le 6 juin à 10 h, une conférence destinée aux parents. La conférence aura lieu à l'École élémentaire Gabrielle-Roy sous le thème « Parlons enfants ensemble ».

Mme Bakiri informe le comité que des camps de littératie et de numératie destinés aux élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année sont prévus dans huit sites qui couvriront plusieurs régions du territoire du conseil scolaire Viamonde. Elle précise que le Conseil est actuellement en attente de la confirmation de différentes subventions ministérielles et que les détails sur les camps d'été seront présentés lors de la première rencontre du CCÉS.

**8. CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CCÉS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE  
2026-2027**

Les membres du comité prennent connaissance du calendrier pour les rencontres CCÉS pour l'année scolaire 2026-2027

**QUE** le rapport en date du 12 mai intitulé *Calendrier des réunions du CCÉS pour 2026-2027* soit reçu.

**QUE** le comité CCÉS approuve les dates du *Calendrier des réunions du CCÉS pour 2026-2027*

Proposée par : Éric Lapointe      Appuyée par : David O'Hara

**ADOPTÉES**

**Réunion n° 9 du comité consultatif de l'éducation spécialisée  
12 mai 2026**

**9. LA DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

La date de la prochaine réunion n° 10 se tiendra le **9 juin 2026 à 17 h 30**  
via TEAMS

**10. LEVÉE DE LA RÉUNION**

À **18 h 02**, l'ordre du jour de la réunion n° 9 étant épuisée, le conseiller  
Lapointe, appuyé par Mme Bovine propose,

**QUE** la réunion soit levée.

**ADOPTÉE**

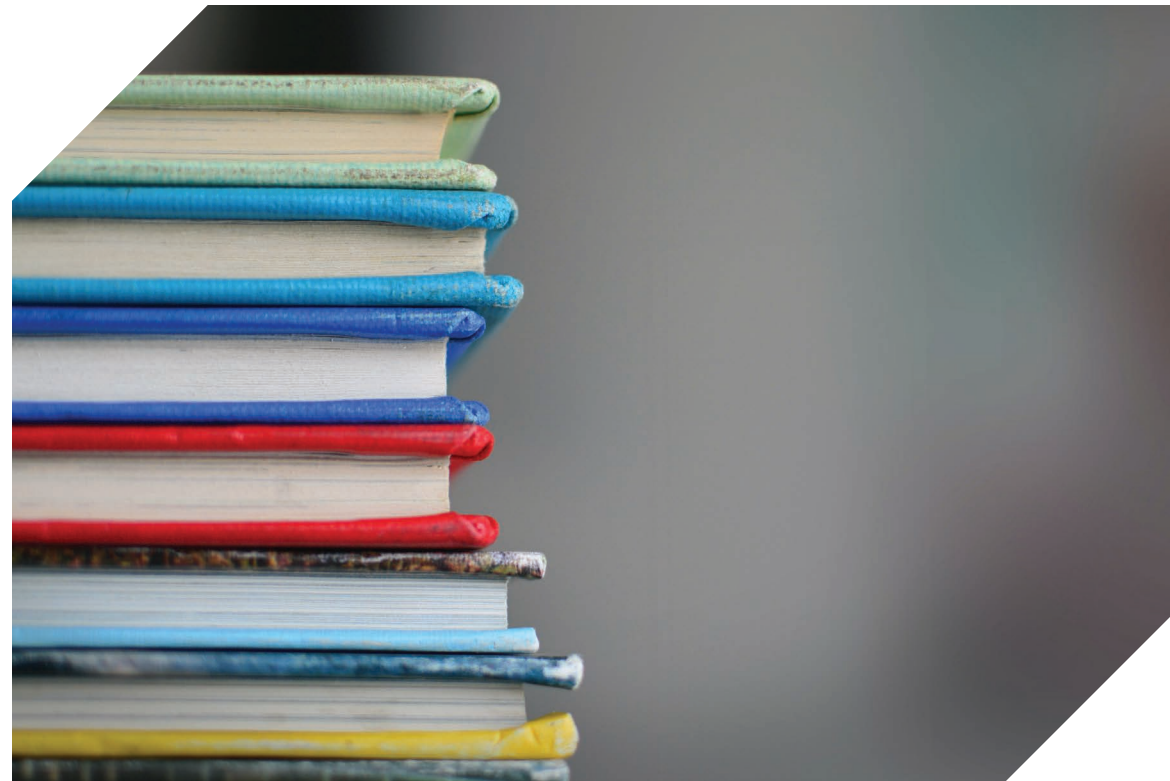
La co-présidente du comité  
**Manoushka Aimable**

La surintendante de l'éducation  
**Dounia Bakiri**

# Plan annuel de l'éducation spécialisée



2026-2027



## TABLES DES MATIÈRES

INTRODUCTION _____	1
PROCESSUS DE CONSULTATION _____	2
MODÈLE DU CONSEIL POUR L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE _____	3
RÔLES ET RESPONSABILITÉS _____	7
MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION _____	11
ÉVALUATIONS ÉDUCATIONNELLES ET AUTRES TYPES D'ÉVALUATIONS _____	19
COMITÉ D'IDENTIFICATION, DE PLACEMENT ET DE RÉVISION (CIPR) _____	31
COORDINATION DES SERVICES AVEC D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES _____	38
SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ _____	39
CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DES ANOMALIES _____	43
TYPES DE PLACEMENTS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE _____	48
PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI) _____	53
ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION _____	56
PERSONNEL DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE _____	62
PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL _____	65
ÉQUIPEMENT _____	70
ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES _____	71
TRANSPORT _____	76

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CCÉS) _____	78
LA PROMESSE VIAMONDE _____	87
ANNEXE - 1 LISTE DE CENTRES DE TRAITEMENT POUR ENFANTS _____	89
ANNEXE 2 - LISTE DES ORGANISMES DE COORDINATION _____	91
ANNEXE 3 - SERVICE DE SOUTIEN À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE 2024-2025 _____	93
ANNEXE 4 - PEI_GABARIT_VIDE _____	95



## INTRODUCTION

Le plan annuel de l'éducation spécialisée décrit les programmes et les services offerts par le Conseil scolaire Viamonde aux élèves ayant des besoins particuliers. Le présent plan respecte les normes établies par le ministère de l'Éducation tel qu'indiqué dans son document « [Éducation spécialisée en Ontario de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année - Guide de politiques et de ressources](#) ».

La planification de l'éducation spécialisée est intégrée au processus de planification de l'amélioration du Conseil, lequel est axé sur l'amélioration du rendement des élèves.

Cette révision annuelle permet d'évaluer nos pratiques actuelles et d'en améliorer certaines composantes.

Dans ce document, le terme parent désigne toute personne qui a la responsabilité légale de l'enfant, dont les tutrices et les tuteurs.

**SECTION 1****PROCESSUS DE CONSULTATION**

Le Conseil scolaire Viamonde procède à la révision et à la mise à jour de son plan pluriannuel éducation spécialisée de façon annuelle. Il est nécessaire d'obtenir les commentaires des différents joueurs afin de recevoir une riche variété d'idées pour améliorer les services offerts aux élèves ayant des besoins particuliers. En plus de la consultation annuelle, les parents, les élèves et les membres du personnel sont invités à participer à l'amélioration de nos services lors du processus d'identification, de placement et de révision des élèves, ainsi que des rencontres des équipes-école. Leurs commentaires peuvent porter sur les stratégies et interventions à utiliser, sur la programmation à offrir, sur les placements offerts, sur l'allocation du personnel et des ressources, sur le développement professionnel et sur le processus de communication.

Les modifications au plan annuel de l'éducation spécialisée sont envoyées au Comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS). Ces membres sont responsables du partage de l'information à leurs groupes respectifs et de ramener les recommandations au CCÉS.

Des consultations continues auprès des personnes ressources en éducation spécialisée et des directions d'école sont aussi réalisées afin de déterminer les besoins particuliers en éducation spécialisée.

Par l'intermédiaire du site web du Conseil, les parents, les directions d'école, les conseils d'école et les membres de la communauté ont été invités à consulter et commenter la version révisée du Plan pluriannuel de l'éducation spécialisée 2025-2026.

**CHEMINEMENT DU PROCESSUS DE RÉVISION**

<b>ACTION</b>	<b>ÉCHÉANCE</b>
• Consultation auprès du CCÉS	Du 13 mai au 9 juin 2026
• Validation du plan auprès de la communauté de parents et d'écoles	Du 13 mai au 27 mai 2026
• Approbation des modifications par le Conseil	Le 18 juin 2026
• Soumission du Plan pluriannuel au Ministère	Avant le 31 juillet 2026

**SECTION 2****MODÈLE DU CONSEIL POUR L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE****PHILOSOPHIE**

Le Conseil scolaire Viamonde est engagé à développer le plein potentiel de chaque élève, quels que soient ses besoins particuliers. Ainsi, Viamonde reconnaît que les élèves ne possèdent pas toutes les mêmes aptitudes ou facultés d'apprentissage. Il est cependant essentiel que chaque élève réalise le meilleur de lui ou d'elle-même.

Chaque élève a des besoins uniques dont doit tenir compte le programme scolaire pour lui permettre de s'épanouir sur les plans intellectuel, personnel, familial et social.

Les programmes destinés aux élèves ayant des besoins en éducation spécialisée peuvent être offerts selon plusieurs placements : classe ordinaire avec services indirects ou avec soutien direct ; classe ordinaire avec retrait partiel ; classe distincte avec intégration partielle ou classe distincte à temps plein telle qu'une classe d'apprentissage alternatif (CAA) ou des programmes d'éducation pour les soins et traitements (Programmes EST). Le Conseil privilégie, dans la mesure du possible, l'inclusion des élèves dans une salle de classe régulière.

## ORIENTATION DES PROGRAMMES ET DES SERVICES EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Le Conseil adhère aux principes fondamentaux suivants pour la prestation des services en éducation spécialisée :

- L'éducation est un droit universel et la société doit s'assurer que tous aient accès à une bonne éducation.
- Tous les élèves doivent bénéficier des mêmes possibilités d'éducation ainsi que d'un programme de qualité adapté à leurs besoins, à leurs aptitudes et à leurs intérêts.
- L'apprentissage est un processus continu et chacun doit pouvoir développer les attitudes, les habitudes ainsi qu'acquérir les compétences qui lui permettront de profiter au maximum des possibilités d'apprentissage offertes par la vie scolaire.
- Le programme et le milieu scolaires doivent respecter le potentiel de l'élève ainsi que les différences existantes entre les différentes personnes et entre les groupes.
- Chaque personne a des besoins uniques dont il faut tenir compte lors de l'élaboration du programme.

Les services en éducation spécialisés sont offerts en salle de classe régulière et/ou dans les classes distinctes, selon le placement de l'élève. En utilisant l'approche de la réponse à l'intervention, les enseignantes et les enseignants ciblent des pratiques et des stratégies pédagogiques inclusives efficaces et validées par la recherche et des outils d'évaluation variés pour répondre aux besoins de tous les élèves dans leur salle de classe.

## VISION DES SERVICES ÉDUCATIFS

**La vision des services éducatifs du Conseil scolaire Viamonde:**

- L'élève, artisan de son devenir.
- L'école, milieu éducatif de langue française au service de l'apprenante et de l'apprenant.
- La famille et la communauté, partenaires essentielles à notre réalisation individuelle et collective.

## L'INCLUSION AU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE

De par sa vision et ses valeurs, le Conseil scolaire Viamonde fait la promotion d'une éducation visant l'équité, le respect de la diversité culturelle et la qualité des processus d'apprentissage afin que tous les apprenantes et les apprenants puissent participer pleinement à une variété d'activités répondant à leurs intérêts personnels et professionnels, et ce, en classe régulière ou encore en classe distincte.

Les élèves dont le placement est en classe distincte (temps plein ou partiel) sont pleinement inclus au sein de l'école et font partie intégrante de la communauté scolaire. Un modèle inclusif ne nécessite pas que tous les élèves réalisent les mêmes activités d'apprentissage dans les mêmes lieux, en même temps. Un modèle inclusif assure que tous les élèves participent pleinement à la vie scolaire en fonction de leurs intérêts et aptitudes et soient valorisés dans leurs forces, leurs identités, leurs champs d'intérêts.

En misant sur la valeur d'ouverture, nous valorisons la diversité y compris la neurodiversité visant la réussite de chaque apprenante dans une optique d'amélioration continue.

Deux grands principes découlent de l'inclusion, le premier étant la conviction qu'un apprentissage et une vie commune présentent des avantages à chaque personne et non seulement aux apprenantes et aux apprenants éprouvant des difficultés d'apprentissage. Les échanges et le choc d'idées comptent parmi des éléments importants permettant d'optimiser les apprentissages sociaux. Un modèle inclusif valorise l'interdépendance, la croissance et la diversité chez toutes les apprenantes et les apprenants. C'est pourquoi le développement de la communauté de classe et d'école est essentiel. Les éléments suivants en favorisent le développement :

- un environnement où les apprenantes et les apprenants se sentent protégés et aimés; plusieurs activités de classe et d'école incitent à la collaboration et à l'entraide;
- les intervenantes et intervenants scolaires prennent le temps d'animer des activités pour soutenir la communauté de classe et d'école durant l'année scolaire; ils évitent la compétition malsaine entre apprenants;
- les intervenantes et intervenants scolaires adressent explicitement l'importance de la communauté, du respect d'autrui et de la valeur de la personne en donnant des exemples des comportements positifs recherchés dans une optique inclusive;
- chaque école adopte un plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation et saisit les occasions pertinentes pour parler de justice sociale;
- les intervenantes et intervenants scolaires appuient le développement social et les relations interpersonnelles qui se développent entre apprenantes et apprenants.

Un deuxième principe qui sous-tend l'inclusion est la conviction que tous les élèves peuvent apprendre. Puisque tous les élèves n'ont pas les mêmes rythmes et profils d'apprentissage, le personnel enseignant est appelé à travailler auprès d'élèves présentant des forces, des intérêts et des besoins variés. La collaboration du personnel enseignant est cruciale pour assurer à chaque élève un accompagnement lui permettant de reconnaître ses forces et ses besoins et développer son potentiel. Cet accompagnement s'exprime par un personnel enseignant qui :

- est conscient des différents profils d'élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée;
- offre aux élèves des occasions de penser et d'être créatifs et mise ainsi sur les forces de ceux-ci;
- utilise une variété de ressources pour soutenir l'apprentissage;
- se sert d'une variété de stratégies et de systèmes de gestion pour suivre le cheminement des élèves;
- prend le temps d'accompagner et d'évaluer les élèves en tenant compte de leurs besoins développementaux;

- planifie la réussite des élèves à l'intérieur d'activités significatives, en réfléchissant sur ses actions, sur l'apprentissage et sur l'utilisation de diverses formes d'évaluation selon leurs besoins;
- documente les apprentissages réalisés et les décisions prises avec des détails suffisants pour assurer les suivis et pour répondre aux besoins progressifs des élèves.

Ces deux principes de base orientent l'action du personnel enseignant, favorisant la découverte du potentiel chez chaque élève et la création d'un milieu lui permettant d'évoluer selon son rythme et ses capacités.

### **LA COLLABORATION, CONDITION ESSENTIELLE À LA MISE EN ŒUVRE DE L'INCLUSION**

La collaboration entre toutes les intervenantes et tous les intervenants de l'éducation est le fondement même de l'école inclusive, une école qui accueille tous les élèves. Les écoles inclusives efficaces ont une culture d'aide et de soutien mutuel au sein du personnel, incluant les enseignantes et les enseignants, les secrétaires et le personnel de soutien. L'objectif qui les anime est d'aider les élèves; tous comprennent que, pour y arriver, la collaboration est une condition essentielle.

#### **La collaboration implique un travail d'équipe où :**

- le personnel enseignant et autres intervenantes et intervenants apprennent à partir de l'expérience des autres;
- tous les membres sentent que leurs contributions à l'équipe sont appréciées;
- les intervenantes et les intervenants coopèrent dans la planification, l'enseignement et la prise de décisions;
- tout le personnel a des objectifs communs, des responsabilités partagées, de l'expertise reconnue et une voix quant au fonctionnement et aux pratiques de l'école;
- les parents, le personnel scolaire, les apprenantes et apprenants et les personnes de la communauté s'entraident en partageant ressources et informations;
- le personnel enseignant communiquent de façon efficace entre collègues, avec les familles des apprenantes et apprenants et les agences communautaires.

À l'intérieur du milieu éducatif, plusieurs types de soutien existent et dans chacun d'eux, différentes options de structures sont identifiées, et ce, en collaboration avec les familles.

## **SECTION 3**

# **RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

### **Le ministère de l'Éducation :**

- établit, par le biais de la Loi sur l'éducation, de règlements et de documents de politique, notamment de notes Politique/Programmes, les obligations légales des conseils scolaires concernant la prestation des programmes d'enseignement et des services en éducation spécialisée;
- prescrit les catégories et les définitions des anomalies;
- exige, en vertu de la Loi sur l'éducation, que les conseils scolaires offrent à leurs élèves ayant des besoins en éducation spécialisée des programmes d'enseignement et des services en éducation spécialisée appropriés;
- détermine le financement de l'éducation spécialisée en ayant recours à la structure du modèle de financement;
- exige que les conseils scolaires fassent rapport de leurs dépenses au titre d'éducation spécialisée par le biais du processus budgétaire;
- fixe des normes provinciales pour le curriculum et pour la communication du rendement scolaire;
- fait obligation aux conseils scolaires, par l'entremise de règlements, de tenir à jour leur plan pour l'éducation spécialisée, de le réviser chaque année et de présenter les modifications au Ministère;
- astreint chaque conseil scolaire, en vertu de la Loi sur l'éducation et de règlements, à mettre sur pied un comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS);
- met sur pied un conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'éducation spécialisée (CCMÉS) afin de conseiller la ministre ou le ministre de l'Éducation sur les questions concernant les programmes d'enseignement et les services en éducation spécialisée;
- gère des écoles provinciales et des écoles d'application pour les élèves sourds ou malentendants, aveugles ou ayant une basse vision, sourds et aveugles ou ayant de graves difficultés d'apprentissage.

### **Le conseil scolaire :**

- instaure des politiques et des pratiques qui respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique, notamment les notes Politique/ Programmes;
- vérifie que les écoles et leur personnel respectent la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques;
- fournit un personnel dûment qualifié pour offrir les programmes et les services à ses élèves ayant des besoins particuliers;
- fait rapport des dépenses liées à l'éducation spécialisée;

- élabore et tient à jour un plan pour l'éducation spécialisée, qui est modifié de temps à autre afin de répondre aux besoins actuels de ses élèves aux besoins en éducation spécialisée;
- révisé son plan chaque année et présente les modifications à la ministre ou au ministre de l'Éducation;
- présente au Ministère les rapports statistiques exigés;
- prépare un guide pour les parents afin de les renseigner sur les programmes d'enseignement et les services à l'éducation spécialisée, ainsi que sur les marches à suivre;
- met sur pied un ou plusieurs comités d'identification, de placement et de révision (CIPR), chargés d'identifier les élèves aux besoins en éducation spécialisée et de déterminer des placements appropriés pour ces élèves;
- met sur pied un comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS);
- fournit au personnel un perfectionnement professionnel sur l'éducation spécialisée.

---

#### **Le comité consultatif de l'éducation spécialisée (CCÉS) :**

- présente au conseil scolaire des recommandations sur toute question concernant l'instauration, l'élaboration et la prestation des programmes d'enseignement et des services à l'éducation spécialisée;
- participe à la révision annuelle du plan pour l'éducation spécialisée;
- participe au processus annuel de planification du budget du conseil et examine les états financiers en ce qui concerne l'éducation spécialisée.

---

#### **La direction d'école :**

- s'acquiesce des fonctions définies dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique ainsi que dans les politiques du conseil scolaire;
- communique au personnel les attentes du ministère de l'Éducation et du conseil scolaire;
- veille à ce qu'un personnel dûment qualifié soit affecté à l'enseignement dans les classes de l'éducation spécialisée;
- communique au personnel, aux élèves et aux parents les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation spécialisée;
- s'assure que l'identification et le placement des élèves ayant des besoins en éducation spécialisée sont faits dans le cadre d'un CIPR et respectent les modalités prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les politiques du conseil scolaire;
- consulte le personnel du conseil scolaire, en collaboration avec les familles et l'élève, dans la mesure du possible, pour déterminer le programme le plus approprié pour les élèves ayant des besoins en éducation spécialisée;
- veille à l'élaboration, à la mise en œuvre et à la révision du plan d'enseignement individualisé (PEI) et du plan de transition de l'élève, le cas échéant, conformément aux exigences provinciales;
- veille à ce que les parents soient consultés lors de l'élaboration du PEI de leur enfant et en reçoivent une copie;
- assure la prestation du programme tel que défini dans le PEI;
- veille à demander les évaluations appropriées et à obtenir, si nécessaire, le consentement des parents.

---

#### **Le personnel enseignant :**

- s'acquiesce des fonctions prévues dans la Loi sur l'éducation, les règlements et les documents de politique;
- respecte les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire concernant l'éducation spécialisée;
- travaille avec l'enseignante ou enseignant de l'éducation spécialisée pour mettre à jour ses connaissances sur les pratiques relatives à l'éducation spécialisée;
- collabore à l'élaboration, la révision et la mise à jour du PEI de l'élève ayant des besoins particuliers;
- offre en salle de classe le programme défini dans le PEI de l'élève ayant des besoins particuliers;
- renseigne les parents sur les progrès de l'élève.

**Les enseignantes et enseignants de l'éducation spécialisée :**

En plus d'assumer les responsabilités du personnel enseignant énumérées à la rubrique précédente, les enseignantes et enseignants de l'éducation spécialisée :

- détiennent les qualifications requises pour enseigner à l'éducation spécialisée, conformément aux règlements pris en application de la Loi sur l'éducation;
- assurent le suivi des progrès des élèves relativement au PEI et modifient le programme au besoin;
- collaborent aux évaluations éducationnelles des élèves ayant des besoins particuliers.

**Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance :**

Les éducatrices et éducateurs, en coordination et en collaboration avec l'enseignante ou enseignant chargé de la classe :

- planifient et procurent des soins et des services d'éducation aux enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- observent, assurent le suivi et participent à l'évaluation du développement des enfants de la maternelle et du jardin d'enfants;
- veillent au maintien, dans la salle de classe, d'un milieu d'apprentissage sain sur les plans physique, émotionnel et social;
- communiquent avec les familles;
- accomplissent les tâches que leur assigne la direction de l'école en lien avec le programme de la maternelle et du jardin d'enfants.

**Les parents :**

- se tiennent au courant des politiques et des marches à suivre du conseil scolaire dans les domaines concernant l'élève;
- participent au processus du CIPR, aux rencontres parents-personnel enseignant et aux autres activités scolaires pertinentes;
- participent à l'élaboration du PEI;
- apprennent à connaître le personnel scolaire qui travaille avec l'élève;
- appuient l'élève à la maison;
- collaborent avec la direction d'école et l'équipe pédagogique afin de résoudre les problèmes;
- s'assurent de l'assiduité de l'élève à l'école.

**L'élève :**

- respecte les prescriptions de la Loi sur l'éducation, des règlements et des politiques;
- observe les politiques et les marches à suivre du conseil scolaire;
- participe au processus du CIPR (si l'élève est âgé d'au moins 16 ans), aux conférences parents-personnel enseignant et aux autres activités pertinentes.

**SECTION 4****MÉTHODES DE DÉPISTAGE PRÉCOCE ET STRATÉGIES D'INTERVENTION**

Conformément à la *Note Politique/Programme n° 11*, le Conseil scolaire Viamonde offre un programme de dépistage précoce et continu aux élèves inscrits de la maternelle à la 3<sup>e</sup> année. Le programme de dépistage précoce et continu est établi pour s'assurer que chaque élève progresse, dès son entrée à l'école, selon son rythme et ses capacités. Le Conseil scolaire Viamonde a développé un processus continu d'évaluation et de planification des programmes qui est amorcé dès qu'un enfant est inscrit à l'école.

Les méthodes du programme de dépistage précoce et continu comportent les éléments suivants :

- un processus pour suivre le développement sur les plans langagier, affectif, social, intellectuel et physique de chaque enfant;
- un processus de rencontre avec le parent pour discuter des forces et des défis de leur enfant;
- un processus d'observations continues de l'élève;
- une évaluation approfondie de rapports médicaux ou professionnels lorsque ceux-ci sont disponibles;
- des rencontres de transition pour les élèves ayant des besoins particuliers entre la garderie et les écoles;
- des instruments d'évaluation pour recueillir des données sur l'élève pour l'élaboration de programmes d'apprentissage appropriés.

**RÔLE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LE DÉPISTAGE PRÉCOCE**

Le rôle du personnel enseignant de maternelle et jardin est :

- d'accueillir et de rencontrer le parent pour discuter des intérêts, des forces et des besoins de son enfant;
- d'observer de façon continue l'élève et d'apporter les modifications nécessaires au programme;
- d'élaborer et de mettre en œuvre une programmation appropriée aux besoins identifiés chez les élèves;
- de compléter différents formulaires et grilles d'observation;
- de communiquer et d'échanger l'information avec les autres membres de l'équipe-école;
- d'évaluer les progrès de l'élève et de les partager.

Pour assurer une harmonisation des stratégies et une transition adéquate, le personnel enseignant des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années poursuivent les interventions amorcées lors des années précédentes.

## RÔLE DU PARENT

Le rôle du parent est :

- de participer à l'entrevue d'accueil avec le personnel enseignant;
- participer activement au dépistage précoce en rencontrant le personnel enseignant;
- de travailler en étroite collaboration avec le personnel de l'école;
- de partager toutes les informations nécessaires pour appuyer le personnel enseignant dans ses interventions;
- de compléter différents formulaires et questionnaires en lien avec les besoins de son enfant;
- de partager avec l'école la responsabilité de l'éducation de son enfant.

## POLITIQUES ET MÉTHODES

Le programme s'adresse de façon formelle et obligatoire, à chaque enfant de la maternelle et du jardin d'enfants. Par ce programme, le Conseil s'assure que l'élève puisse vivre des expériences de réussites scolaires, pour que le personnel enseignant apprenne à mieux connaître l'élève, ses forces, ses besoins et aussi ses intérêts, pour encourager l'élève à développer ses aptitudes physiques, sociales et langagières et à devenir progressivement autonome.

De multiples outils de dépistage et d'évaluation sont utilisés par le personnel scolaire pour déterminer les besoins particuliers des élèves afin d'assurer leur réussite scolaire, notamment le Bon Départ, des grilles de dépistage précoce et des programmes de dépistage en lecture, des apprentissages essentiels, en communication orale pour évaluer les différentes habiletés de nos élèves.



## FORMATION DU PERSONNEL SCOLAIRE

Une formation en cours d'emploi est offerte et des suivis assurent le succès du programme de dépistage précoce et continu.

## PROCESSUS UTILISÉ POUR INFORMER LES PARENTS

À la rentrée scolaire le personnel du préscolaire fait une entrevue d'accueil. Cette entrevue fait partie du processus de dépistage précoce et c'est à ce moment que les parents en sont informés. De plus, les parents doivent fournir les informations pertinentes au personnel enseignant sur l'état de santé, les problématiques déjà existantes et les suivis faits avec les organismes.

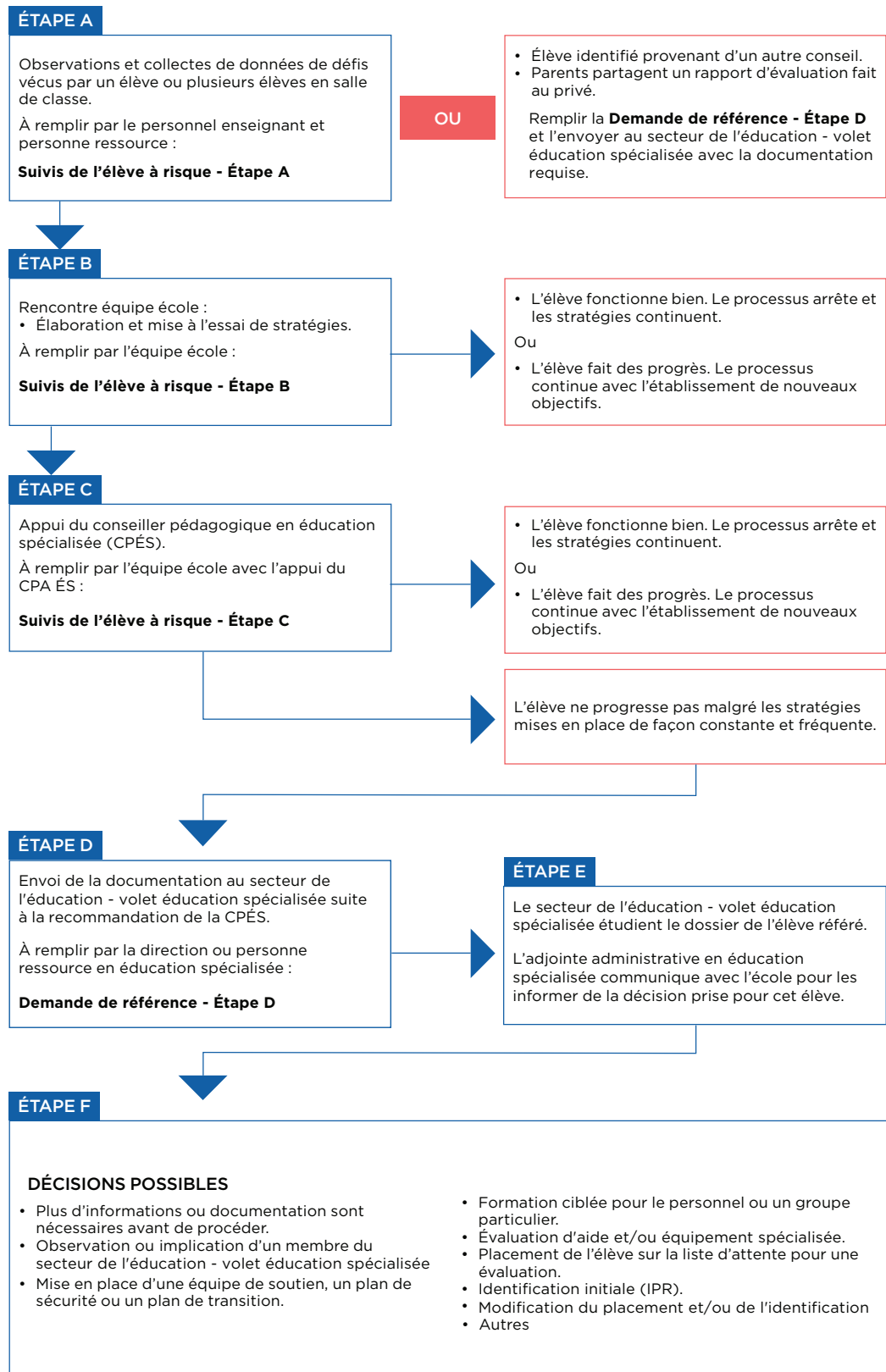
Des rencontres formelles sont aussi organisées avec les parents pendant l'année scolaire, p. ex., lors de la remise des bulletins ou lorsque l'élève éprouve certaines difficultés et une consultation avec les parents est demandée.

Les parents sont toujours les bienvenus à l'école pour discuter avec le personnel enseignant du rendement de leur enfant ou de certaines problématiques qu'ils perçoivent.

Lorsque les informations fournies par les parents ainsi que les observations en salle de classe mettent en évidence certaines difficultés, le personnel enseignant amorce le processus d'aide par des observations plus ciblées, la prise de notes, des consultations et, au besoin, une référence à l'équipe-école. Les différentes étapes du processus d'aide sont présentées dans le tableau qui suit. Ces étapes comportent autant le travail du personnel enseignant et de l'école que les services offerts par le Conseil.

**PROCESSUS D'AIDE**

**Les parents participent et s'impliquent tout au long du processus.**



Une harmonisation de la documentation et des approches utilisées par les Services pédagogiques et le secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée facilitent le travail des équipes-écoles et la collaboration entre les différentes intervenantes et les différents intervenants. L'implication des conseillères ou conseillers pédagogiques en éducation spécialisée à un stade où l'élève est encore considéré à risque plutôt qu'en difficulté, offre à l'élève de plus grandes chances de succès.

**LE CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE UTILISE LE PROCESSUS SUIVANT :**

**Profil de classe**

L'élaboration du profil du groupe classe est réalisée par le personnel enseignant avec l'appui de l'enseignante ou l'enseignant ressource en éducation spécialisée. Les données recueillies pendant le déroulement de ces activités d'évaluation sont traitées sur une base collective, mais permettent aussi d'identifier les besoins particuliers de certains élèves. Le profil de classe se dresse dès le début de l'année scolaire et en début de semestre.

En traçant, le profil de son groupe classe, l'enseignante ou l'enseignant touche :

- le développement socioaffectif de l'élève, les informations personnelles, les goûts et intérêts, les émotions et perceptions, l'historique scolaire, l'étude du DSO, les rapports d'évaluations professionnelles, le retour sur les PEI des années précédentes, les renseignements médicaux, les documents légaux, les notes des parents, les rencontres et les échanges avec l'enseignante ou l'enseignant de l'année précédente, l'intervenante ou l'intervenant en ALF, les parents et autres;
- les habiletés d'apprentissage, les habitudes de travail et les habiletés sociales,— les pistes d'observation telles que l'habileté de l'élève à se fixer des objectifs;
- le profil académique — apprentissages de base, habiletés en communication, habiletés en lecture et en écriture, et habiletés en mathématiques.

Tout en permettant une analyse des informations sur une base collective, les grilles d'interprétation offrent également à l'enseignante ou à l'enseignant la possibilité de dégager des facteurs propres à certains élèves ou à des regroupements d'élèves au sein du groupe-classe.

**Préoccupation face aux élèves**

Lors de l'élaboration du profil de classe, des élèves peuvent démontrer des défis dans différents aspects de leur apprentissage. C'est à ce moment que le personnel enseignant va démarrer le processus d'aide. Ce dernier consiste en cinq étapes à suivre pour guider les interventions et offrir de l'appui à l'élève et au personnel. L'objectif est d'améliorer le rendement et le bien-être de l'élève.

**ÉTAPE A Observations et collecte de données**

L'enseignante ou l'enseignant :

- utilise les données recueillies lors des évaluations diagnostiques pour prévoir des activités adaptées aux élèves; si ces stratégies ne répondent pas aux besoins des élèves ayant des besoins particuliers, le personnel consulte la personne-ressource en éducation spécialisée pour identifier d'autres stratégies d'apprentissage;
- communique avec le parent et discute de ses observations et des stratégies d'apprentissage qu'elle ou qu'il utilise avec l'élève;
- réfère officiellement le cas de l'élève à la direction (ou la personne désignée par la direction) et passe à l'étape B.

**ÉTAPE B Rencontre équipe-école pour l'élaboration et mise en œuvre de stratégies (minimum 4 semaines)**

Une équipe est formée avec différentes intervenantes et différents intervenants de l'école en vue d'établir un plan d'intervention pour répondre aux besoins particuliers d'un élève.

**Le but de la rencontre équipe-école est :**

- d'apporter des suggestions et de faire des recommandations quant aux stratégies d'apprentissage et d'intervention;
- de partager des ressources et des expertises entre les enseignantes et les enseignants afin d'aider des élèves qui ont des besoins particuliers.

**L'équipe-école se compose de :**

- la direction (ou la personne désignée);
- l'enseignante ou l'enseignant de l'élève, ainsi que toutes les enseignantes et tous les enseignants qui travaillent de près avec l'élève;
- l'enseignante ou l'enseignant-ressource en éducation spécialisée;
- au besoin, la direction d'école invite d'autres personnes à la rencontre de l'équipe-école comme le personnel d'appui qui travaille auprès de l'élève.

L'enseignante ou l'enseignant présente la problématique et les démarches entreprises pour remédier aux problèmes. Elle ou il présente toutes les informations recueillies :

- des preuves d'apprentissage: travail journalier, observations et tests
- le profil de l'élève : ses forces, défis et intérêts;
- les stratégies utilisées;
- la fréquence et la durée des interventions;
- l'implication des parents et de l'élève.

Les membres de l'équipe-école offrent des recommandations au niveau d'objectifs à cibler, du matériel, des ressources et des stratégies d'enseignement à utiliser.

La direction ou l'enseignante ou l'enseignant communique les décisions et les démarches entreprises aux parents de l'élève.

L'enseignante ou l'enseignant met en œuvre les stratégies préconisées dans le plan d'intervention.

**ÉTAPE C Appui de le ou la conseillère pédagogique en éducation spécialisée**

Si l'élève ne progresse pas malgré les stratégies mises en place de façon constante et fréquente, on passe à l'étape C, pour demander l'appui de le ou la conseillère pédagogique en éducation spécialisée.

**Avec la collaboration de le ou la conseillère pédagogique en éducation spécialisée**, l'équipe- école procède à une analyse plus approfondie de la situation de l'élève dans le but de cibler des priorités et de planifier les nouvelles stratégies.

Après 4 semaines d'interventions, l'équipe-école et le ou la conseillère pédagogique en éducation spécialisée se rencontrent et déterminent si les stratégies mises en place ont permis de voir une progression chez l'élève.

- Si oui, le processus s'arrête grâce aux stratégies mises en place ou continue avec de nouveaux objectifs.
- Sinon, on passe à l'étape D qui consiste à faire une **demande de référence à l'équipe de gestion du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée**.

**ÉTAPE D Demande de référence par l'école au secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée**

L'école envoie la documentation et les preuves des interventions menées auprès de l'élève afin que l'équipe interdisciplinaire du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée étudie le dossier.

**ÉTAPE E Étude du dossier de l'élève référé par le secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée**

Une décision est prise pour chaque demande reçue lors de la rencontre mensuelle. L'adjointe administrative en éducation spécialisée communique avec la direction de l'école pour l'informer de la décision prise pour cet élève.

**ÉTAPE F Suivis par les membres de l'équipe du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée**

Les actions prises par l'équipe du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée constituent l'étape F.

Les décisions possibles ne sont pas limitées à la liste ci-dessous :

- Plus d'informations ou documentations sont nécessaires avant de procéder à une décision.
- Implication d'un membre du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée.
- Mise en place d'une équipe de soutien, un plan de sécurité ou un plan de transition.
- Formation ciblée pour le personnel ou un groupe particulier.
- Technologie d'aide et/ou équipement spécialisé.
- Placement de l'élève sur la liste d'attente pour une évaluation.
- Identification (IPR).
- Modification du placement et/ou de l'identification
- Démarche recommandée pour une référence de l'élève dans une classe distincte.
- Évaluations et rencontre avec les parents (voir section 5 sur les évaluations).

## SECTION 5

### LES ÉVALUATIONS

Le Conseil scolaire Viamonde reconnaît que l'évaluation, complétée par des professionnels, peut s'avérer nécessaire pour certains élèves. Les évaluations ont pour but de mieux cerner les forces et les besoins particuliers de l'élève et permettent, selon les résultats, d'offrir un plan d'enseignement individualisé et un placement adapté aux besoins particuliers de ce dernier. Afin d'avoir recours à une évaluation d'un professionnel, l'autorisation du parent est requise.

Le Conseil scolaire Viamonde offre une gamme de services, d'évaluation et de consultation en psychopédagogie, en orthophonie, en travail social et en utilisation de la technologie d'aide.

#### CONSENTEMENT DES PARENTS

Aucun élève du Conseil n'est évalué sans le consentement du parent au préalable. Le parent doit toujours donner son consentement écrit sur les formulaires appropriés pour autoriser une évaluation, consultation ou divulguer de l'information. À noter : les élèves âgés de 18 ans et plus, ainsi que ceux soustraits à l'autorité parentale, peuvent consentir eux-mêmes aux services.

#### COMMUNICATION DES RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS AUX PARENTS

Les renseignements personnels contenus dans les rapports d'évaluation sont utilisés et recueillis en vertu de la Loi sur l'éducation, du Règlement de l'Ontario 554/81 et de la Loi sur les Services à l'enfance et à la famille. L'information confidentielle contenue dans les rapports est utilisée, conservée, transférée ou détruite conformément aux directives du Dossier scolaire de l'Ontario : Guide 2000.

#### QUALIFICATIONS DU PERSONNEL

Les professionnels qui effectuent les consultations, les évaluations et la planification des services sont tous dûment qualifiés au niveau du Conseil et sont régis par leur ordre professionnel respectif et la Loi sur l'éducation :

PROFESSION	QUALIFICATIONS
Psychologue	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise ou doctorat en psychologie</li> </ul>
Associée ou associé en psychologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise en psychologie</li> </ul>
Psychométricien ou psychométricienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise en psychologie ou domaine connexe (supervisée par une psychologue, ou une associée en psychologie)</li> </ul>

PROFESSION	QUALIFICATIONS
Conseiller ou conseillère pédagogique en éducation spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>BA en éducation, spécialiste en éducation spécialisée (supervisée par une direction du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée)</li> </ul>
Travailleuse sociale ou travailleur social	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise en travail social</li> </ul>
Orthophoniste	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise en orthophonie</li> </ul>
Aide en orthophonie	<ul style="list-style-type: none"> <li>BA en orthophonie ou cours collégial dans un domaine connexe (supervisé par une ou un orthophoniste)</li> </ul>
Conseiller ou conseillère en comportement	<ul style="list-style-type: none"> <li>BA en psychologie, spécialiste en analyse comportementale appliquée (ACA)</li> </ul>
Consultant ou consultante en autisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Maîtrise ou BA, spécialiste en analyse comportementale appliquée (ACA)</li> </ul>

### CRITÈRES DE GESTION DES LISTES D'ATTENTE

Les délais d'attente peuvent varier de deux semaines à 24 mois dépendant de la discipline. Les critères sont :

- situation de crise;
- complexité des cas;
- comportement en salle de classe;
- référence d'un organisme externe;
- transfert dans un programme spécialisé.

### ÉVALUATION PSYCHOPÉDAGOGIQUE

L'évaluation psychopédagogique est réalisée lorsque les formes d'aide plus générales n'ont pas permis de soutenir de manière significative l'élève à surmonter ses défis académiques, sociaux ou comportementaux. Elle vise à mieux comprendre la nature des difficultés vécues par l'élève à l'école, ainsi qu'à identifier ses forces et ses besoins.

Le processus d'évaluation psychopédagogique comprend la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), ainsi que des entretiens avec le parent, le personnel scolaire et l'élève. Les instruments de mesure utilisés sont standardisés et permettent, en combinaison avec des observations qualitatives, de mieux comprendre le fonctionnement intellectuel de l'élève, sa façon de traiter l'information (p. ex., attention, mémoire, planification, organisation), ses compétences académiques, ainsi que son comportement et ses aptitudes socioémotionnelles.

À la suite de l'évaluation, une rencontre est d'abord tenue avec le parent afin de présenter le bilan des résultats ainsi que les stratégies recommandées. Avec le consentement du parent ou de l'élève âgé de 18 ans et plus, un rapport

écrit est partagé avec l'équipe-école, faisant état de ces informations, de leurs implications en ce qui concerne les besoins de l'élève, ainsi que des recommandations relatives aux services et aux interventions à mettre en œuvre afin de soutenir son cheminement scolaire.

### ÉVALUATION ORTHOPHONIQUE

L'évaluation psychopédagogique est effectuée par un membre de l'Ordre des psychologues et des analystes du comportement de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées ou sous la supervision directe d'un membre de l'Ordre des psychologues de l'Ontario.

L'évaluation en orthophonie consiste à évaluer les aspects réceptifs, expressifs et pragmatiques du langage ainsi que la parole. Elle vise à mieux comprendre les défis de l'élève au niveau du langage et de la parole. Le processus d'évaluation orthophonique comprend des outils standardisés et non standardisés, la révision du dossier scolaire de l'élève (DSO), un entretien avec le parent et une discussion avec le personnel scolaire.

Le rapport en orthophonie doit respecter les exigences et les normes de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario. L'orthophoniste rédige le rapport afin de faire le bilan des acquis de l'élève sur le plan langagier et propose des recommandations ainsi que des objectifs d'intervention à mettre en œuvre.

L'évaluation en orthophonie est effectuée par une ou un orthophoniste qui est membre de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario aux termes de la Loi de 1993 sur les professions de la santé réglementées.

### ÉVALUATION EN TRAVAIL SOCIAL

Les services en travail social visent à identifier les besoins d'une ou d'un élève afin d'améliorer son bien-être. La démarche utilisée en travail social nécessite d'abord que l'élève soit référé par les membres du personnel enseignant avec l'appui des parents à la direction de l'école (à l'exception des élèves de 12 ans et plus qui peuvent s'auto référer). Les interventions en travail social sont réalisées en salle de classe ou en rencontre individuelle et permettent aux élèves de soutenir le développement de leurs habiletés sociales et de leurs comportements prosociaux, de soutenir la résilience et l'autorégulation, de réorienter les élèves vers des services communautaires ou des modèles d'interventions brèves.

L'intervenante ou intervenant en travail social évalue et intervient dans les situations à risque ou complexes. Les instruments de mesure utilisés sont standardisés et mènent à mieux comprendre les besoins psychosociaux de l'élève. L'évaluation des besoins porte sur l'ensemble des éléments relatifs aux interactions de l'élève en lien avec son environnement familial, social et scolaire. Tous les éléments sont analysés selon des cadres de référence propres au travail social afin d'établir un plan d'intervention.

### RECOMMANDATION DE LA TECHNOLOGIE

Le Conseil scolaire Viamonde prévoit l'évaluation d'une ou d'un élève sur l'utilisation de la technologie d'aide lorsque ceci est recommandé dans le rapport d'un spécialiste ou par un membre de son équipe de paraprofessionnels. Les psychologues, les ergothérapeutes, les orthophonistes, les consultantes ou consultants en autisme et les conseillères ou conseillers pédagogiques en éducation spécialisée peuvent recommander l'utilisation d'une technologie d'aide et de divers logiciels pour améliorer le rendement scolaire d'une ou d'un élève.

L'enseignante ou l'enseignant ressource en éducation spécialisée de l'école assure la formation auprès des parents et suit les progrès de l'utilisation des outils et logiciels auprès de l'élève en collaboration avec la ou le titulaire de la salle de classe. La conseillère pédagogique en éducation spécialisée évaluera l'efficacité de l'utilisation des outils technologiques par l'élève après une période de 6 mois et en recommandera l'achat, s'il y a lieu. Lorsque la recommandation provient d'un rapport psychologique, d'orthophonie ou d'ergothérapie, le Conseil scolaire Viamonde procède directement à l'achat de la technologie d'aide.

### PROTOCOLES PERMETTANT DE PARTAGER L'INFORMATION AVEC LE PERSONNEL ET LES ORGANISMES EXTERNES

Selon le protocole du Conseil, aucun document ne peut être partagé avec le personnel d'organismes externes sans la permission écrite du parent sur le formulaire Consentement à la divulgation d'information.

### CONFIDENTIALITÉ

Le caractère confidentiel de l'information est protégé selon la *Loi sur l'Accès à l'information*.

Les intervenants en éducation spécialisée et santé mentale utilisent une plateforme en ligne sécurisée (CRMS) pour la gestion des dossiers cliniques en psychologie, en orthophonie, en santé mentale, en travail social, ainsi qu'en consultation en autisme. Les intervenantes et intervenants cliniques du conseil peuvent être informés qu'un élève reçoit des services d'une autre discipline. Toutefois, ils n'ont pas accès aux notes ni aux rapports cliniques associés à ces services. Afin d'assurer une intervention cohérente et sécuritaire, les renseignements recueillis peuvent être partagés avec les membres du cercle de soins au sein du conseil scolaire, mais uniquement avec les consentements appropriés, soit celui du parent et/ou de l'élève, selon l'âge de ce dernier.

Un sommaire de chaque consultation et évaluation des élèves est conservé en format électronique au Conseil scolaire Viamonde. Ces sommaires sont protégés et avec des accès limités au personnel ayant obtenu l'accès à l'information.

Les tableaux suivants présentent les différents types d'évaluations réalisés par le personnel du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée.

TESTS ET QUESTIONNAIRES	DESCRIPTION	CLIENTÈLE-CIBLE
<b>RENDEMENT ACADÉMIQUE</b>		
WIAT-4 (4 <sup>e</sup> édition) Test de rendement individuel de Wechsler, 2 <sup>e</sup> édition	Test francophone de rendement scolaire en lecture, écriture, mathématique et langage oral.	À partir de la 1 <sup>re</sup> année; de 6 à 29 ans
KTEA-3 Kaufman Test of Educational Achievement, 2 <sup>nd</sup> Edition	Test anglophone qui évalue les compétences académiques clés en lecture, en mathématiques et en langues écrites et orales.	De 4 à 25 ans 11 mois
<b>APTITUDES INTELLECTUELLES</b>		
WPPSI-IV CDN Échelle d'intelligence de Wechsler pour la période préscolaire et primaire, 4 <sup>e</sup> édition (versions française et anglaise)	Tests qui évaluent le potentiel intellectuel global et différents processus cognitifs qui sous-tendent l'apprentissage.	De 2 ans 6 mois à 7 ans
WISC-V CDN Échelle d'intelligence de Wechsler pour enfants, 5 <sup>e</sup> édition (versions française et anglaise)	Tests qui évaluent le potentiel intellectuel global et différents processus cognitifs qui sous-tendent l'apprentissage.	De 6 à 16 ans 11 mois
WISC-V Integrated	Outil complémentaire au WISC-V qui permet de mieux comprendre les processus cognitifs en jeu lors des épreuves intellectuelles.	De 6 à 16 ans 11 mois
WAIS-IV CDN Échelle d'intelligence de Wechsler pour adultes, 4 <sup>e</sup> édition (versions française et anglaise)	Tests qui évaluent le potentiel intellectuel global et différents processus cognitifs qui sous-tendent l'apprentissage.	De 16 ans à 79 ans et 11 mois
Matrices de Raven 2	Test non verbal qui permet d'évaluer les capacités d'induction et de déduction des élèves.	De 4 à 69 ans 11 mois
WNV Échelle non verbale d'intelligence de Wechsler (versions française et anglaise)	Test qui évalue le fonctionnement cognitif général à partir d'un ensemble de sous-tests entièrement non verbaux.	De 4 ans à 21 ans 11 mois

TESTS ET QUESTIONNAIRES	DESCRIPTION	CLIENTÈLE-CIBLE
<b>BILAN NEUROPSYCHOLOGIQUE</b>		
NEPSY-II Bilan neuropsychologique de l'enfant, 2e édition (versions française et anglaise)	Test qui évalue les compétences langagières, le traitement visuospatial, l'attention et les fonctions exécutives, la mémoire et l'apprentissage, les fonctions sensorimotrices et la perception sociale.	De 5 à 16 ans
<b>ATTENTION ET FONCTIONNEMENT EXÉCUTIF</b>		
CONNERS-4 4e Edition (versions française et anglaise)	Questionnaire qui fournit une évaluation approfondie des symptômes associés au TDAH et aux problèmes concomitants courants chez les jeunes.	De 6 à 18 ans
BRIEF 2 Behavior Rating Inventory of Executive Function, 2nd Edition (version anglaise)	Inventaire qui permet d'évaluer différents aspects du fonctionnement exécutif chez les enfants et les adolescents.	De 5 à 18 ans
TEA-CH Test d'évaluation de l'attention chez l'enfant	Évalue les différentes capacités attentionnelles chez l'enfant.	De 6 à 15 ans 11 mois
CPT-3 Conners Continuous Performance Test, 3rd Edition	Test des aptitudes d'attention visuelle.	De 8 ans et plus
D-KEFS Delis-Kaplan Executive Function System	Diverses épreuves qui mesurent une variété de fonctions exécutives et non verbales (p. ex., inhibition, planification, initiation, flexibilité).	De 8 à 89 ans
WCST Wisconsin Sorting Cards	Ce test évalue les capacités de conceptualisation et la flexibilité mentale.	6 ans et demi à 69 ans
Halstead Category Test	Test non verbal d'abstraction évaluant les capacités de conceptualisation et la flexibilité mentale.	À partir de 9 ans
<b>APPRENTISSAGES ET MÉMOIRE</b>		
CMS Échelle clinique de mémoire pour enfants (versions française et anglaise)	Test qui permet de recueillir des informations concernant la quantité de données que le sujet est capable d'apprendre et de retenir et les différents processus qui sous-tendent l'apprentissage.	De 5 à 16 ans
Figure de Rey	Test de la mémoire et de l'apprentissage visuel.	De 6 à 90 ans

TESTS ET QUESTIONNAIRES	DESCRIPTION	CLIENTÈLE-CIBLE
The Child and Adolescent Memory Profile (ChAMP)	Test de mémoire et d'apprentissage	De 5 à 21 ans
WRAML3 Wide Range Assessment of Memory and Learning, 3rd Edition	Ce test permet de mesurer le fonctionnement de la mémoire à court et à long terme et la capacité d'apprendre de nouveaux contenus.	De 5 à 99 ans 11 mois
<b>BEERY VMI</b>		
Beery-Buktenica Developmental Test of Visual-Motor Integration, 6th Edition	Aide à évaluer dans quelle mesure les individus peuvent intégrer leurs capacités visuelles et motrices.	De 2 à 99 ans 11 mois
Grooved Pegboard Test	Évalue la coordination œil-main et la vitesse d'exécution motrice.	À partir de 5 ans
<b>FONCTIONNEMENT ADAPTATIF</b>		
ABAS Système d'évaluation du comportement adaptatif, 2e édition (version française) 3e édition (version anglaise)	Formulaire (version parent et personnel enseignant) qui évalue le fonctionnement adaptatif au sein de la sphère conceptuelle, de la sphère sociale et de la sphère pratique.	Version française : De 2 à 21 ans Version anglaise : De la naissance à 21 ans
Vineland Échelles de comportement adaptative de Vineland, 2e édition	Ce test évalue le niveau d'autonomie et d'adaptation au niveau de trois domaines : La communication, les compétences de la vie quotidienne et la socialisation. Pour les enfants de moins de 7 ans, un 4e domaine est ajouté - la motricité.	À partir de 1 an
<b>FONCTIONNEMENT SOCIAL ET ÉMOTIONNEL</b>		
BASC-3 Système d'évaluation du comportement de l'enfant, 3e édition (versions française et anglaise)	Formulaire (version parent, personnel enseignant et élève) qui évalue les problèmes d'internalisation et d'externalisation, ainsi que les compétences adaptatives (p. ex., adaptabilité, habiletés sociales, leadership, communication fonctionnelle).	De 2 à 25 ans
PIERS-HARRIS, 3rd Edition (anglais)	Formulaire pour l'élève qui évalue le concept de soi.	De 7 à 18 ans

TESTS ET QUESTIONNAIRES	DESCRIPTION	CLIENTÈLE-CIBLE
BECK YOUTH Inventories, 2e édition (versions française et anglaise)	Test qui évalue les symptômes de dépression, d'anxiété, de colère, de comportement perturbateur et d'image de soi.	De 7 à 18 ans
MASC-2 Multidimensional Anxiety Scale for Children	Formulaire (versions parent et élève) qui évalue les comportements liés à l'anxiété.	De 8 à 19 ans
R-CMAS Échelle d'Anxiété Manifeste pour Enfants - Révisée (français)	Questionnaire d'auto-évaluation rapide de l'anxiété.	De 6 à 19 ans
RCMAS-2 Revised Children's Manifest Anxiety Scale, 2nd Edition (anglais)	Questionnaire d'auto-évaluation rapide de l'anxiété.	De 6 à 19 ans
TSCC Trauma Symptom Checklist for Children (anglais)	Formulaire pour l'élève qui évalue l'impact d'événements traumatisants.	De 8 à 16 ans
CSRPI Children's Self-report and Projective Inventory (anglais)	Test qui évalue les forces et les faiblesses socio-émotionnelles d'un enfant, ainsi que sa perception de sa situation familiale, scolaire, sociale, etc.	De 5 à 12 ans
CDI-2 Children's Depression Inventory, 2nd Edition (anglais)	Formulaire pour l'élève et le parent qui évalue les symptômes liés à la dépression.	De 7 à 17 ans
Dominic Interactif - version pour enfants et version pour adolescents (versions française et anglaise)	Instrument multimédia et auto-administré, servant à évaluer plusieurs problématiques liées à la santé mentale chez les jeunes, incluant l'anxiété, la dépression et la suicidalité.	Version pour enfants : De 6 à 11 ans Version pour adolescents : De 12 à 16 ans
<b>DÉPISTAGE DES TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME</b>		
SCQ Social communication questionnaire	Instrument de dépistage des troubles du spectre autistique touchant trois grands domaines fonctionnels : Les relations sociales, la communication, les comportements restreints, stéréotypés et répétitifs.	À partir de 4 ans

TESTS ET QUESTIONNAIRES	DESCRIPTION	CLIENTÈLE-CIBLE
SRS -2 School Form Social Responsiveness Scale, 2nd Edition	Formulaire (version parent et personnel enseignant) qui évalue les habiletés sociales et les comportements restreints et répétitifs.	À partir de 2 ans et demi
ASRS Autism Spectrum Rating Scale	Formulaire (version parent et personnel enseignant) qui évalue la présence de symptômes typiques d'un trouble du spectre de l'autisme.	De 2 à 18 ans
GARS-3 Gilliam Autism Rating Scale, 3rd Edition	Échelle qui aide les cliniciens à identifier l'autisme, à évaluer sa gravité et à déterminer les interventions appropriées.	De 3 à 22 ans
<b>DÉPISTAGE DE LA DOUANCE</b>		
GRS Gifted Rating Scale	Échelle évaluant différentes composantes de la douance, comme la compétence intellectuelle, les habiletés académiques, la créativité, la motivation, le leadership et les talents artistiques.	4 à 13 ans
<b>LANGAGE ORAL</b>		
CELF-5 Batterie d'évaluation des fonctions langagières et de communication, 5e édition (version pour francophones du Canada et version anglaise)	Test qui évalue la compréhension des structures de phrases, des consignes simples et complexes, des paragraphes, des relations sémantiques, de la classification des mots, des pronoms et des temps verbaux.  Ce test évalue également la capacité de l'élève à formuler des phrases complètes à l'oral, qui sont sémantiquement et grammaticalement correctes, et de longueur et de complexité croissantes.	Version pour francophones du Canada : De 5 à 16 ans 11mois  Version anglaise : De 5 à 21 ans 11 mois
PLS-5 Échelle de langage préscolaire 5e édition, version française	Test qui évalue la capacité de l'enfant à comprendre des phrases - notions spatiales et temporelles, consignes simples et complexes, des images, des verbes en contexte, de pronoms etc. ainsi que la capacité de l'enfant à produire des mots et des phrases.	De 5 mois à 6 ans

TESTS ET QUESTIONNAIRES	DESCRIPTION	CLIENTÈLE-CIBLE
OWLS-II Oral and Written Language Scales	Permet d'évaluer la capacité de l'élève à comprendre et à produire des phrases en anglais.	De 5 à 21 ans et 11 mois
PPVT5 Échelle de vocabulaire en images Peabody, 5e édition (version pour francophones du Canada et version anglaise)	Tests qui évaluent le vocabulaire réceptif.	Version pour francophones du Canada : De 2 ans 6 mois à 16 ans 11 mois Version anglaise : De 2 ans 6 mois à 90 ans
TALC-4 Test of Auditory Comprehension of Language (version anglaise)	Test qui évalue la capacité de l'élève à comprendre le vocabulaire, la structure des mots (morphologie) et des phrases.	De 3 -3 ans 6 mois à 12 - 12 ans 6 mois
Test des concepts de base de Boehm, versions scolaire et préscolaire	Outil qui évalue les concepts de base (qualité, espace, temps et quantité) fondamentaux pour la compréhension des consignes et des activités au quotidien.	De 3 à 5 ans 1re à 2e année
Bracken Basic Concept Scale Third Edition anglais	Test qui évalue plusieurs concepts de base (couleurs, nombres, grandeurs, formes, notions spatiales, émotions et quantités).	De 3 à 6 ans 11 mois
EVT-3 Test de vocabulaire expressif, 3e édition (version pour francophones du Canada et version anglaise)	Test qui évalue le vocabulaire expressif.	Version pour francophones du Canada : De 2 ans 6 mois à 16 ans 11 mois Version anglaise : De 2 ans 6 mois à 90 ans
TOPS3 Test of Problem Solving 3 Elementary: A Test of Reasoning in Context (anglais)	Ce test évalue la capacité de l'enfant à faire des inférences, mettre plusieurs idées en séquence, utiliser des questions négatives, résoudre des problèmes à l'oral, faire des prédictions et déterminer des causes.	De 6 à 12 ans
NEEL Nouvelle Épreuve pour l'Examen du Langage)	Ce test évalue plusieurs composantes du langage : phonologie et articulation, phonologie et mémoire, mémoire auditivo- verbale, mémoire auditive, conscience phonologique.	De 3 ans 7 mois à 8 ans 7 mois

TESTS ET QUESTIONNAIRES	DESCRIPTION	CLIENTÈLE-CIBLE
DRA Test de dénomination rapide pour enfants	Ce test évalue les compétences de dénomination rapide chez les enfants.	
NLM CUBED Narrative Language Measures	Ce test évalue une variété de compétences en littératie dans le contexte de récits narratifs au niveau de l'écoute que de la lecture.	
<b>PAROLE</b>		
GFTA-3 Goldman-Fristoe Test of Articulation - 3rd edition	Ce test évalue la capacité de l'élève à articuler les sons de l'anglais en différentes positions de mot.	Cycle primaire
Bilan phonologique de Girardin et Lamothe	Ce test évalue la qualité des productions des sons de la langue française.	Cycle primaire
MOP Mécanisme oral périphérique	Ce test évalue la structure des lèvres, des dents et de la langue, les praxies, la diadococinésie, la respiration, le palais dur et mou.	Cycle primaire
Test d'articulation de Suzanne Rondeau	Ce test évalue la qualité des productions des sons de la langue française.	Cycle primaire
SSI-3 et 4 Stuttering Severity Instrument L'outil d'évaluation du bégaiement	Ce test évalue la dysfluidité de la parole (bégaiement).	Enfants et adultes
<b>LANGAGE ÉCRIT</b>		
Batterie d'évaluation de lecture et d'orthographe (BÉLO)	Outil de diagnostic précoce des difficultés de lecture et d'orthographe. Évalue la dénomination rapide, les habiletés de segmentation de mots en syllabes et en sons, l'identification des sons, des rimes, des syllabes etc.	De la 1re à la 2e année
Batterie analytique du langage écrit (BALE)	Test composé de plusieurs sous-tests qui permettent d'évaluer le langage écrit. Évalue la conscience phonologique, la perception visuelle, l'attention visuelle, la dénomination rapide d'images et de voyelles etc.	

TESTS ET QUESTIONNAIRES	DESCRIPTION	CLIENTÈLE-CIBLE
CTOPP-2 Comprehensive Test of Phonological Processing, 2nd Edition	Ce test évalue les capacités de traitement phonologique comme condition préalable à la fluidité de la lecture.	De 4 à 24 ans 11 mois
CELF-P3 Clinical Evaluation of Language Fundamentals, Preschool - 3rd Edition (en anglais)	Ce test évalue les habiletés de segmentation de mots en syllabes et en sons, ainsi que l'identification des sons et des rimes.	Du préscolaire à la 3e année
BELEC Batterie d'évaluation du langage écrit	Ce test évalue les troubles des processus cognitifs de la lecture et de l'orthographe chez l'enfant, et conçu pour faciliter le diagnostic des troubles spécifiques du langage.	De la 2e à la 4e année
Le Petit Poucet Test d'orthographe	Ce test permet de faire une analyse quantitative du type d'erreurs dues à un mauvais contrôle sémantique.	De la 1re à la 6e année
ODEDYS-2 Outil de dépistage des dyslexiques	Outil de dépistage pour les troubles de la lecture et de l'écriture.	De la 2e à la 5e année, et 7e année
ODLÉ Outil de dépistage du langage écrit	Ce test évalue les facteurs cognitifs en jeu dans l'apprentissage du langage écrit, soit les capacités de traitement phonologique, d'attention visuelle et de mémoire lexicale orthographique, immédiate et différée.	Préscolaire et début de scolarisation
SI-PAST ShareIt-Phonological Awareness Screening Tool-Adaptation française	Outil d'évaluation en dix étapes qui constituent les principales habiletés de la conscience phonologique.	Du jardin d'enfants à la 2e année
L2MA-2	Ce test évalue le langage oral et écrit, la mémoire et l'attention.	De 8,5 à 10,5 ans
EXALang 5-8	Bilan informatisée pour l'examen du langage oral et écrit.	De 5 à 8 ans
EXALang 8-11	Batterie informatisée pour l'examen du langage et des compétences transversales.	De 8 à 11 ans
EXALang 11-15	Batterie informatisée d'examen du langage oral, langage écrit, compétences transversales.	11 à 15 ans.

## SECTION 6

### COMITÉ D'IDENTIFICATION, DE PLACEMENT ET DE RÉVISION

Il existe deux niveaux du Comité d'identification, de placement et de révision au sein du Conseil scolaire Viamonde :

- CIPR – niveau du Conseil, et
- CIPR – niveau de l'école.

CIPR – NIVEAU DU CONSEIL	CIPR – NIVEAU DE L'ÉCOLE
Le CIPR – niveau du Conseil est responsable pour l'identification initiale et le placement de l'élève au sein d'une classe distincte.	Le CIPR – niveau de l'école est responsable pour l'identification initiale et le placement de l'élève et de la révision annuelle de l'élève.
Lorsque le CIPR – niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe ordinaire, avec service direct ou indirect.	
Le CIPR – niveau du Conseil se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une surintendance de l'éducation ou sa personne déléguée (direction secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée);</li> <li>• la direction d'école;</li> <li>• l'enseignante ou l'enseignant en éducation spécialisée ou un deuxième membre de l'équipe de la direction.</li> </ul>	Le CIPR – niveau de l'école se compose de trois personnes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la direction d'école;</li> <li>• l'enseignante et l'enseignant en éducation spécialisée;</li> <li>• peut être direction adjointe, direction d'une autre d'école, titulaire de cours, personnel enseignant, qui œuvre de près avec l'élève.</li> </ul>

**AVANT LA RÉUNION DU CIPR**

CIPR – NIVEAU DU CONSEIL	CIPR – NIVEAU DE L'ÉCOLE
La direction d'école invite par écrit les parents ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR – niveau du Conseil, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.	La direction d'école invite par écrit les parents ou l'élève âgé d'au moins 16 ans au CIPR – niveau de l'école, et ce, au moins 10 jours ouvrables avant la réunion en indiquant la date, l'heure et le lieu de rencontre.

**RÉUNION DU CIPR**

CIPR – NIVEAU DU CONSEIL	CIPR – NIVEAU DE L'ÉCOLE
Le CIPR – niveau du Conseil se réunit en présence des parents ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou l'élève peuvent demander un représentant lors de la réunion) pour identifier et déterminer un placement si nécessaire.	Le CIPR – niveau de l'école se réunit en présence des parents ou l'élève âgé d'au moins 16 ans (les parents ou l'élève peuvent demander un représentant) pour revoir l'identification et le placement de l'élève.
Dans le cas où le CIPR – niveau du Conseil identifie l'élève comme étant un élève ayant des besoins particuliers, les discussions doivent refléter les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la description des points forts et des besoins de l'élève;</li> <li>b) les catégories et les définitions de toute anomalie décelée par le comité;</li> <li>c) la décision en matière de placement prise par le comité;</li> <li>d) les recommandations du comité.</li> </ul>	Les discussions doivent refléter les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) la description des points forts et des besoins de l'élève;</li> <li>b) la décision en matière de l'identification de l'élève selon les catégories et les définitions du ministère de l'Éducation;</li> <li>c) la décision en matière de placement prise par le comité;</li> <li>d) les recommandations du comité.</li> </ul>
Lorsque le CIPR – niveau du Conseil prend une décision en matière de placement, il doit considérer comme première option la salle de classe régulière, conjuguée aux services à l'éducation spécialisée appropriés, si : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) d'une part ceci répond aux besoins de l'élève;</li> <li>b) d'autre part, ceci respecte la préférence parentale.</li> </ul>	

**SUIVI AU CIPR**

CIPR – NIVEAU DU CONSEIL	CIPR – NIVEAU DE L'ÉCOLE
Suite à la décision du CIPR – niveau du Conseil, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les parents de l'élève;</li> <li>b) l'élève s'il est âgé ou elle est âgée d'au moins 16 ans;</li> <li>c) la direction d'école qui reçoit l'élève;</li> <li>d) l'adjointe administrative du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée.</li> </ul>	Suite à la décision du CIPR – niveau de l'école, la direction d'école remet ou envoie une copie du formulaire de la décision aux personnes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>a) les parents de l'élève</li> <li>b) l'élève s'il est âgé ou elle est âgée d'au moins 16 ans;</li> <li>c) la direction d'école qui reçoit l'élève;</li> <li>d) l'adjointe administrative du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée.</li> </ul>
La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.	La copie originale de la décision est versée dans le dossier scolaire de l'Ontario (DSO) de l'élève.

**COMITÉ D'APPEL**

Les parents qui ne sont pas d'accord avec la décision initiale ou la décision de révision du CIPR peuvent faire appel auprès d'une commission d'appel en matière d'éducation spécialisée (CCAÉS). Les parents peuvent porter en appel :

- la décision selon laquelle l'élève est ou n'est pas une ou un élève ayant des besoins particuliers; ou
- la décision relative au placement de l'élève identifié comme ayant des besoins particuliers.

L'avis d'appel doit être envoyé au secrétaire du conseil et doit :

- indiquer la décision avec laquelle le parent est en désaccord; et
- comporter un énoncé expliquant la nature du désaccord.

La demande d'appel doit être déposée par les parents dans les délais suivants :

- dans les 30 jours de la réception de l'énoncé de décision du CIPR; ou
- dans les 15 jours de la réception de l'énoncé de décision du CIPR découlant d'une réunion de suivi avec le CIPR.

La composition de la Commission d'appel en matière d'éducation spécialisée se compose des personnes suivantes :

- un membre choisi par le Conseil;
- un membre choisi par les parents ou par l'élève de 16 ans et plus;
- une présidence choisie par le Conseil et les parents ou l'élève de 16 ans et plus.

Aucun des membres de la commission d’appel ne devrait avoir déjà été associé à la question portée en appel, ni ne devrait être membre ou employé du conseil scolaire, ni employé du ministère de l’Éducation.

En plus des membres du comité, les personnes suivantes ont le droit d’être présentes :

- les parents et l’élève âgé d’au moins 16 ans;
- des personnes choisies par les parents ou l’élève âgé d’au moins 16 ans pour parler en leur nom ou les appuyer d’une autre façon;
- quiconque, de l’avis de la présidente ou du président de la commission d’appel, peut apporter des renseignements à l’égard des questions portées en appel, peut être invité à assister à la réunion.

La présidente ou le président de la commission d’appel :

- doit, dans un délai raisonnable (mais au moins dix jours avant la réunion), envoyer un avis aux parents, à l’élève âgé d’au moins 16 ans, au conseil scolaire et aux présentatrices et présentateurs pour les informer de la date et de l’heure de la réunion de la commission d’appel, et de l’endroit où elle se tiendra.
- devrait demander aux parents et au conseil scolaire de présenter chacun une liste des personnes dont elles souhaitent la présence à la réunion. La présidente ou le président du CIPR duquel émane la décision initiale fournit à la commission d’appel certains documents sur les travaux du CIPR, y compris l’énoncé de décision et les rapports, évaluations ou autres documents qui ont été pris en compte par le CIPR.

**DÉLAIS D’APPEL RELATIFS AUX DÉCISIONS DU CIPR**

<b>AVIS D’APPEL</b>	Dans les 15 jours de la réception de l’avis par la ou le secrétaire du conseil scolaire.	Le conseil scolaire et les parents choisissent chacun un membre de la commission d’appel.
	Dans les 15 jours de leur désignation	Les deux membres choisissent un président.
	Dans les 30 jours du choix d’un président	La commission d’appel se réunit.
<b>RÉUNION</b>	Dans les 3 jours suivant la réunion	Les recommandations de la commission d’appel sont envoyées aux parties concernées.
	Dans les 30 jours de la réception des recommandations	Le conseil scolaire étudie les recommandations et envoie l’énoncé de décision aux parties concernées.

**DÉLAIS D’APPEL RELATIFS AUX DÉCISIONS DU CIPR**

<b>ÉNONCÉ DE DÉCISION DU CONSEIL SCOLAIRE</b>	Dans les 30 jours de la réception OU	Les parents interjettent l’appel auprès du tribunal de l’éducation spécialisée de l’Ontario (TESO). 416-326-1356 <a href="https://tribunalsontario.ca/teso/">https://tribunalsontario.ca/teso/</a>
	Après 30 jours lorsque les parents n’ont pas fait appel	Le conseil applique sa décision.

**PLAN D’ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)**

À la suite d’un CIPR, un plan d’enseignement individualisé pour l’élève doit être élaboré ou modifié et comprendre les éléments suivants :

- les objectifs précis fixés pour l’élève en matière d’éducation;
- les grandes lignes du programme d’enseignement et des services à l’éducation spécialisée dont bénéficiera l’élève;
- un exposé des méthodes qui serviront à évaluer les progrès des élèves.

Dans les 30 jours ouvrables suivant le placement ou la modification d’un placement, la direction d’école s’assure de ce qui suit :

- le plan d’enseignement individualisé a été revu et mis à jour comme il convient;
- une copie du plan d’enseignement individualisé a été envoyée aux parents ou à l’élève âgé d’au moins 16 ans;
- la direction d’école veille à ce que le plan d’enseignement individualisé de l’élève soit versé au dossier de l’élève (DSO) à moins que les parents ne s’y opposent;
- les diverses personnes impliquées auprès de l’élève favorisent la mise en œuvre du plan d’action révisé.

Dans le but de faire le point sur ce plan d’action, l’enseignante ou enseignant fixe avec les personnes concernées, la date de la prochaine rencontre afin d’assurer un suivi.

**RÉVISION DU COMITÉ IPR**

La révision est faite annuellement ou à la demande des parents ou de la direction après trois mois du comité IPR.



Les buts de la révision sont de :

- revoir l'identification de l'enfant;
- revoir le placement;
- discuter de la prochaine révision.

**NOMBRE DE CAS IDENTIFIÉS, RÉVISION ANNUELLE ET APPELS EN 2025-2026 (FIN AVRIL 2026)**

DESCRIPTION	NOMBRE D'ÉLÈVES
Identification	246
Révision annuelle	1250
Fin d'identification	2
Appel	0
Élèves référés au CIPR	1496

**NOMBRE D'IDENTIFICATION PAR ANOMALIES EN 2025-2026 (FIN AVRIL 2026)**

ANOMALIES	TOTAL
Comportement	609
Communication	1003
Ordre intellectuel	155
Ordre physique	75
Multiples	376

**GUIDE DU CONSEIL DESTINÉ AUX PARENTS**

Le guide intitulé *Guide des parents - Éducation de l'enfance en difficulté* renseigne ces derniers sur le processus utilisé pour identifier un élève ayant des besoins particuliers et déterminer son placement, ainsi que sur la façon d'en appeler de la décision du CIPR, si les parents sont en désaccord. Ce document est disponible [en ligne](#) sur le site web du Conseil.

## SECTION 7

## COORDINATION DES SERVICES AVEC D'AUTRES MINISTÈRES OU ORGANISMES

Il arrive que des élèves du Conseil scolaire Viamonde participent à des programmes ou reçoivent des services spécialisés d'organismes partenaires, d'autres ministères ou d'autres conseils scolaires, notamment :

- des programmes préscolaires destinés aux élèves sourds et aveugles;
- des programmes préscolaires concernant le langage et la parole;
- des programmes intensifs d'intervention précoce pour les enfants atteints d'autisme;
- des programmes dispensés dans des établissements de soins et de traitement ou des centres correctionnels;
- des programmes offerts par d'autres conseils scolaires.

Dans tous les cas, la responsabilité de faire le lien entre l'organisme externe et le milieu scolaire de l'élève revient à la direction de l'école ou à la direction du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée.

## CRITÈRES POUR ÉVALUATIONS FAITES PAR D'AUTRES ORGANISMES PRESTATAIRES

Le Conseil reconnaît les évaluations effectuées par une professionnelle reconnue ou un professionnel reconnu. S'il a des questions par rapport au contenu des dites évaluations, il rencontre les intervenants du ministère ou de l'organisme afin d'obtenir des précisions. De plus, le Conseil maintient des liens avec ces organismes afin d'assurer une transition harmonieuse entre l'élève et son nouveau milieu d'apprentissage.

## MARCHE À SUIVRE POUR LES ÉLÈVES QUITTANT LE CONSEIL

Si les parents retirent leur enfant du Conseil, la direction ou un membre du personnel de l'école leur demande de fournir le nom et les coordonnées de l'établissement que fréquentera l'élève. Si le conseil d'accueil en fait la demande et que les parents signent le formulaire de consentement approprié, les intervenantes ou intervenants de l'école d'origine et du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée partagent les renseignements pertinents au sujet de l'élève avec le conseil d'accueil afin de favoriser la transition de l'élève dans son nouveau milieu.

## SECTION 8

## SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ

Les conseils scolaires et leur personnel travaillent en collaboration avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et le ministère des Services sociaux et communautaires pour offrir des services auxiliaires de santé aux élèves ayant des besoins particuliers relevant de l'éducation spécialisée.

La liste qui suit précise la répartition des services parmi les Ministères, conformément à la NPP No 81.

- **Ministère de l'Éducation (conseils scolaires) :**
  - administration de médicaments par voie buccale lorsqu'il est prescrit qu'ils doivent être pris pendant les heures de classe ;
  - aide physique (soulèvement, mise en position, alimentation, aide aux toilettes);
  - physiothérapie et ergothérapie (exercices généraux de maintien);
  - services d'orthophonie (la responsabilité des troubles du langage incombe aux conseils scolaires; *la responsabilité des difficultés d'articulation ou de production de sons, des difficultés de fluidité et de la communication non verbale est partagée avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée*)\*.
- **Ministère de la Santé et des Soins de longue durée :**
  - administration de médicaments par injection;
  - cathétérisme;
  - pression manuelle sur la vessie ou le soin des orifices artificiels;
  - drainage postural ou suction;
  - alimentation par perfusion;
  - physiothérapie et ergothérapie (traitement clinique intensif);
  - orthophonie (traitement et évaluation des difficultés de voix et de résonance)\*
- **Ministère des Services sociaux et communautaires :**
  - prestation de tous les services offerts dans les établissements de soins et de traitement pour enfants.

Le Conseil scolaire Viamonde a signé des protocoles d'entente avec plusieurs agences de prestation de services pour les régions desservies par le conseil. Le tableau et les annexes mentionnées ci-dessous servent d'aiguillage pour le personnel des écoles et les parents qui doivent collaborer avec des partenaires externes pour la prestation de services auxiliaires de santé aux élèves ayant des besoins particuliers.

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ	ORGANISME OU POSTE DE LA PERSONNE QUI OFFRE LE SERVICE	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ PERMETTANT AUX ÉLÈVES DE RECEVOIR LE SERVICE	POSTE DE LA PERSONNE QUI DÉTERMINE L'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE ET LE NIVEAU D'AIDE	CRITÈRES PERMETTANT DE DÉTERMINER À QUEL MOMENT LE SERVICE N'EST PLUS REQUIS	PROCESSUS POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE NIVEAU D'AIDE (LE CAS ÉCHÉANT)
Soins infirmiers	Prestataire de services de soutien à domicile et en milieu communautaire	Ordonnance médicale indiquant que les services sont requis pendant la journée scolaire	Coordinateur de soins	Révision médicale indiquant que les services ne sont plus requis pendant la journée scolaire.  L'élève est en mesure d'assurer le service ou un membre du personnel qui a été formé.	Le parent peut demander une rencontre avec le coordonnateur de soins.
Ergothérapie Physiothérapie Orthophonie (sauf les troubles du langage)*	Centre de traitement des enfants (CTE)	Le formulaire d'aiguillage démontre les besoins que doit avoir l'élève pour être admissible au traitement du CTE.  Les critères d'admissibilité varient d'un centre à l'autre.	Responsable du centre de traitement des enfants	Recommandation du thérapeute;  Le parent estime que le traitement n'est plus nécessaire;  L'élève ou le parent ne coopère pas au processus thérapeutique.	Le processus d'appel est accessible au parent ou intervenant scolaire.  La responsable du centre est la personne-ressource à contacter.
Nutrition	Ce service est rarement offert pendant la journée scolaire	s/o	Coordinateur de soins	s/o	s/o
Correction du langage et récupération*	Orthophoniste et/ou aide-orthophoniste du CSV	Référence par l'école ou le parent/tuteur	Orthophoniste	Évaluation en orthophonie;  Norme du conseil au niveau des services en orthophonie.	Le spécialiste dans le domaine détermine les besoins.
Administration des médicaments prescrits	Intervenant scolaire désigné, ou l'élève ou le parent;  Administration par injection se fait par un prestataire de services	Prescription du médecin et  Autorisation écrite du parent	Direction d'école;  Coordinateur de soins pour certaines modalités d'administration de médicaments	Selon la durée de l'ordonnance et les dates identifiées sur la demande;  Le parent estime que le traitement n'est plus nécessaire.	Le processus est informel et les différends sont réglés d'un commun accord avec les partenaires.

SERVICES AUXILIAIRES DE SANTÉ	ORGANISME OU POSTE DE LA PERSONNE QUI OFFRE LE SERVICE	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ PERMETTANT AUX ÉLÈVES DE RECEVOIR LE SERVICE	POSTE DE LA PERSONNE QUI DÉTERMINE L'ADMISSIBILITÉ AU SERVICE ET LE NIVEAU D'AIDE	CRITÈRES PERMETTANT DE DÉTERMINER À QUEL MOMENT LE SERVICE N'EST PLUS REQUIS	PROCESSUS POUR RÉGLER LES DIFFÉRENDS SUR L'ADMISSIBILITÉ ET LE NIVEAU D'AIDE (LE CAS ÉCHÉANT)
Cathétérisme	Prestataire de services de soutien à domicile et en milieu communautaire Personne ressource en santé (infirmière)	Ordonnance médicale	Coordinateur de soins	Révision médicale indiquant que les services ne sont plus requis pendant la journée scolaire.	Le parent peut demander une conférence de cas avec le coordonnateur de soin.
Succion (nasale, orale)	Personne scolaire désigné	Ordonnance médicale	Direction d'école;  Coordinateur de soins si de la formation est nécessaire.	Révision médicale indiquant que les services ne sont plus requis pendant la journée scolaire.  L'élève est en mesure d'assurer le service ou un membre du personnel qui a été formé.	Le parent peut demander une conférence de cas avec la direction d'école et/ou le coordonnateur de soin.
Soulèvement et mise en position  Aide pour se mouvoir  Aide aux toilettes  Alimentation	Personnel de soutien scolaire avec levier mécanique au besoin	Référence par l'école, les parents ou un médecin pour consultation auprès d'un thérapeute	Ergothérapeute ou physiothérapeute	Recommandation du thérapeute;  Le parent estime que le traitement n'est plus nécessaire.	Le processus est informel et les différends sont réglés d'un commun accord avec les partenaires.

### Centre de traitement pour enfants

Les enfants et les adolescents de la naissance à l'âge de 19 ans ou jusqu'à l'âge de 21 ans s'ils sont aux études, peuvent bénéficier de services de réadaptation en orthophonie, ergothérapie et physiothérapie. Ces services sont conçus pour soutenir le développement des enfants et leur fonctionnement quotidien afin qu'ils puissent participer de façon significative à la maison, à l'école et dans la communauté, atteindre leurs objectifs de vie et les préparer à réussir à l'âge adulte.

Le tableau de l'**Annexe 1** inclut les noms et les contacts des centres de traitement des enfants des différentes régions du conseil.

#### Planification coordonnée des services

Des services de planification coordonnée des services sont proposés dans 34 zones géographiques de prestation de services en Ontario. Dans chacune de ces zones, un organisme de coordination est chargé de la planification coordonnée des services ainsi que des services d'intervention contre les troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF).

La planification coordonnée des services a pour objectif d'offrir aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers multiples et/ou complexes ainsi qu'à leurs familles une expérience de service uniforme qui comprend

- un point de contact clair en matière de planification coordonnée des services
- la non nécessité de répéter leurs histoires et leurs objectifs à plusieurs fournisseurs;
- un service axée sur la famille;
- un plan de service coordonné précis adapté aux objectifs, aux forces et aux besoins de l'enfant/du jeune où les fournisseurs communiquent entre eux pour l'atteinte des objectifs communs.

Le tableau de l'**Annexe 2** inclut les noms et les contacts des organismes de coordination des différentes régions du conseil.

#### Services de soutien à domicile et milieu communautaire

Plusieurs élèves ayant des problèmes de santé ou des déficiences complexes éprouvent des difficultés à fréquenter le milieu scolaire. Le soutien à domicile et milieu communautaire dans les écoles offre des services à ces élèves qui ont besoin d'aide médicale ou des services de réadaptation pour aller à l'école, participer aux activités scolaires et recevoir un enseignement. Le programme est offert aux élèves dans les écoles publiques et privées, ainsi qu'aux élèves qui reçoivent un enseignement à domicile.

Ces services sont offerts en fonction des besoins et du niveau de priorité accordé à l'élève. Les enfants ayant des besoins complexes qui ont besoin d'aide pour fréquenter l'école de manière sécuritaire sont prioritaires. Le tableau de l'**Annexe 3** inclut les noms et les contacts des Services de soutien à domicile et milieu communautaire.



## SECTION 9

### CATÉGORIES ET DÉFINITIONS DES ANOMALIES

Le Conseil scolaire Viamonde s'appuie sur la catégorisation et les définitions des anomalies établies par le ministère de l'Éducation de l'Ontario.

#### ANOMALIES DE COMPORTEMENT

Difficulté d'apprentissage caractérisée par divers problèmes de comportement dont l'importance, la nature et la durée sont telles qu'elles entravent l'apprentissage scolaire. Peut s'accompagner des difficultés suivantes :

- inaptitude à créer et à entretenir des relations interpersonnelles;
- crainte ou anxiété excessive;
- tendance à des réactions impulsives;
- inaptitude à apprendre qui ne peut être attribuée à un facteur d'ordre intellectuel, sensoriel ou physique, ni à un ensemble de ces facteurs.

**ANOMALIES DE COMMUNICATION****Autisme**

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- des problèmes graves :
  - de développement éducatif;
  - de relations avec l'environnement;
  - de motilité;
  - de perception, de parole et de langage.
- Une incapacité de représentation symbolique antérieure à l'acquisition du langage.

**Surdité et surdité partielle**

Anomalie caractérisée par un manque de développement de la parole ou du langage en raison d'une perception auditive réduite ou inexistante.

**Troubles du langage**

Difficulté d'apprentissage caractérisée par une compréhension ou une production déficiente de la communication verbale, écrite ou autre, qui peut s'expliquer par des facteurs neurologiques, physiques ou sensoriels, et qui peut :

- s'accompagner d'au moins une perturbation dans la forme, le contenu et la fonction du langage;
- et comprendre au moins une des déficiences suivantes :
  - des retards de langage;
  - des défauts d'élocution;
  - des troubles de la phonation qu'ils soient ou non organiques ou fonctionnels.

**Troubles de la parole**

Difficulté éprouvée dans la formation du langage, qui peut s'expliquer par des raisons d'ordre neurologique, psychologique, physique ou sensoriel, qui porte sur les moyens perceptivo moteurs de transmission orale et qui peut se caractériser par des troubles d'articulation et d'émission des sons au niveau du rythme ou de l'accent tonique.

**Trouble d'apprentissage**

Trouble d'apprentissage comptant parmi les troubles neurologiques du développement qui ont un effet constant et très important sur la capacité d'acquérir et d'utiliser des habiletés dans un contexte scolaire et d'autres, et qui :

- a un impact sur l'habileté à percevoir ou à interpréter efficacement et avec exactitude les informations verbales ou non verbales chez les élèves qui ont des aptitudes intellectuelles évaluées au moins dans la moyenne;

- entraîne a) des résultats de sous-performance scolaire qui ne correspondent pas aux aptitudes intellectuelles de l'élève (qui sont évaluées au moins dans la moyenne), ou b) des résultats scolaires qui ne peuvent être maintenus par l'élève qu'avec des efforts extrêmement élevés ou qu'avec de l'aide supplémentaire;
- entraîne des difficultés dans l'acquisition et l'utilisation des compétences dans au moins un des domaines suivants : lecture, écriture, mathématiques, habitudes de travail et habiletés d'apprentissage;
- peut être généralement associé à des difficultés liées à au moins un processus cognitif, comme le traitement phonologique, la mémoire et l'attention, la vitesse de traitement, le traitement perceptivo-moteur, le traitement visuo-spatial et les fonctions exécutives (p. ex., autorégulation du comportement et des émotions, planification, organisation de la pensée et des activités, priorisation, prise de décision);
- peut être associé à des difficultés d'interaction sociale (p. ex., difficulté à comprendre les normes sociales ou le point de vue d'autrui), à d'autres conditions ou troubles, diagnostiqués ou non, ou à d'autres anomalies;
- ne résulte pas d'un problème d'acuité auditive ou visuelle qui n'a pas été corrigé, de déficiences intellectuelles, de facteurs socioéconomiques, de différences culturelles, d'un manque de maîtrise de la langue d'enseignement, d'un manque de motivation ou d'effort, de retards scolaires dus à l'absentéisme ou d'occasions inadéquates pour bénéficier de l'enseignement.

**ANOMALIES D'ORDRE INTELLECTUEL****Élève surdoué**

Enfant d'un niveau mental très supérieur à la moyenne, qui a besoin de programmes d'apprentissage beaucoup plus élaborés que les programmes réguliers et mieux adaptés à ses facultés intellectuelles.

**Déficience intellectuelle légère**

Difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- la capacité de suivre une classe ordinaire moyennant une modification considérable du programme d'études et une aide particulière;
- l'inaptitude de l'élève à suivre une classe ordinaire en raison de la lenteur de son développement intellectuel;
- une aptitude à réussir un apprentissage scolaire, à réaliser une certaine adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

**Handicap de développement**

Grave difficulté d'apprentissage caractérisée par :

- l'inaptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux élèves ayant une déficience intellectuelle légère
- en raison d'un développement intellectuel lent;
- l'aptitude à suivre le programme d'enseignement destiné aux élèves ayant un développement intellectuel lent;
- une aptitude limitée à l'apprentissage scolaire, à l'adaptation sociale et à subvenir à ses besoins.

**ANOMALIES D'ORDRE PHYSIQUE**

Handicap physique

Déficience physique grave nécessitant une aide particulière en situation d'apprentissage pour réussir aussi bien que l'élève sans anomalie du même âge ou du même degré de développement.

**Cécité et basse vision**

Incapacité visuelle partielle ou complète qui, même après correction, entrave le rendement scolaire.

**Anomalies multiples**

Ensemble de difficultés d'apprentissage, de troubles ou de handicaps physiques nécessitant, sur le plan scolaire, les services du personnel enseignant qualifié pour l'éducation spécialisée ainsi que des services d'appoint appropriés.

**Mise en œuvre liée aux CIPR**

Après examen et discussion de tous les renseignements présentés, le CIPR prend sa décision en matière d'identification et de placement. Les évaluations psychologique et psychiatrique ou un diagnostic médical, le rapport de l'enseignante ou l'enseignant de classe, le rapport de l'orthophoniste et les renseignements des parents permettent au CIPR de prendre des décisions quant à l'identification des élèves qui éprouvent des difficultés, et à qui le Conseil doit offrir des services spécifiques qui répondent à ses besoins. Le CIPR définit la ou les anomalies ainsi que le ou les types de difficultés de l'élève selon les catégories et les définitions des anomalies fournies par le ministère de l'Éducation. Ces informations sont consignées dans l'avis de décision du CIPR et du PEI de l'élève.



**SECTION 10**

**TYPES DE PLACEMENTS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

Le Conseil scolaire Viamonde privilégie l'intégration des élèves ayant des besoins particuliers dans les salles de classe ordinaires tel que précisé dans le Cadre d'imputabilité du Conseil et le Guide en éducation spécialisée à l'intention des parents. Un élève peut être intégré dans une classe ordinaire lorsque ce type de placement correspond à ses besoins et répond aux préférences de l'élève et ses parents.

**CONTRIBUTION DU CCÉS**

Les membres du CCÉS ont revu la gamme des placements offerts au sein du Conseil scolaire Viamonde lors de la révision du Plan pluriannuel en ÉS.

Les options possibles de placements offerts sont présentées ci-dessous. Le placement est indiqué dans le PEI de l'élève et dans l'avis de décision du CIPR.

**PLAN D'INTÉGRATION**

D'abord un plan d'intégration est préparé. Ce plan comprend :

- le profil de l'élève (ses forces et ses besoins);
- La rencontre interdisciplinaire avec le personnel enseignant pour favoriser un placement qui répond aux besoins de l'élève;
- la façon de favoriser son intégration (peut être une entrée progressive ou complète);
- l'identification de son niveau d'aide par le PEI;
- l'installation de ressources humaines ou matérielles;
- l'appui du personnel ressource de l'école.

PLACEMENTS	DESCRIPTION
Classe ordinaire avec services indirects	L'élève est placé dans une classe ordinaire pendant toute la journée, et le personnel enseignant profite de services de consultation spécialisés.
Classe ordinaire avec enseignante et enseignant en éducation spécialisée	L'élève est placé dans une classe ordinaire pendant presque toute la journée ou toute la journée et reçoit un enseignement spécialisé, sur une base individuelle ou en petit groupe, offert dans la classe ordinaire par une enseignante ou un enseignant qualifié de l'éducation spécialisée.
Classe ordinaire avec retrait partiel	L'élève est placé dans une classe ordinaire et profite d'un enseignement en dehors de la classe pendant moins de 50 pour cent du jour de classe, offert par une enseignante ou un enseignant qualifié de l'éducation spécialisée.
Classe distincte avec intégration partielle	L'élève est placé par le CIPR dans une classe pour l'éducation spécialisée, où le rapport élèves-personnel enseignant respecte les normes de l'article 31 du Règlement 298, pendant au moins 50 pour cent du jour de classe, mais est intégré à une classe ordinaire pendant au moins une période d'enseignement par jour.
Classe distincte à plein temps	L'élève est placé par le CIPR dans une classe pour l'éducation spécialisée où le rapport élèves-personnel enseignant est conforme aux normes de l'article 31 du Règlement 298, pendant toute la durée du jour de classe.

D'autres options peuvent répondre aux besoins de l'élève. Par exemple, on pourrait envisager de demander une admission :

- dans une école provinciale pour élèves sourds, aveugles ou sourds et aveugles, ou une école d'application pour les élèves qui ont de graves difficultés d'apprentissage; ou
- dans un établissement qui offre les soins ou les traitements nécessaires, adaptés à la situation de l'élève.

Les demandes d'admission dans les écoles provinciales et les écoles d'application sont coordonnées et présentées par les conseils scolaires. Les demandes d'admission dans un établissement de soins ou de traitement sont présentées directement à l'établissement par les parents, mais le personnel du conseil scolaire peut être en mesure d'aider les parents à réunir les documents pertinents.

#### **Classes d'apprentissage alternatif au palier élémentaire**

Le Conseil scolaire Viamonde offre trois classes distinctes à trois écoles élémentaires. L'École élémentaire La Source, l'École élémentaire Jeanne-Lajoie et l'École élémentaire Carrefour des Jeunes ont accueilli 6 élèves à temps plein en 2024-2025. Ces classes distinctes en éducation spécialisée peuvent accueillir 6 à 8 élèves selon les profils des élèves sélectionnés. Les programmes offerts ciblent le développement des habiletés de littératie, de numératie, de communication, ainsi que les habiletés d'autonomie fonctionnelles et sociales.

#### **Classe d'apprentissage alternatif au secondaire**

Le Conseil scolaire Viamonde offre une classe distincte à l'école secondaire Étienne-Brûlé. Cette classe distincte en éducation spécialisée est réservée principalement aux jeunes ayant un trouble du spectre autistique, une déficience intellectuelle ou un handicap de développement. Cette classe a un maximum de 12 élèves à temps plein selon les profils des élèves sélectionnés. On met l'accent sur le développement de l'autonomie, les habiletés sociales, l'acquisition des concepts de base en littératie et numératie, ainsi que la préparation à la vie. La classe de d'apprentissage alternatif a accueilli 11 élèves en 2024-2025.



#### **Les Programmes d'éducation pour les soins et traitements (EST)**

Il arrive parfois qu'une ou un élève doive fréquenter une classe qui offre un programme éducatif spécialisé pour répondre à ses besoins. Cette classe est considérée lorsque l'élève a besoin d'appui intensif pour surmonter des défis comportementaux, affectifs ou sociaux. Nos programmes EST sont offerts dans nos écoles ou celles d'un autre conseil scolaire à la suite d'une entente de partenariat, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire.

Les élèves admis aux programmes bénéficient d'un appui académique et clinique ainsi que des services spécialisés tels que l'ergothérapie, l'orthophonie et la psychologie.

Les professionnels appuient l'élève par :

- le suivi régulier d'un programme thérapeutique en salle de classe;
- le développement de stratégies à long terme;
- la facilitation de son inclusion en milieu scolaire régulier.

#### **NOMBRE D'ÉLÈVES PAR CLASSE (EST)**

Le Centre francophone de Toronto en partenariat avec Viamonde et le Conseil scolaire catholique Mon Avenir, offrent 16 places dans le programme de traitement de jour pour les élèves de l'élémentaire et 8 places dans le programme pour les élèves du secondaire.



**Le programme La Passerelle** du Centre francophone de Toronto combine des services thérapeutiques intensifs à un environnement de classe. Ce programme est d'une durée maximale de deux ans et accepte présentement des références d'enfant de 6 à 17 ans. Douze élèves de notre Conseil ont participé à ce programme en 2025-2026, soit neuf élèves de l'élémentaire à l'École élémentaire Félix-Leclerc, et trois élèves du secondaire à l'École secondaire Toronto Ouest.

**Le programme L'Équilibre** est dispensé à l'École Franco-Niagara à Welland. Il accueille des élèves de 6 à 12 ans du Conseil scolaire Viamonde et du Conseil scolaire catholique MonAvenir. En 2025-2026, cinq élèves ont bénéficié du programme.

Depuis septembre 2022, **le programme Le Passage** a été transformé en un service itinérant fourni par une conseillère pédagogique en comportement et une conseillère en comportement aux écoles des régions de Hamilton, Cambridge, Barrie et toute autre région non desservie par les programmes EST (Éducation pour les soins et traitements) existantes dans des sites physiques comme La Passerelle et l'Équilibre. Le programme s'adresse à des élèves âgés de 6 à 12 ans présentant des besoins importants sur les plans socioémotionnel, comportemental et en santé mentale, et qui sont intégrés dans une classe ordinaire de leur école respective.

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, 19 élèves ont bénéficié de ce programme.



## SECTION 11

### PLAN D'ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ (PEI)

Conformément au Règlement 181/98, pris en application de la Loi sur l'éducation, le personnel des écoles du Conseil scolaire Viamonde doit élaborer un plan d'enseignement individualisé (PEI) pour les élèves identifiés par un comité d'identification de placement et de révision (CIPR) et les élèves non identifiés par un CIPR qui bénéficient de programmes et de services en éducation spécialisée.

Un PEI est élaboré pour l'une des raisons suivantes :

- pour chacun des élèves identifiés par un CIPR;
- lorsqu'une demande de l'allocation pour l'équipement spécialisé (AES) est présentée par le Conseil au nom d'un élève qui n'a pas été identifié comme un élève ayant des besoins particuliers par un CIPR, mais qui bénéficie de programmes et de services en éducation spécialisée;
- pour un élève qui n'a pas été identifié formellement comme un élève ayant des besoins particuliers, mais qui, selon le conseil, a besoin de programmes ou de services en éducation spécialisée afin de fréquenter l'école ou d'atteindre les attentes du curriculum, ou dont les attentes ont été modifiées ou sont différentes par rapport aux attentes des programmes-cadres provinciaux pour une année d'études ou pour un cours.

Les PEI des élèves sont élaborés en collaboration avec le personnel enseignant et de soutien ainsi que les enseignants en éducation spécialisée. Depuis septembre 2022, les enseignants ÉS ont été formés à entrer les données des PEI dans la nouvelle plateforme ASPEN. Le gabarit du PEI ASPEN est placé à l'**Annexe 4**.

### MISE EN ŒUVRE DES NORMES DU PEI

Depuis la parution du document « Éducation de l'enfance en difficulté en Ontario, de la maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année » 2017 (ébauche) le Conseil scolaire Viamonde procède annuellement à la révision des PEIs et à leur mise en œuvre. Les normes du PEI telles qu'énoncées par le Ministère ont été respectées.

### TRANSITION DES ÉLÈVES

La Note Politique/Programme 156 du 13 février 2013 intitulée « Appuyer les transitions pour les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation » exige que le personnel scolaire examine le besoin d'élaborer un plan de transition pour tous les élèves de de la maternelle à la 12e année ayant un PEI et que ce plan soit intégré de façon efficace au PEI de l'élève.

De plus, une note de service triministérielle datée du 31 janvier 2013 intitulée « Planification intégrée de la transition des jeunes ayant une déficience intellectuelle » exige qu'un plan de transition soit planifié en collaboration avec les agences communautaires du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ainsi que celui des Services sociaux et communautaires pour tous les élèves ayant une déficience intellectuelle et qui nécessiteront des services à l'âge adulte. Un guide destiné au personnel des écoles a été élaboré et contient toutes les informations nécessaires pour le respect des normes ainsi que la mise en œuvre du PEI et du plan de transition.

Il incombe à la direction d'école d'assurer la coordination et l'élaboration du plan de transition, mais la responsabilité d'implanter le plan est partagée entre tous les membres de la communauté scolaire, en collaboration avec l'élève et sa famille.

Les buts de la transition varient en fonction des besoins de l'élève. Par exemple, dans le cas d'une transition vers des activités postsecondaires, les buts de la transition de l'élève concerneront l'emploi, la poursuite de l'éducation ou la vie communautaire. Toutefois, pour une ou un élève qui a besoin d'aide pour effectuer d'autres transitions comme passer d'une activité à une autre ou d'un cadre à un autre, les buts concerneront plutôt l'amélioration du comportement ou des habiletés dans des situations données.

### EN CAS DE DÉSACCORD AVEC LE PEI

Les règles ci-dessous s'appliquent aux différends entre les parents d'un élève ayant des besoins particuliers âgé de moins de 16 ans et la direction de l'école en ce qui a trait au contenu du PEI. Il importe de signaler que l'existence d'un différend entre le parent et l'école ne retarde pas la mise en œuvre du PEI élaboré par la direction d'école.

### ÉTAPES À SUIVRE

Les parents doivent d'abord aviser par écrit la direction de l'école sur la problématique dont ils souhaitent discuter. L'avis doit contenir un résumé des faits, la position des parents sur la problématique et le résultat souhaité.

Dans les 15 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis par écrit, la direction de l'école rencontre les parents à l'école pour discuter du problème et de tenter de régler le différend à l'amiable. À la suite de la rencontre, la direction prépare et soumet un bref compte rendu de la réunion à la surintendance responsable de la supervision de l'école concernée. Une copie de ce rapport est remise aux parents. Si les parties s'entendent, la direction apporte les changements nécessaires au PEI. Si la rencontre entre la direction d'école et les parents mène à une impasse, les parents peuvent demander à la surintendance de convoquer une réunion pour traiter du différend. Cette rencontre se tient dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception de l'avis ou dès que possible par la suite, selon les disponibilités des parties.

### DÉROULEMENT DE LA RÉUNION AVEC LA SURINTENDANCE DE L'ÉDUCATION

La rencontre avec la surintendance de l'école se déroule selon les règles suivantes :

- la rencontre a lieu à un endroit et à une date qui conviennent aux parties;
- à tour de rôle, les parents et la direction sont invités à exposer leur position respective dans le différend;
- la surintendance examine les véritables intérêts des deux parties, y compris ceux qui sont en commun, et les assiste et les encourage à trouver une solution qui leur est mutuellement satisfaisante;
- si les parties règlent leur différend, l'entente est consignée par écrit et le PEI est modifié en conséquence.

Si les parties ne peuvent s'entendre, la surintendance tranche le litige et motive sa décision par écrit. Le PEI est modifié en fonction de la décision de la surintendance, s'il y a lieu.



**SECTION 12**

**ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION**

**ÉCOLES PROVINCIALES**

Il existe 5 écoles provinciales en Ontario qui offrent des services aux élèves ayant une surdité ou surdité partielle et/ou une cécité ou cécité partielle. L'admission à une de ces écoles est déterminée par le comité d'admission des écoles provinciales, conformément aux dispositions du Règlement 296.

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LIEU	SERVICES OFFERTS
CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER	Ottawa	École francophone pour sourds, aveugles, et pour sourds et aveugles
W. ROSS MACDONALD SCHOOL	Branford	École anglophone pour aveugles et pour sourds et aveugles

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LIEU	SERVICES OFFERTS
ERNEST C. DRURY SCHOOL	Milton dessert les régions Centre et Nord de l'Ontario	Écoles anglophones pour sourds et malentendants
ROBARTS SCHOOL	London dessert la région ouest de l'Ontario	
SIR JAMES WHITNEY SCHOOL	Belleville dessert la région est de l'Ontario	

Ces écoles qui sont gérées par le ministère de l'Éducation;

- assurent l'enseignement aux élèves sourds et/ou aveugles;
- servent de centres régionaux de ressources pour ces élèves;
- offrent des services préscolaires de visites à domicile pour leur clientèle;
- dispensent des programmes d'enseignement élémentaire et secondaire aux élèves
- offrent au personnel enseignant des conseils scolaires des services de ressources variées et du matériel d'apprentissage;
- jouent un rôle précieux dans la formation du personnel enseignant;
- fournissent des milieux scolaires riches qui facilitent chez les élèves sourds ou malentendants l'acquisition du langage, l'apprentissage et le développement social par le biais du langage gestuel américain (ASL) ou de la langue des signes québécois (LSQ);
- offrent des lieux physiques et des activités adaptés aux besoins des élèves aveugles ou à basse vision ainsi que des ressources variées (p. ex., matériel en braille, enregistrements sonores, manuel à gros caractères) pour faciliter leur apprentissage.

Ces cinq écoles provinciales offrent à leur clientèle des programmes;

- conçus pour aider les élèves à faire l'apprentissage d'une vie autonome dans un milieu non protégé;
- dispensés par un personnel enseignant spécialement formé;
- qui suivent le curriculum de l'Ontario élaboré pour tous les élèves de la province;
- qui offrent une gamme complète de cours au palier secondaire;
- qui offrent des cours dans des matières telles que la musique, les technologies de portée générale; l'éducation physique de même que de la formation à la mobilité;
- sont individualisés en vue d'offrir un programme complet d'acquisition des aptitudes à la vie quotidienne.

## ÉCOLES D'APPLICATION

Les écoles d'application ont été mises sur pied aux fins suivantes :

- dispenser des programmes d'enseignement spéciaux en internat aux élèves âgés de 5 à 21 ans;
- favoriser le développement des compétences scolaires et sociales de chaque élève;
- développer les aptitudes des élèves inscrits afin de leur permettre de réintégrer dans les deux ans les programmes gérés par les conseils scolaires.

En plus de dispenser des programmes scolaires en internat aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage, les écoles d'application offrent des programmes spéciaux pour les élèves qui ont des difficultés d'apprentissage graves en association avec des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité. Ce sont là des programmes très intensifs d'un an.

L'école Trillium dispense aussi un programme spécial, le programme LEAD (Learning for Emotional and Academic Development), aux élèves ayant des difficultés graves d'apprentissage qui ont besoin d'une aide sociale ou affective particulière.

### Enseignement en anglais et en français

Chaque école d'application a un effectif de 40 élèves. Les écoles Amethyst, Sagonaska et Trillium dispensent l'enseignement en anglais et le Consortium Centre Jules-Léger en français.

### Demandes d'admission

Les demandes d'admission à une école d'application sont présentées au nom des élèves par le conseil scolaire, avec l'autorisation des parents. Le Comité provincial sur les difficultés d'apprentissage (CPDA) détermine l'admissibilité des élèves.

### Responsabilité

La responsabilité principale de dispenser des programmes d'enseignement appropriés aux élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage relève des conseils scolaires, mais le Ministère reconnaît que certains élèves ont besoin pendant un certain temps d'un milieu scolaire en internat.

## STATISTIQUES DU CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE POUR L'UTILISATION DES

## SERVICES DU CONSORTIUM CENTRE JULES-LÉGER

Voici les statistiques indiquant le nombre d'élèves qui ont bénéficié des services du Consortium Centre Jules-Léger de septembre 2024 à la fin mars 2025. Les interventions sont principalement offertes sous forme de consultations mais le CCJL prodigue aussi des sessions LSQ, de l'appui à l'apprentissage du braille, des formations et des publications au personnel scolaire et aux parents.

CONSEIL SCOLAIRE	NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS AU SERVICE CONSULTATIF	NOMBRE D'INTERVENTIONS	NOMBRE D'ÉLÈVES À L'ÉCOLE PROVINCIALE	NOMBRE D'ÉLÈVES À L'ÉCOLE D'APPLICATION
CS Viamonde	51	430	1	1

## SERVICES DE TRANSPORT

Les services de transport aller-retour sont fournis aux élèves fréquentant des écoles provinciales ou des écoles d'application, y compris le transport d'une aide, au besoin. Les frais de transport sont assurés par les conseils scolaires. Les élèves voyagent par avion, ils quittent la maison le dimanche soir pour se rendre à l'école d'application et ils quittent le vendredi pour le retour au foyer. Certains élèves ont des foyers d'accueil dans lequel ils passent la fin de semaine. Aucune aide ou aucun appui n'est requis pour les élèves qui voyagent présentement.

## NOMS ET ADRESSES DES ÉCOLES PROVINCIALES ET DES ÉCOLES D'APPLICATION

Les enseignantes et enseignants peuvent se procurer un complément d'information auprès du service des ressources des écoles provinciales et des écoles d'application et des groupes indiqués ci-dessous.

### DIRECTION DES ÉCOLES PROVINCIALES, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

#### Direction des écoles provinciales

255, rue Ontario Sud  
Milton (Ontario) L9T 2M5  
Téléphone : 905 878-2851  
Télécopieur : 905 878-5405



### ÉCOLES POUR SOURDS

**Ernest C. Drury School for the Deaf**

255, rue Ontario Sud  
Milton (Ontario) L9T 2M  
Téléphone : 905 878-2851  
Télécopieur : 905 878-1354

**Robarts School for the Deaf**

1515 Cheapside Street  
London (Ontario) N5Y 3N9  
Téléphone : 519 453-4400  
Télécopieur : 5119 453-7943

**Sir James Whitney School for the Deaf**

350, rue Dundas Ouest  
Belleville (Ontario) K8P 1B2  
Téléphone : 613 967-2823  
Télécopieur : 613 967-2857

### ÉCOLE POUR AVEUGLES ET SOURDS ET AVEUGLES

**W. Ross Macdonald School**

350, avenue Brant  
Brantford (Ontario) N3T 3J9  
Téléphone : 519 759-0730  
Télécopieur : 519 759-4741

### ÉCOLE POUR SOURDS ET AVEUGLES

**Consortium Centre Jules-Léger**

281, avenue Lanark  
Ottawa (Ontario) K1Z 6R8  
Téléphone : 613 761-9300  
Télécopieur : 1 866 390-3670



### ÉCOLES D'APPLICATION

Le ministère de l'Éducation offre les services de quatre écoles d'application pour les enfants qui présentent de graves difficultés d'apprentissage. Il s'agit des écoles suivantes :

**Consortium Centre Jules-Léger**

281, avenue Lanark  
Ottawa (Ontario) K1Z 6R8  
Téléphone : 613 761-9300  
Télécopieur : 1 866 390-3670  
ATS : 613 761-9302 et 761-9304

**Sagonaska School**

350, rue Dundas Ouest  
Belleville (Ontario) K8P 1B2  
Téléphone : 613 967-2823  
Télécopieur : 613 967-2482

**Amethyst School**

1515 Cheapside Street  
London (Ontario) N5Y 3N9  
Téléphone : 519 453-4408  
Télécopieur : 519 453-2160

**Trillium School**

347, rue Ontario Sud  
Milton (Ontario) L9T 3L3  
Téléphone : 905 878-2851  
Télécopieur : 905 878-7540



**SECTION 13**

**PERSONNEL DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

Le tableau suivant reflète le nombre de personnel en éducation spécialisée en avril 2025.

**CATÉGORIE DU PERSONNEL – GAMME DES PROGRAMMES ET SERVICES OFFERTS – QUALIFICATIONS DU PERSONNEL**

PERSONNEL DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
<b>1. ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE</b>			
1.1 Enseignantes et enseignants de soutien intensif	5,5	3,5	
1.2 Enseignantes et enseignants des classes distinctes	5,5	2,5	Qualification éducation spécialisée partie 3
1.3 Éducatrices et éducateurs spécialisés	46	19	Techniques d'éducation spécialisée
<b>2. AUTRES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE</b>			
2.1 Conseillère pédagogique en comportement	1		Qualifications en éducation spécialisée partie 3

PERSONNEL DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE	ETP ÉLÉM.	ETP SEC.	QUALIFICATIONS DU PERSONNEL
2.2 Enseignantes et enseignants diagnosticiens			
2.3 Coordonnatrices et coordonnateurs			
2.4 Conseillère pédagogique en comportement	5	1	Spécialiste en éducation spécialisée
<b>3. AIDES-ENSEIGNANTES ET AIDES-ENSEIGNANTS</b>			
3.1 Aides-enseignantes et aides-enseignants	179	28	Diplôme collégial aide-enseignante ou aide-enseignant
<b>4. AUTRE PERSONNEL RESSOURCE PROFESSIONNEL</b>			
4.1 Psychologues et associé.e en psychologie	2	0	Maîtrise en psychologie et membre de l'ordre des psychologues de l'Ontario
4.3 Psychométriciennes et psychométriciens	2	1	Maîtrise
4.4 Pédopsychiatre			Doctorat en psychiatrie
4.5 Orthophonistes	5	0	Maîtrise en orthophonie et membre de l'ordre des orthophonistes de l'Ontario
4.6 Assistantes et Aides-orthophonistes	4	0	Diplôme collégial comme assistante ou aide en orthophonie
4.7 Audiologistes			
4.8 Ergothérapeutes			
4.9 Physiothérapeutes			
4.10 Travailleuses et travailleurs sociaux*	13	3	Maîtrise ou baccalauréat en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario
4.11 Superviseur des travailleuses et des travailleurs sociaux	0,5	0,5	Maîtrise en travail social, Doctor of Education-Educational Leadership et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario
4.12 Lead en santé mentale	1		

\* : un membre de cette catégorie professionnelle est en cours de qualification et son titre actuel « accompagnatrice/accompagnateur en milieu scolaire ».  
 NB. Les données du tableau reflètent le nombre de personnel en éducation spécialisée pour tous les postes permanents et temporaires.

<b>PERSONNEL DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE</b>	<b>ETP ÉLÉM.</b>	<b>ETP SEC.</b>	<b>QUALIFICATIONS DU PERSONNEL</b>
4.13 Travailleuses et travailleurs en santé mentale	3		
4.14 Enseignante en éducation spécialisée en cécité et basse vision ETP à mettre au secondaire			
4.15 Coordinatrice des travailleuses et des travailleurs sociaux	0,5	0,5	Maîtrise en travail social et membre de l'ordre des travailleuses et des travailleurs sociaux de l'Ontario
4.16 Consultantes en autisme	4	1	Baccalauréat en psychologie (ou domaine connexe) et/ou maîtrise, formation en analyse comportementale
4.17 Conseillère en comportement	1		Baccalauréat en psychologie, « Registered Behaviour Therapist », spécialiste en analyste comportementale appliquée (ACA)
4.18 Total	270,5	52,3	
<b>5. PERSONNEL RESSOURCE PARAPROFESSIONNEL</b>			
5.1 Personnel pour l'orientation et la mobilité			
5.2 Interprètes oraux (pour les élèves sourds)			
5.3 Interprètes gestuels (pour les élèves sourds)			
5.4 Transcriptionneurs (pour élèves aveugles)			
5.5 Intervenantes et intervenants (pour les élèves sourds)			
5.6 Thérapeutes pour la thérapie auditive verbale			
5.7 Total partiel			



#### SECTION 14

### PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le plan de formation du Conseil est élaboré sur des bases qui favorisent la mise en œuvre d'une démarche d'analyse de données probantes au sein du personnel, autant au niveau des animatrices et des animateurs qu'au niveau des participantes et des participants. Plusieurs projets de formation sont présentés en tenant compte des initiatives du Conseil, de celles du ministère de l'Éducation et des exigences de l'OQRE.

La réussite scolaire et l'amélioration du rendement de tous les élèves guident la planification de sessions de formation qui visent d'abord une amélioration de l'action pédagogique des intervenantes et des intervenants du Conseil, et ce, du cycle préparatoire au cycle supérieur. Ce plan de formation s'adresse donc autant au personnel enseignant des classes régulières qu'à l'ensemble du personnel du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée, aux directions d'écoles et aux membres de leurs équipes-écoles.

Puisque plusieurs initiatives de formation se déroulent de façon simultanée, les membres de l'équipe du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée ont tenté d'établir le plus grand nombre possible de liens au niveau de divers projets afin d'assurer une cohérence et une intégration des apprentissages qui seront réalisés par les participantes et les participants. Les contextes authentiques ou les possibilités de transfert des apprentissages favoriseront ainsi une formation solide qui aura des répercussions ou un impact direct sur l'amélioration du bien-être et du rendement des élèves.

**FORMATIONS OFFERTES**

Les formations présentées dans les deux tableaux suivants ont été offertes en grande partie en mode virtuel à l'exception, entre autres, des formations offertes par Steve Hall et par les intervenants et la leader en santé mentale.

**FORMATIONS OFFERTES PAR LES MEMBRES DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION - VOLET ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

**Légende:**

<b>DIR:</b>	Direction et direction adjointe	<b>CTSA :</b>	conseillère ou conseiller en autisme	<b>TS :</b>	travailleuse ou travailleur social
<b>ENS :</b>	enseignante ou enseignant	<b>ORTHO :</b>	orthophoniste	<b>TS SM :</b>	intervenante ou intervenant en santé mentale
<b>ENS ÉS :</b>	enseignante ou enseignant en éducation spécialisée	<b>AO :</b>	aide-orthophoniste	<b>LSM:</b>	leader en santé mentale
<b>ES :</b>	éducatrice ou éducateur spécialisé	<b>AC :</b>	analyste en comportement	<b>SUP:</b>	superviseure ou superviseur clinique
<b>AE :</b>	aide-enseignante ou aide-enseignant	<b>ACC :</b>	accompagnateur ou accompagnatrice	<b>COORD TS:</b>	coordinatrice ou coordinateur en travail social
<b>CPÉS :</b>	conseillère ou conseiller pédagogique en éducation spécialisée	<b>DIR SERV:</b>	direction de service		
		<b>PSY :</b>	psychologue ou psychomètre		

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	FORMATEUR
<b>SEPTEMBRE</b>		
ASPEN ÉS	EÉS	CPÉS
Nouveau personnel EÉS	EÉS	CPÉS
Séance d'appui Aspen ÉS	EÉS	CPÉS
Personnel EÉS 72-12e	EÉS	CPÉS
Soins personnels	AE, ÉS	Fournisseur externe
Formation IL	ENS assignée en IL	CPÉS
Révision Acadience reading	ENS titulaire jar, 1re et 2e, EÉS et IL	CPÉS
ABLIS - partie 1	EÉS, ENS en soutien intensif et titulaire	CPÉS
Dépistage précoce Acadience	ENS titulaire jar, 1re et 2e, EÉS et IL	CPÉS

ACTIVITÉS DE FORMATION	PERSONNEL CIBLÉ	FORMATEUR
<b>OCTOBRE</b>		
Attentes modifiées au PEI - élém et interm	EÉS	CPÉS
Certification INVSC	DIR, EÉS, ÉS, ENS, AE	Fournisseur externe - Safety Consulting
Soins personnels	AE, ÉS	Fournisseur externe
Analyse des données - Acadience	ENS titulaire jar, 1re et 2e, EÉS et IL	CPÉS
Recertification INVSC	DIR, EÉS, ÉS, ENS, AE	Fournisseur externe - Safety Consulting
<b>NOVEMBRE</b>		
Certification INVSC	DIR, EÉS, ÉS, ENS, AE	Fournisseur externe - Safety Consulting
IILÉ A	EÉS	CPÉS
<b>DÉCEMBRE</b>		
IILÉ B	EÉS	CPÉS
Processus d'aide	EÉS	CPÉS
Recertification INVSC	DIR, EÉS, ÉS, ENS, AE	Fournisseur externe - Safety Consulting
<b>JANVIER</b>		
Révision Acadience Reading français	ENS titulaire jar, 1re et 2e, EÉS et IL	CPÉS
Douance	EÉS	CPÉS
Recertification INVSC	DIR, EÉS, ÉS, ENS, AE	Fournisseur externe - Safety Consulting
Approche collaborative et proactive d'interventions avec les élèves (CPS)	AE, ES	PSY, TS
<b>FÉVRIER</b>		
Certification INVSC	DIR, EÉS, ÉS, ENS, AE	Fournisseur externe - Safety Consulting
Soins personnels	AE, ÉS	Fournisseur externe
Transitions post-secondaire	EÉS 7e-12e, conseillers en orientation	CPÉS
Douance	EÉS	CPÉS
Concepts et terminologie des rapports psychologiques	EÉS	CPÉS / PSY
Les sections d'un rapport psychopédagogique	ENS ÉS	CPÉS
<b>MARS</b>		
Concepts et terminologie des rapports psychologiques	EÉS	CPÉS / PSY
L'IA et ÉS	EÉS	CPÉS

ACTIVITÉS DE FORMATIONS	PERSONNEL CIBLÉ	FORMATEURS
<b>JANVIER</b>		
Les fondements essentiels à l'enseignement de la lecture, de l'écriture et de l'orthographe	ORTHO, CPÉS, AIDE EN ORTHOPHONIE, ENS ES ET ENS IL	IDA Ontario
Mieux comprendre les impacts fonctionnels d'un trouble développemental du langage (TDL) de l'enfance à l'âge adulte	CPÉS	FINO ÉDUCATION
<b>FÉVRIER</b>		
Symposium du CCJL	CPÉS, EN, EN ACC, ENS ES, DIR, DIR SERV	Consortium Centre Jules-Léger
<b>MARS</b>		
Congrès annuel de l'institut des troubles d'apprentissages	CPÉS, ENS, ACC, DIR SER	Institut des troubles d'apprentissage
<b>AVRIL</b>		
Symposium virtuel d'OAC sur les services d'orthophonie en milieu scolaire	ORTHOS	Atelier d'OAC en ligne
Fluency Plus Workshop: A Comprehensive Program for School Age Children and Teens (9+) Who Stutter	ORTHOS	Atelier d'OAC en ligne
Diagnosing DLD with Confidence	ORTHOS	DLD Project
Congrès des savoirs en littératie	ACC et DIR SAE	SML
<b>NOVEMBRE</b>		
16th Annual ADHD Conference	CPÉS	CADDAC

**AFFECTATION DU BUDGET**

Une partie du budget est consacrée à la formation du personnel. Durant les journées de formation, le personnel ciblé est libéré pour participer aux séances de formation. Le budget est présenté lors d'une réunion du CCÉS.

Le budget alloué au perfectionnement professionnel en éducation spécialisée sera de 110 000 \$ en 2025-2026.

Des notes de service sont envoyées régulièrement annonçant les projets de formation qui se déroulent au sein du Conseil.

Le secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée s'assure de faire une collecte de données régulière afin de prendre en considération les besoins des écoles, par exemple, lors des demandes de services et des analyses de cas. Les intervenants du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée partagent des problématiques rencontrées dans les écoles. Par la suite, une offre de formation générale est élaborée afin de satisfaire aux besoins exprimés par les intervenantes et les intervenants de l'éducation spécialisée.

**FORMATION DU PERSONNEL ENVERS LES LOIS ET LES POLITIQUES DU MINISTÈRE**

Lors des réunions de directions en 2024-2025, les directions d'école ont eu l'occasion de faire part de leurs besoins et de leurs questionnements par rapport au domaine de l'éducation spécialisée et d'être formés au niveau de différents processus du secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée.

**COMMUNICATION DU PLAN**

Les directions d'école devront sensibiliser le personnel de l'école et les conseils d'école sur le plan de l'éducation spécialisée.

Le Plan a été affiché sur le site Web du Conseil pour consultation par le grand public.

Un sommaire des rétroactions reçues par la suite des diverses consultations sera présenté au mois de juin 2025 aux membres du CCÉS.



## SECTION 15

### ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ

#### DÉTERMINATION DES BESOINS

Le Conseil offre l'équipement pour les élèves qui ont des besoins spécifiques. Ces besoins sont corroborés par une lettre d'un professionnel certifié qui atteste qu'un appareil peut répondre aux besoins particuliers d'un élève :

- Ordinateur/tablette/écrans/caméra de document
- Système MF
- Mobilier adapté (tables, pupitres, chaises, tables à langer, etc.)
- Équipement multisensoriel
- Outil spécialisé de travail (ciseaux, crayons, etc.)
- Équipement de motricité globale (bicyclette, trampoline, etc.)

#### AFFECTATION DU BUDGET

L'allocation de la SEP 2023-2024 comprend deux volets : la SEP fondée sur les effectifs et la SEP en fonction des demandes. La présente lettre porte uniquement sur ce deuxième volet.

La SEP en fonction des demandes est allouée à chaque année aux conseils scolaires en vertu des Lignes directrices sur le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté : Somme liée à l'équipement personnalisé (SEP) 2023-24 (ontario.ca). selon un processus de demandes qui soutient l'achat d'équipements non informatiques qui seront utilisés par les élèves ayant des besoins particuliers en matière d'éducation.

Le Conseil a reçu un financement total de 230 555 \$ pour la soumission 2023-2024.

## SECTION 16

### ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES

Le Conseil scolaire Viamonde offre des écoles et des lieux de travail à taille humaine où le respect des différences fait partie du quotidien. L'accessibilité des immeubles et des programmes d'apprentissage est donc une composante essentielle de l'expérience vécue par nos clientèles.

Chaque année, les nouveaux membres du personnel du secteur d'éducation doivent suivre une formation obligatoire comme stipulé dans la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Depuis 2017, cette formation fait partie de la série de formations du PACFOSS afin de faciliter les suivis requis par le Conseil.

Une présentation vidéo sur « L'accessibilité des immeubles, des programmes d'apprentissage et de nos services à la clientèle » est disponible au lien suivant: <https://youtu.be/XbFW-NgVBis>.

#### PLAN D'IMMOBILISATION

Chaque année, le Conseil approuve des projets en immobilisation, et ce, selon le budget et l'envergure des projets. Le dossier de la santé et sécurité de tous élèves est considéré dans l'identification des priorités du Conseil.

#### ACCÈS DU PUBLIC AU PLAN

Le public a accès à tous les procès-verbaux du Conseil.

Le public est invité à communiquer avec la direction du Secteur d'immobilisation, d'entretien et de planification au 416 614-5920 pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des projets en immobilisation ou du plan d'accessibilité du Conseil.

#### PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE

Selon la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*, le Conseil doit élaborer un plan d'accessibilité annuel en consultation avec les personnes handicapées et d'autres personnes.

Le tableau suivant indique l'accessibilité à l'ensemble des écoles, du siège social et du centre administratif du conseil en date de juin 2024.

**CONSEIL SCOLAIRE VIAMONDE  
ACCESSIBILITÉ DES INSTALLATIONS SCOLAIRES 2023-2024**

ÉCOLE	EXTÉRIEUR					INTÉRIEUR																		
	Nombre de stationnements identifiés					Accessibilité des niveaux																		
																		Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)		Système d'ouverture de portes		Rampe adaptée (oui/non)		Ascenseur (oui/non)
Oui	Non	Partiellement	Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
École élémentaire du Chêne	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Dyane-Adam	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Étienne-Brûlé	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Félix-Leclerc	2	X			Oui	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Franco-Jeunesse	4	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École Franco-Niagara	5	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Gabriel-Dumont	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Gabrielle-Roy	1	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Gaétan-Gervais	6	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire George P.-Vanier	1	X			Oui	N/A	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Horizon jeunesse	1	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Jeanne-Lajoie	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Jeunes sans frontières	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire La Fontaine	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

ÉCOLE	EXTÉRIEUR					INTÉRIEUR																		
	Nombre de stationnements identifiés					Accessibilité des niveaux																		
																		Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)		Système d'ouverture de portes		Rampe adaptée (oui/non)		Ascenseur (oui/non)
Oui	Non	Partiellement	Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire LaMarsh	2	X			Oui	N/A	N/A	NA	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire La Mosaïque	1			X	Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire de Lamothe-Cadillac	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire La Source	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Laure-Rièse	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Le Caron	2			X	Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire L'Envolée	2	X			Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Les Rapides	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire L'Harmonie	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire L'Héritage	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Louise-Charron	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire L'Odysée	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Mathieu-da-Costa	1	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Oui	N/A	Non	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Marie-Curie	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Micheline-Saint-Cyr	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

ÉCOLE	EXTÉRIEUR					INTÉRIEUR											
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)					Salle de toilette Universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)	
		Oui	Non	Partiellement				Sous-sol	Rez-de-chaussée	demi-niveaux	Étages	Scène					Accessibilité des niveaux
École secondaire Norval-Morisseau	5	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Nouvel Horizon	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Non	Oui
École élémentaire Patricia-Picknell	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Paul-Demers	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2	X			Oui	Non	Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Renaissance	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
École Ronald-Marion	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École secondaire Roméo Dallaire	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École publique Saint-Joseph	2			X	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Siège social - Cornelius	3	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui
École secondaire de Toronto Ouest	6	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Viola-Léger	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Le Flambeau	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire La Pommeraie	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
École secondaire Michelle-O'Bonsawin	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

ÉCOLE	EXTÉRIEUR					INTÉRIEUR											
	Nombre de stationnements identifiés	Édifice accessible (trajet du stationnement, système d'ouverture de porte)			Système d'ouverture de portes	Rampe adaptée (oui/non)	Ascenseur (oui/non)	Plateforme élévatrice pour demi-niveaux (oui/non)					Salle de toilette Universelle	Salle de toilette accessible (individuelle ou multiple)	Fontaine adaptée	Stroboscope (alarme lumineuse)	
		Oui	Non	Partiellement				Sous-sol	Rez-de-chaussée	demi-niveaux	Étages	Scène					Accessibilité des niveaux
École élémentaire Nouvel Horizon	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Non	Oui	Non	Oui
École élémentaire Patricia-Picknell	2	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Pavillon de la jeunesse	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	Non	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Paul-Demers	0	X			Oui	N/A	Non	N/A	N/A	Non	N/A	N/A	Non	Non	Non	Non	Non
École élémentaire Pierre-Elliott-Trudeau	2	X			Oui	Non	Oui	N/A	Oui	Oui	N/A	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non
École élémentaire Renaissance	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui
École Ronald-Marion	3	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École secondaire Roméo Dallaire	2	X			Oui	N/A	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École publique Saint-Joseph	2			X	Oui	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Siège social - Cornelius	3	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui
École secondaire de Toronto Ouest	7	X			Oui	Oui	Oui	N/A	N/A	Oui	N/A	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
École élémentaire Viola-Léger	1	X			Oui	N/A	N/A	N/A	N/A	Oui	N/A	N/A	N/A	Oui	Oui	Oui	Oui



## SECTION 17

### TRANSPORT

#### POUR LES PROGRAMMES EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, 19 élèves ont accès à un transport spécial intégré dans un autobus scolaire régulier et 103 élèves bénéficient des taxis, fourgonnettes, minibus pour fauteuil roulant.

#### CLASSES EST

Pour les programmes d'éducation pour les soins et traitements (EST).

Le Conseil gère présentement quatre programmes d'éducation pour les soins et traitements (EST) : deux dans la région de Toronto (élèves des paliers élémentaire et secondaire), un dans la région du Niagara à l'élémentaire, et un programme mobile Le Passage. Ces centres de traitement de jour sont gérés en partenariat avec le Conseil scolaire catholique Mon Avenir et le Centre francophone du grand Toronto. Les élèves sont transportés par taxi.

#### POUR LES ÉCOLES PROVINCIALES ET ÉCOLES D'APPLICATION

Les élèves voyagent par avion.



#### POUR LES COURS D'ÉTÉ

Le transport est offert par le Conseil dans les limites de la subvention générée à cet effet. Les modalités de transport seront déterminées par le Conseil scolaire Viamonde.

Le processus retenu vise à déterminer si une ou un élève ayant des besoins particuliers peut être transporté avec d'autres enfants ou s'il est dans le meilleur intérêt de l'élève et celui des autres, qu'il puisse bénéficier d'un transport individuel.

#### SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Selon l'anomalie et selon les recommandations du médecin, le secteur de l'éducation - volet éducation spécialisée fera feront la recommandation au Conseil de transporter cet élève de façon individuelle ou en petit groupe.

#### LES CRITÈRES DE SÉCURITÉ ET CHOIX DES FOURNISSEURS

Les critères sont généraux dans les appels d'offres et ne se réfèrent pas aux élèves ayant des besoins particuliers. La compagnie de transport est responsable de la santé et de la sécurité des élèves à bord des autobus.

Selon la politique du Conseil sur le transport, la direction d'école doit faire en sorte que les règlements, les responsabilités et les mesures disciplinaires et de sécurité soient connus des élèves, du personnel et des parents au début de l'année scolaire.



## SECTION 18

### COMITÉ CONSULTATIF DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CCÉS)

#### HEURES ET LIEUX DES RÉUNIONS

Le Comité consultatif en éducation spécialisée tient dix rencontres par année, habituellement les mardis à partir de 17h30. Ces rencontres se déroulent en vidéoconférence.

#### REPRÉSENTATION AUTOCHTONE, LE CAS ÉCHÉANT

Sans objet

#### MÉTHODE UTILISÉE POUR SÉLECTIONNER LES MEMBRES

Les associations ou organismes sont invités à soumettre le nom d'une représentante ou d'un représentant, et le nom d'un membre suppléant qui siègeront au sein du Comité consultatif pour l'éducation spécialisée pour un mandat de quatre ans.

#### RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- présenter au Conseil des recommandations sur les questions qui concernent l'établissement, l'élaboration et la prestation des programmes et services destinés aux élèves ayant des besoins particuliers du Conseil;
- participer à la révision annuelle du plan de l'éducation spécialisée;
- participer à la préparation du budget du Conseil destiné à l'éducation spécialisée;
- examiner les états financiers du Conseil se rapportant à l'éducation spécialisée.

#### COMMUNICATION AVEC LE PUBLIC

Les parents et les autres membres de la communauté peuvent faire connaître leur point de vue en communiquant directement avec les membres du CCÉS, la direction de l'éducation, les surintendances, les directions d'école et les conseillères et conseillers scolaires.

#### RECOMMANDATIONS SUR LES PROGRAMMES ET SERVICES

Un compte rendu de chaque réunion du CCÉS est présenté au Conseil sous forme de rapport aux fins d'approbation.

#### RÉVISION ANNUELLE DU PLAN

Une ébauche du plan est présentée aux fins de consultation lors d'une réunion du CCÉS. Les membres du comité ont l'occasion de faire des recommandations sur les programmes et services.

#### BUDGET POUR ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Le Conseil veille à ce que le CCÉS ait la possibilité de participer à son processus budgétaire en ce qui a trait à l'éducation spécialisée en invitant les membres du comité à identifier par ordre de priorité les orientations pour le processus budgétaire.

Le budget est présenté aux membres du CCÉS lorsqu'il a été approuvé par le Conseil.

#### EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Le Conseil veille à ce que le CCÉS ait la possibilité d'examiner les états financiers des budgets consacrés à l'éducation spécialisée lorsqu'ils ont été préparés.

Le grand public peut examiner les états financiers en consultant le site Web du Conseil.

Lors des réunions régulières pour l'année scolaire 2024-2025, les membres du CCÉS ont assisté à des ateliers et à des présentations sur divers sujets en lien avec le domaine de l'éducation spécialisée. Parmi les sujets abordés :

## LES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Le Conseil entretient d'excellents rapports avec le CCÉS. Ce dernier fait les propositions qu'il juge les plus appropriées. Tous, parents et membres de la communauté peuvent consulter les procès-verbaux du CCÉS au Conseil et dans les écoles. De plus, les rapports des réunions du CCÉS dont les motions qui ont été acceptées à majorité par le Conseil sont disponibles à l'adresse internet suivante :

<https://csviamonde.ca/viamonde/gouvernance/calendrier-du-comite-enfance-en-difficulte>

### OCTOBRE 2025 - (Rencontre no 1)

#### 1. FINANCEMENT DE L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

##### Rapport sur le Budget pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée 2025-2026

Le surintendant des services corporatifs et trésorier, M. Rodrigue, donne une présentation sur le budget destiné aux élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée pour la période de septembre 2025 à août 2026.

**QUE** QUE le rapport en date du 23 septembre 2025 intitulé Budget pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée – 2025-2026 soit reçu.

Proposée par : Manoushka Aimable Appuyée par : Marguerite Schabas

**ADOPTÉE**

### OCTOBRE 2025 - (Rencontre no 2)

#### 2. PROGRAMMES D'ÉTÉ POUR LES ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

##### Programmes d'été en littératie et en numératie

**Mme France Wingert**, conseillère pédagogique en éducation spécialisée au conseil scolaire Viamonde, présente aux membres du comité les programmes d'été destinés aux élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée.

Elle décrit les activités d'apprentissage offertes, incluant les activités en littératie et en numératie, ainsi que des activités ludiques.

Du 28 juillet au 15 août, un camp d'été a été offert aux élèves avec des besoins particuliers en éducation spécialisée. Le camp a eu lieu sur 5 sites couvrant différentes régions du territoire du Conseil (Peel, London, Windsor, Niagara et Hamilton) et a desservi 32 élèves des 3e, 4e et 5e années de 12 écoles du Conseil.

Sa présentation se termine par le partage de quelques photos illustrant les différentes activités d'apprentissage mais également des moments ludiques.

#### Camp Habilo-Socio +

**Mme Cécile Santos-Ayrault**, conseillère pédagogique en éducation spécialisée au Conseil scolaire Viamonde, présente au comité le camp Habilo-Socio+ financé par l'entremise des fonds du programme de perfectionnement des compétences après l'école.

Ce camp visait à développer des habiletés sociales et d'adaptation dans un contexte authentique et amusant, vécu à travers des ateliers de construction, d'arts, de sports, de cuisine et de leadership. Des sorties dans la communauté (parcs, autobus, épicerie, fermes) ont été intégrées aux activités proposées. Les élèves ont également pu participer aux ateliers BRAVE.

Ce camp a eu lieu du 18 au 22 août 2025. Elle indique que 54 élèves ont été invités et provenant de 14 écoles. Trente-deux élèves du jardin à la 12e année y ont participé. Ces élèves sont des élèves de classes d'apprentissage alternatif (CAA) ou encore des candidats. Elle conclut en partageant les commentaires des animatrices et animateurs du camp qui ont unanimement rapporté le succès de ce dernier.

#### OUVERTURE DES CLASSES D'APPRENTISSAGE ALTERNATIF (CAA)

##### Rapport verbal de l'ouverture des CAA

**Mme Dounia Bakiri**, surintendante de l'éducation, donne un rapport verbal de l'ouverture de six classes CAA et a tenu à remercier tous les secteurs et les services aux élèves ainsi que les directions et le personnel des écoles sites qui ont rendu ce projet de grande envergure possible pour la rentrée 2025.

Sans oublier les membres du comité qui avaient émis le souhait d'avoir davantage de classes distinctes pour répondre aux besoins complexes des élèves.

##### Présentation – Ouverture des CAA

**Mme Tammy Couture**, consultante en autisme au conseil scolaire Viamonde, présente aux membres du comité un état des lieux sur l'ouverture des classes d'apprentissage alternatif (CAA) pour la rentrée 2025 ainsi que toute la préparation et la planification.

Mme Couture explique les objectifs des CAA, elle énonce les critères d'admission aux CAA. Elle aborde ensuite les équipes multidisciplinaires, les services offerts ainsi que les formations disponibles pour soutenir les élèves et le personnel.

Mme Couture décrit l'organisation des classes, qui tient compte des besoins individuels des élèves, incluant des activités en petits groupes et des interventions 1 à 1 avec un adulte au besoin.

**NOVEMBRE 2025 - Rencontre no 3****1. DONNÉES SUR LES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRE D'UN PROGRAMME D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

Mme Bakiri, surintendante de l'éducation présente aux membres du comité le rapport sur les données des élèves bénéficiant d'un programme d'éducation spécialisée selon la loi sur l'éducation. Elle présente également le nombre de PEI élaborés depuis 2018 par le personnel enseignant dans les écoles afin de répondre aux besoins des élèves identifiés et non identifiés.

**QUE** le rapport en date du 04 février 2025 intitulé Données sur les élèves bénéficiant de la subvention pour l'éducation spécialisée soit reçu.

Proposée par : Joanne Bovine Appuyée par : Marguerite Schabas

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

Les membres du comité prennent connaissance de la lettre adressée à l'honorable Paul Calandra, ministre de l'Éducation par le comité consultatif de l'éducation spécialisée du conseil scolaire Durham District School Board au sujet du calendrier de publication des documents relatifs au financement principal de l'éducation à l'intention des conseils scolaires.

**NOVEMBRE 2025 - Rencontre no 4****1. PROGRAMME LA PASSERELLE (6 À 17 ANS)**

Mme Aimable présente au comité l'organigramme du Centre francophone du Grand Toronto ainsi que le programme La Passerelle 6-17. Elle décrit brièvement ce programme, qui vise à permettre aux jeunes de développer des habiletés sociales et des capacités d'autorégulation grâce à des services cliniques et éducatifs, afin de faciliter leur réintégration au système scolaire.

Elle présente ensuite l'équipe multidisciplinaire ainsi que les services offerts aux jeunes de 6 à 17 ans ayant un profil spécifique. Mme Aimable explique également les critères d'admission, le processus d'inscription et la trajectoire au sein du programme. Elle conclut sa présentation par le partage de quelques témoignages.

**2. SERVICES EN ORTHOPHONIE**

Mme Bakiri présente au comité les services d'orthophonie offerts au Conseil Viamonde. Elle débute par la présentation de la composition de l'équipe ainsi que des champs d'intervention. Elle explique ensuite les différentes étapes du processus et les types de soutien offerts par les orthophonistes. Elle conclut en présentant le nombre approximatif de cas traités.

**3. SERVICES DE CONSULTATION EN AUTISME**

Mme Bakiri présente au comité les services de consultation en Autisme. L'équipe est composée de 5 consultantes en autisme qui sont réparties sur toutes les écoles du territoire et desservent également les CAA.

Elle passe à travers les critères d'admissibilité et de la nécessité du consentement de la personne détenant l'autorité parentale. Elle parle des recommandations sont fondées sur l'analyse comportementale appliquée (ACA) (NPP 140) et les besoins uniques de la personne autiste.

Mme Bakiri termine sa présentation en expliquant des divers services qui peuvent être offerts selon les besoins.

**JANVIER 2026 - Rencontre no 5****1. COOP (COURS D'ÉDUCATION COOPÉRATIVE) POUR ÉLÈVES À GRANDS BESOINS**

Mme Annie Bellemare, conseillère pédagogique en éducation spécialisée, présente le programme COOP (Cours d'éducation coopérative) destiné aux élèves à grands besoins. Elle explique les étapes menant à l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), du certificat d'études secondaires de l'Ontario (CESO) ou encore du certificat de rendement.

Elle précise la clientèle visée ainsi que les critères de sélection du cours COOP pour les élèves à grands besoins, pour lesquels le CESO ou le certificat de rendement sont ciblés.

Des exemples de milieux de stage sont partagés par Mme Boufor, directrice des services du secteur de l'éducation Volets éducation spécialisée, programmation M-12 et programmes alternatifs et cadre d'efficacité ainsi que le programme de transition de l'école vers le monde du travail.

Il est indiqué que des formations et du soutien sont offerts tout au long de l'année scolaire pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée ainsi que pour le personnel qui œuvre avec les élèves à grands besoins.

**FÉVRIER 2026 - Rencontre no 6****1. ÉTATS FINANCIERS 2024-2025 – BESOINS PARTICULIERS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier, présente le rapport sur les états financiers 2024-2025.

Il explique que ces dépenses sont liées aux élèves qui ont des besoins particuliers en éducation spécialisée pour la période de septembre 2024 à août 2025. M. Rodrigue passe brièvement les revenus et les dépenses.

**QUE** le rapport en date du 10 février 2026 sur États financiers 2024-2025 – Besoins particuliers en éducation spécialisée soit reçu.

Proposée par : Aliou Sene Appuyée par : Éric Lapointe

**ADOPTÉE****2. BUDGET RÉVISÉ 2025-2026 - ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier, présente aux membres du comité le rapport du budget révisé pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée, couvrant la période de septembre 2025 à août 2026.

**QUE** le rapport en date du 10 février 2026 intitulé - Budget révisé 2025-2026 – Élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée soit reçu.

Proposée par : Manoushka Aimable Appuyée par : Aliou Sene

**ADOPTÉE****FÉVRIER 2026 - Rencontre no 7****1. BILAN OQRE DU CONSEIL POUR LES ÉLÈVES INSCRITS DANS LE PROGRAMME D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

M. Baudelaire Fogno, directeur des services du secteur de l'éducation-Volet cadre d'efficacité présente aux membres du comité le bilan des résultats de l'OQRE (L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation) du Conseil pour les élèves inscrits dans le programme d'éducation spécialisée.

Il passe en revue les résultats aux différentes évaluations de l'OQRE, en les comparant à ceux de la province. Les données démontrent que le Conseil Viamonde obtient les meilleurs résultats à tous les niveaux.

**QUE** le rapport en date du 10 février 2026 intitulé Bilan OQRE du Conseil pour les élèves inscrits dans le programme d'éducation spécialisée soit reçu

Proposée par : Aliou Sene Appuyée par : Manoushka Aimable

**ADOPTÉE****2. BONNES NOUVELLES DU SYSTÈME**

Mme Dounia Bakiri, surintendante de l'éducation, informe les membres du comité CCÉS de l'ouverture de deux nouvelles classes d'apprentissage alternatif (CAA) aux deux paliers pour desservir les besoins complexes des élèves des régions de Peel et de Halton et ce dès la rentrée 2026.

Au palier élémentaire, le site se trouvera à l'École élémentaire Le Flambeau, et au palier secondaire, ce sera à l'École secondaire Jeunes sans Frontières.

La planification débutera prochainement au niveau des services du secteur de l'éducation-volet éducation spécialisée en collaboration avec différents secteurs, notamment les ressources humaines, l'immobilisation, de l'entretien et de la planification (SIEP), le service informatique et le secteur des finances. Des formations seront offertes au personnel à la fin de l'année scolaire afin d'accueillir les élèves dans les meilleures conditions.

**AVRIL 2026 - Rencontre no 8 (non adopté)****1. ÉTATS FINANCIERS 2024-2025 – BESOINS PARTICULIERS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

**QUE** le rapport en date du 10 février 2026 sur États financiers 2024-2025 – Besoins particuliers en éducation spécialisée soit reçu.

Proposée par : Aliou Sene Appuyée par : Éric Lapointe

**ADOPTÉE****2. BUDGET RÉVISÉ 2025-2026 - ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

M. Jason Rodrigue, surintendant exécutif des services corporatifs et trésorier, présente aux membres du comité le rapport du budget révisé pour les élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée, couvrant la période de septembre 2025 à août 2026

**QUE** le rapport en date du 10 février 2026 intitulé - Budget révisé 2025-2026 – Élèves ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée soit reçu.

Proposée par : Manoushka Aimable Appuyée par : Aliou Sene

**ADOPTÉE****MAI 2026 – Rencontre no 9 (à venir 12 mai)****JUIN 2026 – Rencontre no 10 (à venir 9 juin)**

**COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE LISTE DES MEMBRES  
2026-27**

ORGANISME	MEMBRES	MEMBRES SUPPLÉANTS
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Benoit Fortin (Président du comité) <a href="mailto:fortinb@CSViamonde.ca">fortinb@CSViamonde.ca</a>	David O'Hara <a href="mailto:oharad@CSViamonde.ca">oharad@CSViamonde.ca</a>
Conseiller scolaire du CS Viamonde	Éric Lapointe <a href="mailto:lapointee@CSViamonde.ca">lapointee@CSViamonde.ca</a>	Yvon Rochefort <a href="mailto:rocheforty@csviamonde.ca">rocheforty@csviamonde.ca</a>
Conseillère scolaire du CS Viamonde	Kristine Dandavino <a href="mailto:dandavinok@csviamonde.ca">dandavinok@csviamonde.ca</a>	
Autism Ontario – Metro Toronto Chapter	Marguerite Schabas (membre du chapitre de Toronto – SEAC rep) <a href="mailto:m-schabas@hotmail.com">m-schabas@hotmail.com</a>	
Centre francophone de Grand Toronto	Manoushka Aimable <a href="mailto:manoushka@centrefranco.org">manoushka@centrefranco.org</a>	
CAMH	Aliou Sene <a href="mailto:aliou.sene@camh.ca">aliou.sene@camh.ca</a>	
Contact Niagara	Joanne Bovine <a href="mailto:jbovine@contactniagara.org">jbovine@contactniagara.org</a>	
Epilepsy Southwestern Ontario	Nancy Komi <a href="mailto:mkomi89@gmail.com">mkomi89@gmail.com</a>	

Personne responsable du dossier :

**Mme Dounia Bakiri**

Surintendante de l'éducation  
Conseil scolaire Viamonde  
Tél. : (905) 637-5695  
[Courriel: bakirid@csviamonde.ca](mailto:bakirid@csviamonde.ca)

**Mme Corine Céline**

Secrétaire de séances du Conseil  
Tél. No: 647-244-9631  
[Courriel: celinem@csviamonde.ca](mailto:celinem@csviamonde.ca)

**SECTION 19**
**LA PROMESSE VIAMONDE**

L'élève Viamonde affirme avec fierté et engagement, son identité francophone. Citoyenne ou citoyen du monde, elle ou il fait preuve de curiosité face aux savoirs et aux connaissances et démontre une soif d'apprendre pour la vie.

**À la fin de sa 12e année, l'élève Viamonde :**
**1. SAIT COMMUNIQUER**

- cherche à comprendre et sait se faire comprendre,
- s'exprime aisément et avec assurance en français,
- s'exprime avec confiance dans plus d'une langue.

**2. FAIT PREUVE D'UN ESPRIT CRITIQUE, CRÉATIF ET INNOVATEUR**

- met les faits en relation et s'interroge,
- génère des idées, imagine des concepts et résout les problèmes de façon originale,
- propose une perspective différente à des questions ou des enjeux divers.

**3. VIT EN ÉQUILIBRE ÉMOTIONNEL**

- est attentif à ses besoins et aux besoins des autres,
- fait preuve de résilience face aux épreuves de la vie pour une vision positive de l'avenir,
- persévère en toutes circonstances, utilise un esprit de croissance.

**4. AGIT DE FAÇON PROACTIVE**

- est capable de raisonner,
- planifie et se fixe des objectifs,
- prend des initiatives et gère les risques.

**5. CONTRIBUE AU MONDE NUMÉRIQUE AVEC INTELLIGENCE**

- utilise les médias sociaux de façon responsable, appropriée et sécuritaire,
- recourt à la technologie de façon efficace,
- propose des solutions technologiques pour faire avancer le monde.

**6. COLLABORE ET EXERCE DU LEADERSHIP**

- développe des relations interpersonnelles et de travail basées sur la confiance et le respect mutuel,
- écoute, influence et inspire positivement les autres en plus d'offrir du soutien et de l'encouragement,
- gère et résout les tensions et les conflits tout en sachant rallier les gens, malgré les divergences.

**7. INTERVIENT AVEC ÉTHIQUE, ENGAGEMENT ET ÉCORESPONSABILITÉ**

- adopte un comportement responsable visant le bien commun en fonction des règles et des valeurs humanistes,
- prend position pour la justice sociale, l'équité et les droits de la personne en respectant la diversité sous toutes ses formes,
- se comporte et s'engage afin de réduire son empreinte écologique.

**ANNEXE - 1 LISTE DE CENTRES DE TRAITEMENT POUR ENFANTS**

**Plan pluriannuel ÉS**  
Annexe 1

**CENTRES DE TRAITEMENT POUR ENFANTS – SERVICES DE RÉADAPTATION EN MILIEU SCOLAIRE**

Centres de traitement pour enfants	Écoles
<b>Grandview Children's Centre</b>  600, chemin Townline Sud, Oshawa, ON, L1H 0C8 Téléphone : 905-728-1673 Télécopieur : 1-855-698-4725	Antonine Maillet
	Ronald Marion
	Académie Alexandre Dumas
	Laure-Rièse
<b>Réseau de traitement pour enfants de Simcoe-York-Toronto</b>  Différents sites selon la ville  Téléphone : 1-866-377-0286  <a href="https://www.ctnsy.ca/">https://www.ctnsy.ca/</a>  <a href="https://www.hollandbloorview.ca/">https://www.hollandbloorview.ca/</a>  <a href="https://www.surreyplace.ca/fr/">https://www.surreyplace.ca/fr/</a>	Viola Léger
	St-Joseph
	La Source
	Le Caron
	Roméo Dallaire
	Académie de la Moraine
	Académie de la Pinède
	Paul Demers
	Jeanne Lajoie
	La Fontaine
	Mathieu-da-Costa
	Étienne Brulé
	Norval Morrisseau
	Chantal-Benoit
	Charles-Sauriol
	Gabrielle-Roy
	La Mosaïque
Pierre Elliot-Trudeau	
Collège Français	
Toronto Ouest	
Micheline St-Cyr	
Félix Leclerc	
<b>Erinoak Kids Centre for Treatment and Development</b> Services de réadaptation en milieu scolaire  Différents sites : Brampton, Mississauga, Oakville et Orangeville Téléphone : 905-855-2690 Sans frais : 1-877-374-6625 Télécopieur : 905-855-9451/1-866-764-9607	Carrefour des Jeunes
	Jeunes sans frontières
	Des Quatre-Rivières
	Horizon Jeunesse
	Le Flambeau
	Du Chêne
	Gaétan Gervais
	Patricia Picknell
Renaissance	
<b>KidsAbility Centre for Child Development</b>  500 Hallmark Dr, Waterloo, ON, N2K 3P5 Attention: Intake Téléphone: 519-886-7292 ext. 1214 Sans frais: 1-888-372-2259 Télécopieur: 519-886-7292	Dyane Adam
	L'Odyssée
	L'Harmonie
	David St-Jaques

<b>McMaster Children's Hospital</b>  Ron Joyce Children's Health Centre Services de réadaptation en milieu scolaire 325 Wellington St N. Hamilton, ON, L8L 2X2 Téléphone : 905-521-2100 ext. 77950 Télécopieur : 905-577-8029	Pavillon de la jeunesse
	Georges-P.-Vanier
<b>Niagara Children's Centre</b>  567, avenue Glenridge, St. Catharines, ON, L2T 4C2 Téléphone : 905-688-3550 Sans frais : 1-800-896-5496 Télécopieur : 905-688-1055	Franco-Niagara
	L'Héritage
	Nouvel-Horizon
<b>TVCC</b>  779 Base line road East London, ON, N6C 5Y6 Téléphone : 519.685.8705 Sans frais : 1-866-590-8822	LaMarsh
	Académie de la Tamise
	La Pommeraie
	Marie-Curie
<b>John McGivney Children's Centre</b>  3945 Matchette road, Windsor, ON, N9C 4C2 Téléphone : 519-252-7281 Sans frais : 1-800-976-5622 Télécopieur : 519-252-5873	Gabriel-Dumont
	L'Envolée
	Louise Charron
<b>Pathways Health Centre for Children</b>  1240 Murphy Road, Sarnia, ON, N7S 2Y6 Téléphone : 519-542-3471 Sans frais : 1-855-542-3471 Télécopieur : 519-542-4115	De Lamothe Cadillac
	Les Rapides
	Franco-Jeunesse

## ANNEXE 2 - LISTE DES ORGANISMES DE COORDINATION

Plan annuel ÉS - Annexe 2

### ORGANISMES DE COORDINATION DU MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Zones de prestation	Organismes de coordination	Écoles
Durham	<b>Resources for Exceptional Children and Youth, Durham Region</b> 865, chemin Westney Sud Ajax, ON, L1S 3M4 Téléphone : 905-427-8862 <a href="http://www.rfecydurham.com">www.rfecydurham.com</a>	Antonine-Maillet
		Viola-Léger
		Ronald-Marion
Toronto	<b>Centre Surrey Place</b> 2 Surrey Place Toronto, ON, M5S 2C2 Téléphone: 416-925-5141 <a href="http://www.surreyplace.on.ca">www.surreyplace.on.ca</a>	La Mosaïque
		Académie Alexandre-Dumas
		Pierre-Elliott-Trudeau
		Jeanne-Lajoie
		Félix-Leclerc
		Laure-Rièse
		Mathieu-da-Costa
		Charles Sauriol
		Gabrielle-Roy
		Collège Français
		Étienne-Brûlé
		Toronto Ouest
York	<b>Réseau de traitement des enfants de Simcoe-York</b> 13175, rue Yonge Richmond Hill, ON, L4E 0G6 Téléphone : 905-773-4777 <a href="http://www.ctnsy.ca">www.ctnsy.ca</a>	Paul Demers
		Micheline-Saint-Cyr
		Académie de la Moraine
Simcoe	<b>Réseau de traitement des enfants de Simcoe-York</b> 165 Ferris Lane Barrie, ON, L4M 2Y1 Téléphone : 705-719-4795 <a href="http://www.ctnsy.ca">www.ctnsy.ca</a>	Chantal-Benoît
		Norval-Morrisseau
		Lafontaine
		Saint-Joseph
Peel	<b>Erinoak Kids Centre for Treatment and Development</b> 10145 McVean Drive Brampton, ON, L6P 4K7 Téléphone : 905-855-2690  1230 Central Parkway Ouest Mississauga, ON, L5C 0A5 Téléphone : 905-855-2690 <a href="http://www.erinoakkids.ca">www.erinoakkids.ca</a>	La Source
		Académie La Pinède
		Le Caron
		Roméo-Dallaire
		Horizon-Jeunesse
		Carrefour des Jeunes
		Jeunes sans frontières
		Le Flambeau

## ANNEXE 3 - SERVICE DE SOUTIEN À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE 2024-2025

### Plan annuel ÉS - Annexe 3

#### ORGANISMES DE COORDINATION DU MINISTÈRE DES SERVICES À L'ENFANCE ET DES SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Zones de prestation	Organismes de coordination	Écoles
<b>Halton</b>	<b>ROCK</b> Reach Out Centre for Kids 471, rue Pearl Burlington, ON, L7R 4M4 Téléphone : 905-634-2347 <a href="http://www.rockonline.ca">www.rockonline.ca</a>	du Chêne
		Patricia-Picknell
		Renaissance
		Gaétan-Gervais
<b>Dufferin/Wellington</b>	<b>Dufferin Child and Family Services</b> 655, chemin Riddell Orangeville, ON, L9W 4Z5 Téléphone : 519-941-1525 <a href="http://www.dcafs.on.ca">www.dcafs.on.ca</a>	des Quatres-Rivières
		L'Odyssée
<b>Waterloo</b>	<b>Sunbeam Developmental Resource Centre</b> 2749 Kingsway Drive Kitchener, Ontario, N2C 1A7 Téléphone : 519-893-6200 <a href="http://www.sunbeamcentre.com">www.sunbeamcentre.com</a>	L'Harmonie
		David Saint-Jacques
<b>Hamilton</b>	<b>Contact Hamilton</b> Contact Hamilton for Children's and Developmental Services 140, rue King Est, Suite 4 Hamilton, ON, L8N 1B2 Téléphone : 905-570-8888 <a href="http://www.contacthamilton.com/">www.contacthamilton.com/</a>	Pavillon de la Jeunesse
		George-P.-Vanier
<b>Niagara</b>	<b>Contact Niagara</b> 23 Hannover Drive, Unité 8 St. Catharines, Ontario, L2W 1A3 Tel: 1-866-416-1023 or 289-273-4627 <a href="http://www.contactniagara.org/fr/home">http://www.contactniagara.org/fr/home</a>	L'Héritage
		Nouvel-Horizon
		LaMarsh
		Franco-Niagara
<b>London-Middlesex</b>	<b>Réseau de coordination des services communautaires</b> 171, avenue Queens, bureau 705, London, ON, N6A 5J7 Téléphone : 1-519-438-4783. 1-877-480-2726 (demander pr intake) <a href="https://cscn.on.ca/fr/">https://cscn.on.ca/fr/</a>	Marie-Curie
		Académie de la Tamise
		La Pommeraie
		Gabriel-Dumont
<b>Windsor-Essex</b>	<b>Hôtel-Dieu Grace Healthcare</b> 1453 Prince Rd. Windsor, Ontario, N9C 3Z4 T: 519-257-5111, poste 75114 or direct 519-257-5114 F: 519-257-5188 <a href="http://WWW.HDGH.ORG">WWW.HDGH.ORG</a>	L'Envolée
		Louise-Charron
		de Lamothe-Cadillac
<b>Lambton</b>	<b>Pathways Health Centre for Children</b> 1240, chemin Murphy Sarnia, ON N7S 2Y6 Téléphone : 519-542-3471 <a href="http://www.pathwayscentre.org">www.pathwayscentre.org</a>	Les Rapides
		Franco-Jeunesse

2

#### SERVICE DE SOUTIEN À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Service de soutien à domicile et en milieu communautaire par région	Écoles
<b>Centre-Est</b> Sans frais : 1-800-263-3877  <a href="http://healthcareathome.ca/fr/centre-est/">http://healthcareathome.ca/fr/centre-est/</a>	Antonine-Maillet
	Viola-Léger
	Ronald Marion
	Académie Alexandre-Dumas
	Laure-Rièse
<b>Centre-Toronto</b> Sans frais : 1-866-243-0061 Télécopieur : 416-506-0374  <a href="http://healthcareathome.ca/fr/centre-toronto/">http://healthcareathome.ca/fr/centre-toronto/</a>	La Mosaïque
	Pierre-Elliott-Trudeau
	Mathieu-da-Costa
	Charles Sauriol
	Gabrielle-Roy
	Collège Français
<b>Simcoe Nord Muskoka</b> Sans frais : 1-888-721-2222 Télécopieur : 705-792-6270  <a href="https://www.healthcareathome.ca/fr/simcoe-nord-muskoka/">https://www.healthcareathome.ca/fr/simcoe-nord-muskoka/</a>	Toronto-Ouest
	St-Joseph
	La Source
	Académie de la Pinède
	Le Caron
<b>Centre</b> Sans frais : 1-888-470-2222 Télécopieur : 416-222-6517 ou 905-952-2404  <a href="https://www.healthcareathome.ca/fr/centre/">https://www.healthcareathome.ca/fr/centre/</a>	Roméo-Dallaire
	Académie de la Moraine
	Norval-Morrisseau
	Chantal-Benoit
	La Fontaine
	Paul Demers
	Étienne-Brulé
<b>Centre-Ouest</b> Sans frais : 1-888-733-1177 Télécopieur : 1-866-465-9662  <a href="https://www.healthcareathome.ca/fr/centre-ouest/">https://www.healthcareathome.ca/fr/centre-ouest/</a>	Jeanne-Lajoie
	Des Quatres-Rivières
	Carrefour des Jeunes
	Jeunes sans Frontières
<b>Mississauga Halton</b> Sans frais : 1-877-336-9090 Télécopieur : 905-855-8989  <a href="https://www.healthcareathome.ca/fr/mississauga-halton/">https://www.healthcareathome.ca/fr/mississauga-halton/</a>	Félix-Leclerc
	Micheline-Saint-Cyr
	Horizon Jeunesse
	Le Flambeau
	Du Chêne
	Gaétan-Gervais
	Patricia Picknell
	Dyane-Adam

93

92

Révisé en 2026



**MATIÈRES, COURS OU PROGRAMMES AUXQUELS S'APPLIQUE LE PEI**  
 Les cours sont identifiés comme adaptés (AD), attentes modifiées (MOD) ou des attentes différentes (D).

AD    MOD    D

---

AD    MOD    D

---

**Exemptions du programme scolaire au palier élémentaire ou substitutions de cours obligatoires**  
 Oui (fournir une justification éducative)    Non

**Précision de la décision**

---

Pour les élèves du secondaire uniquement :  
**L'élève travaille actuellement à l'atteinte des objectifs suivantes :**  
 Diplôme d'études secondaires de l'Ontario    Certificat d'études secondaires de l'Ontario    Certificat de Réussite

---

**Format de rapport**  
 Bulletin provincial  
 Rapport alternatif  
 Dates de rapport :

---

**ADAPTATIONS**  
 (Les adaptations sont supposés être les mêmes pour toutes les matières/domaines de programme, sauf indication contraire.)

Adaptations pédagogiques	Adaptations environnementales	Adaptations en matière d'évaluation

---

**Équipement individualisé**    Oui (liste ci-dessous)    Non

---

Nom de l'élève: \_\_\_\_\_ Niveau scolaire: \_\_\_\_\_ Classe-foyer: \_\_\_\_\_

Page 2 de 5

**Plan de transition**  
**Actions requises à ce stade :**    Oui    Aucun soutien de transition n'est requis pour le moment.

---

Nom de l'élève: \_\_\_\_\_ Niveau scolaire: \_\_\_\_\_ Classe-foyer: \_\_\_\_\_

Page 3 de 5

**RESSOURCES HUMAINES (personnel enseignant / personnel de soutien non enseignant)**

Service	Personnel	Date de lancement	Durée et fréquence	Emplacement

**ÉQUIPE D'ÉLABORATION DU PEI**

Personnel	Rôle

**SOURCES D'INFORMATION UTILISÉES POUR ÉLABORER LE PEI**

Énoncé de décision CIPR       Parents/Tuteurs       PEI précédent  
 Bulletin provincial       Élève  
 Autres sources (liste ci-dessous)

---

**DATE DU PLACEMENT DANS UN PROGRAMME D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE**

1) Premier jour de participation au nouveau programme d'enseignement à l'enfance en difficulté.  
 2) Premier jour de la nouvelle année scolaire ou du semestre au cours duquel l'élève poursuit son placement.  
 3) Premier jour d'inscription de l'élève dans un programme d'enseignement à l'enfance en difficulté qu'il débute en milieu d'année ou en milieu de semestre à la suite d'un changement de placement.

Date du placement : \_\_\_\_\_ Date d'achèvement de la phase de développement du PEI (dans les 30 jours d'école suivant la date de placement): \_\_\_\_\_

**La direction d'école est tenue par la loi de veiller à ce que le PEI soit mis en œuvre et supervisé de façon appropriée.**

Ce PEI a été élaboré conformément aux normes du ministère et répond adéquatement aux forces et aux besoins de l'élève.

\_\_\_\_\_  
Signature de la direction      Date

Nom de l'élève \_\_\_\_\_ Niveau scolaire: \_\_\_\_\_ Classe-foyer: \_\_\_\_\_

Page 4 de 5

**REGISTRE DES CONSULTATIONS MENÉES AUPRÈS DU PARENT ET DE L'ÉLÈVE, ET DES RÉVISIONS ET MISES À JOUR EFFECTUÉES PAR LE PERSONNEL**

Nom \_\_\_\_\_ Niveau scolaire \_\_\_\_\_ Classe-foyer: \_\_\_\_\_

Date	Personnel	Type	Raison	Description de l'activité	Commentaires / Résultats de la consultation

**Participation du parent/tuteur et de l'élève (si l'élève est âgé de 16 ans ou plus)**

J'ai été consulté dans l'élaboration de cet PEI       Parent / Tuteur       Élève  
 J'ai refusé l'opportunité d'être consulté dans le développement de cet PEI       Parent / Tuteur       Élève  
 J'ai reçu une copie de cet PEI       Parent / Tuteur       Élève

Commentaires des parents/ tuteurs et l'élève: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du parent / tuteur      Date

\_\_\_\_\_  
Signature de l'élève ( si 16 ans ou plus)      Date

Nom de l'élève \_\_\_\_\_ Niveau scolaire: \_\_\_\_\_ Classe-foyer: \_\_\_\_\_

Page 5 de 5



CSViamonde



CSViamonde



CSViamonde\_officiel



CSViamonde



Conseil scolaire  
Viamonde



Conseil scolaire  
Viamonde

# AU CŒUR DE L'INCLUSION

Au-delà des mots!



# La genèse d'une vision inclusive



**Juin 2025 :**  
Rédaction du projet et  
dépôt de la demande au  
Ministère de l'Éducation  
de l'Ontario.



**Soutien direct aux  
élèves ayant des  
handicaps.**



**Novembre 2025 :**  
Approbation officielle.  
Octroi d'une subvention  
de 134 901 \$.



# La force de nos partenariats



## Grandview Children's Centre

Déploiement du  
programme Ability  
Acceptance  
(promotion de la  
neurodiversité).



## Best Buddies Canada

Catalyseur  
d'amitiés sincères  
et inclusives entre  
les élèves.



## Équipes multidisciplinaires internes

Synergie entre  
orthophonistes, conseillers  
pédagogiques,  
consultantes TSA et  
personnel scolaire



# L'écosystème du projet autour de l'élève



## Matériel didactique

Trousses de livres adaptés  
et jeux pédagogiques



## Outils numériques

Tableaux de bord de  
ressources et infographies



## Formation du personnel

Approches Hanen et  
communication alternative



## Inclusion sociale

Programme Best Buddies  
et Ability Acceptance



# Donner une voix à chaque histoire : qu'est-ce que la CAA ?



La Communication Alternative et Améliorée (CAA) regroupe toutes les façons de communiquer autrement que par la voix vocale. L'objectif : Offrir un pont vers le langage et soutenir le développement naturel au rythme de chaque enfant.

# La formation du personnel scolaire



**Expertise Hanen : Formation spécialisée 'More Than Words' pour les orthophonistes.**

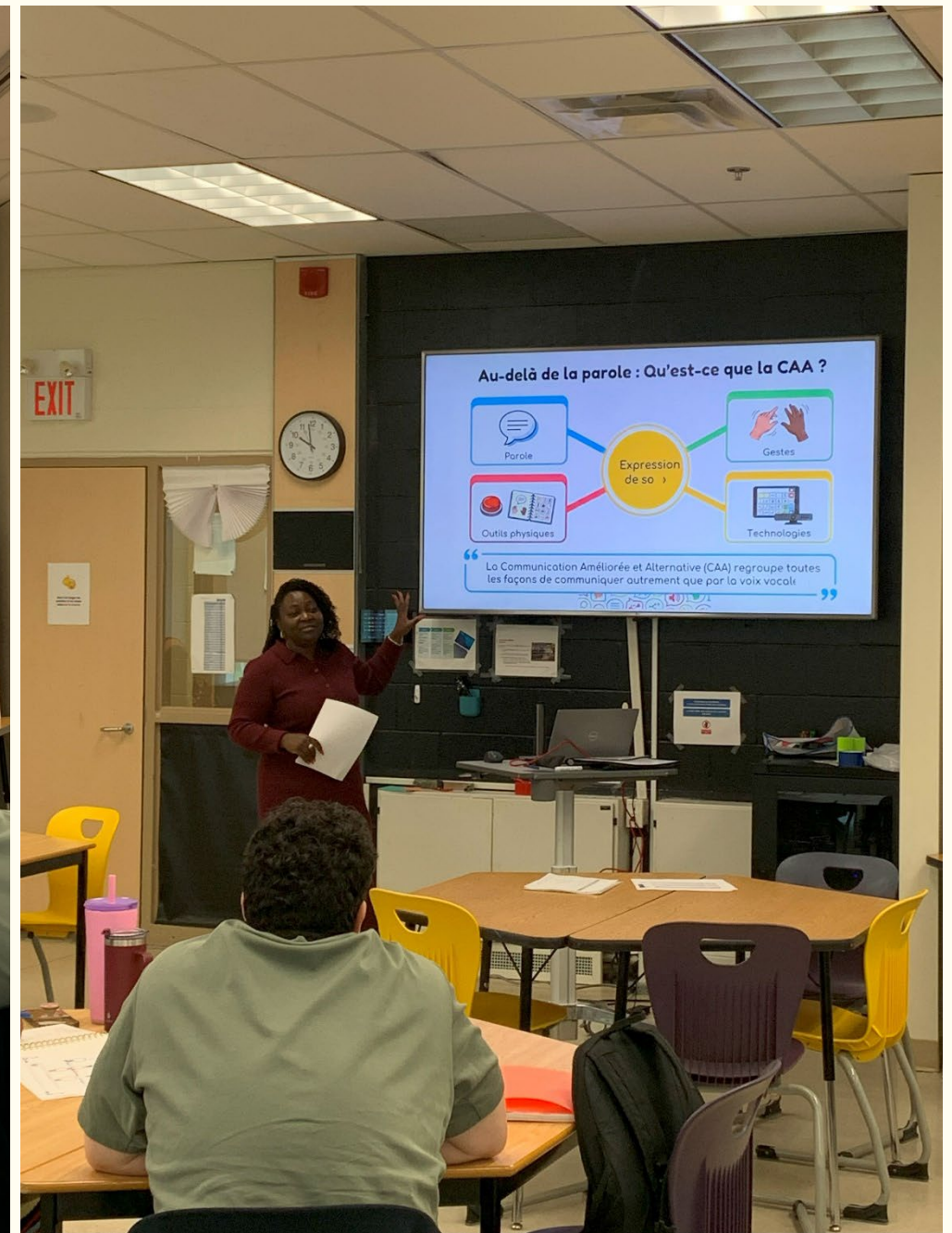
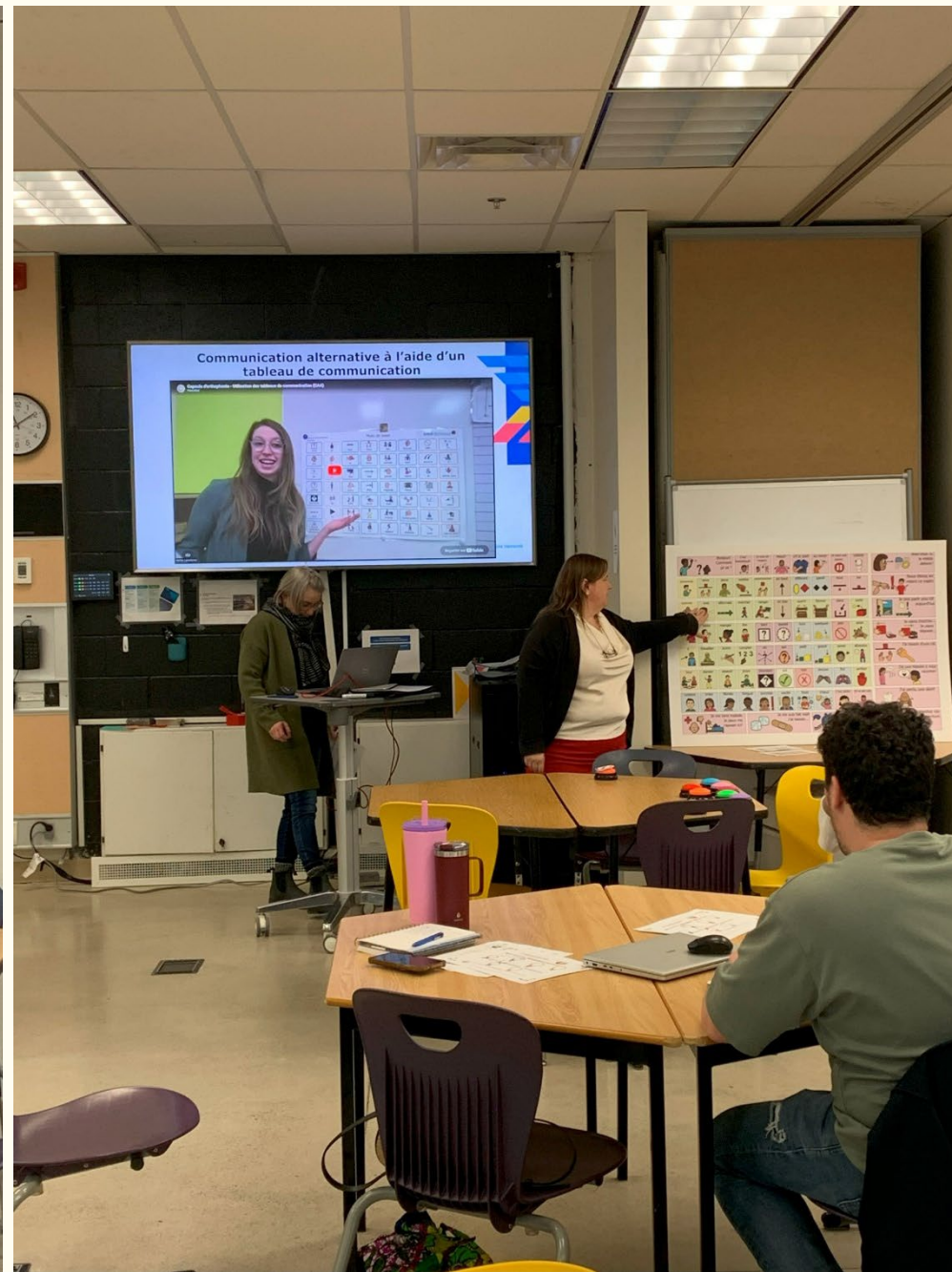
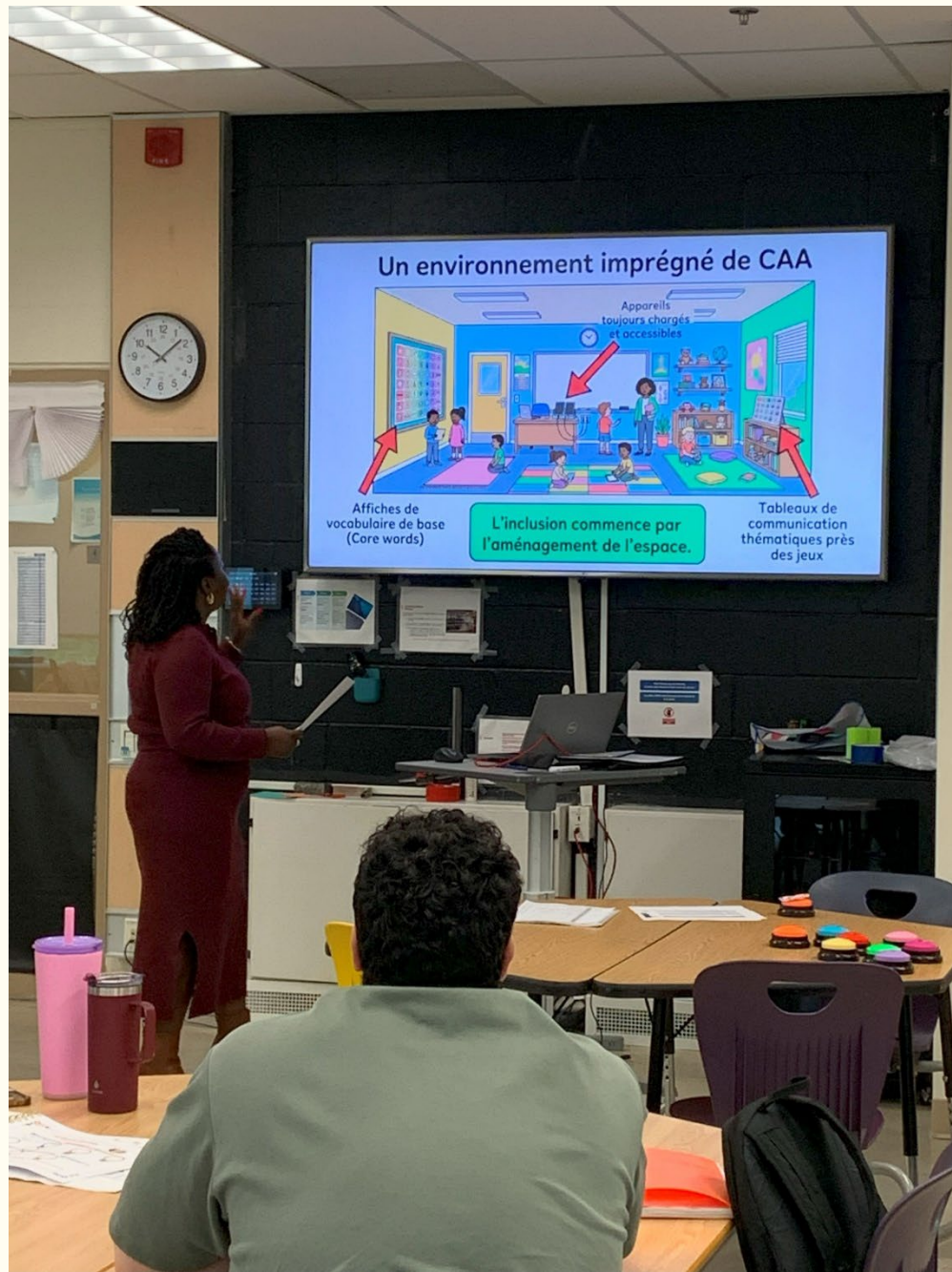


**Maîtrise de la CAA : Ateliers pratiques sur les tableaux visuels et les boutons vocaux.**



**Aménagement de l'espace : Imprégnation visuelle de la classe et création de matériel transférable.**

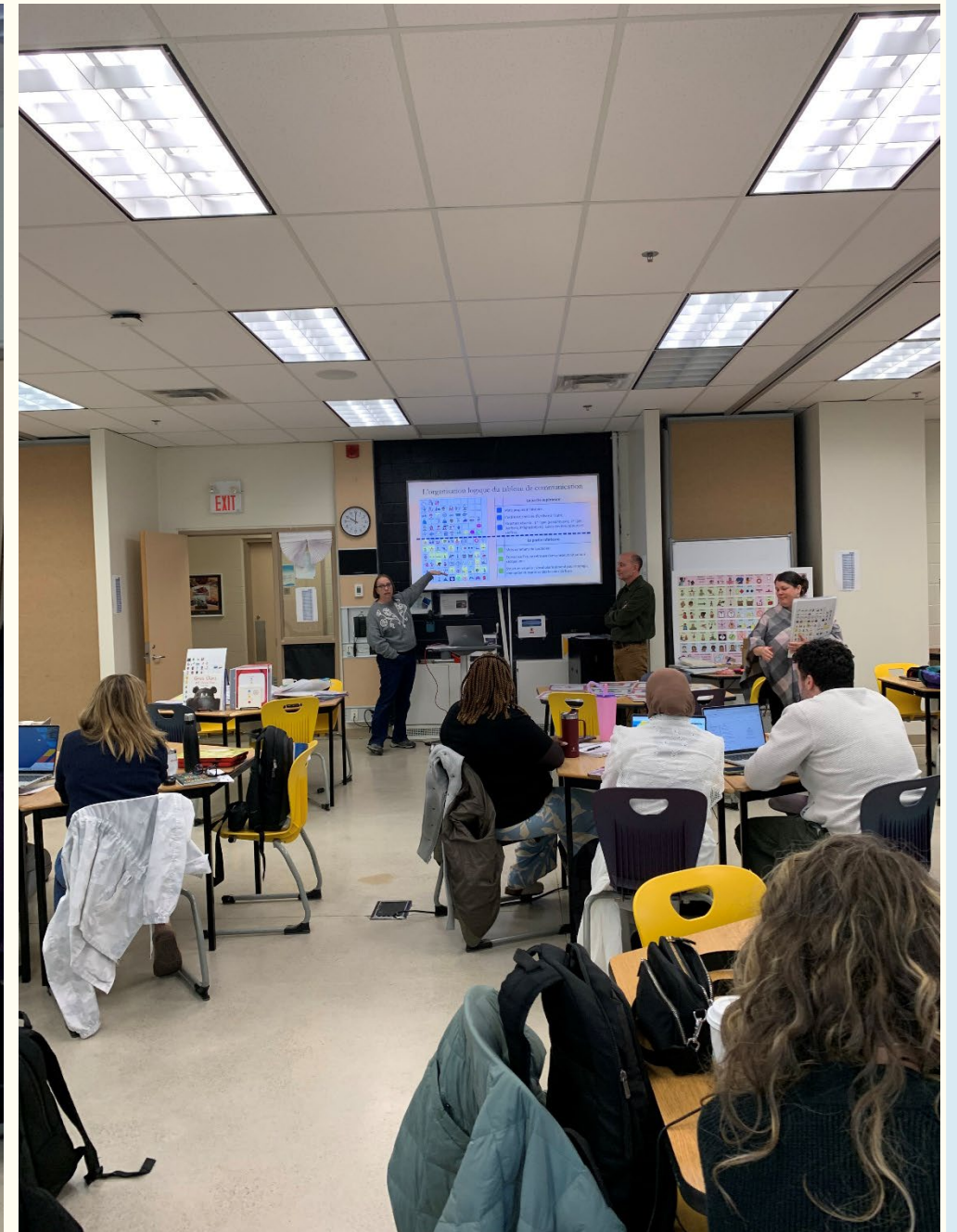
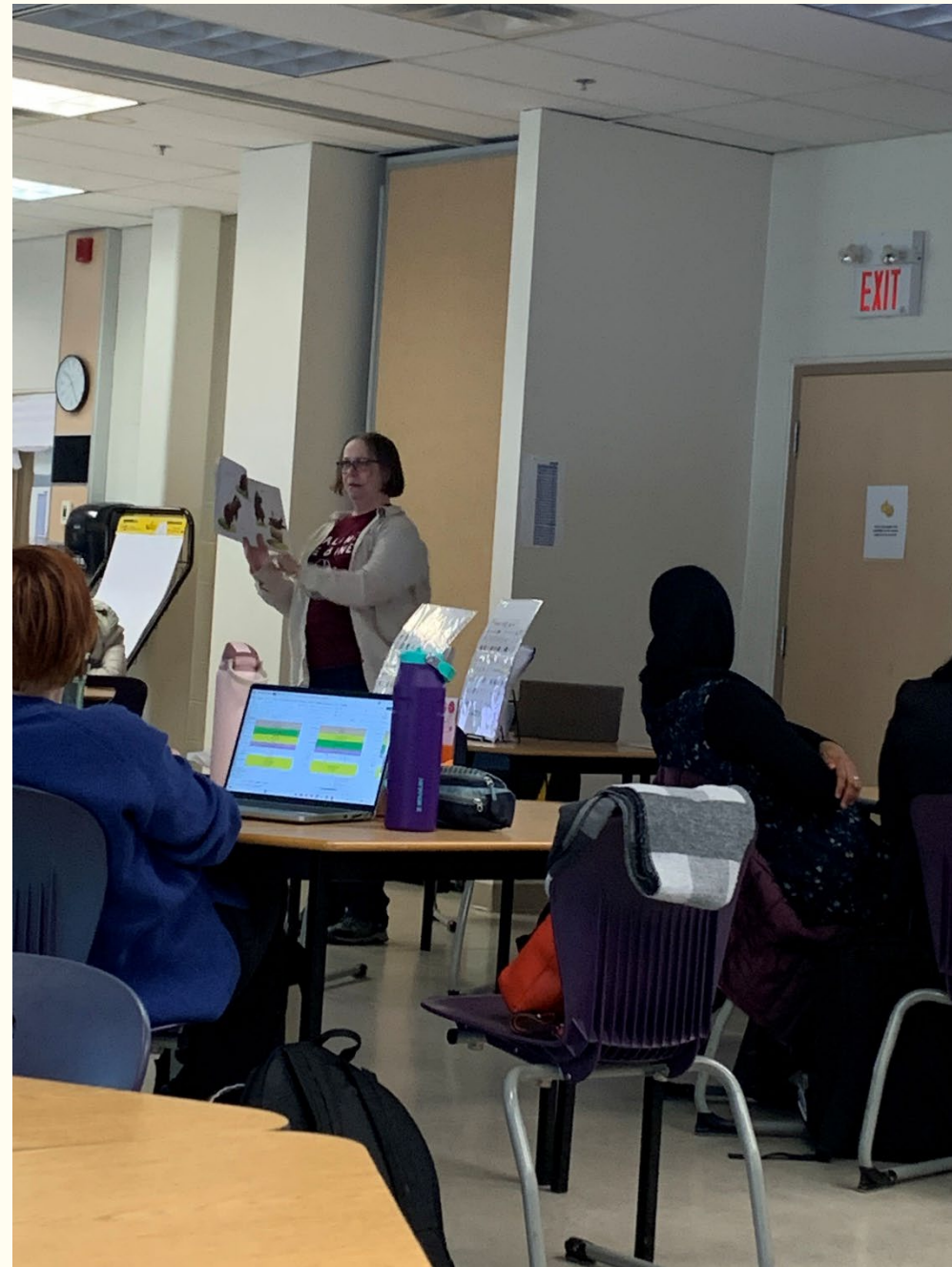
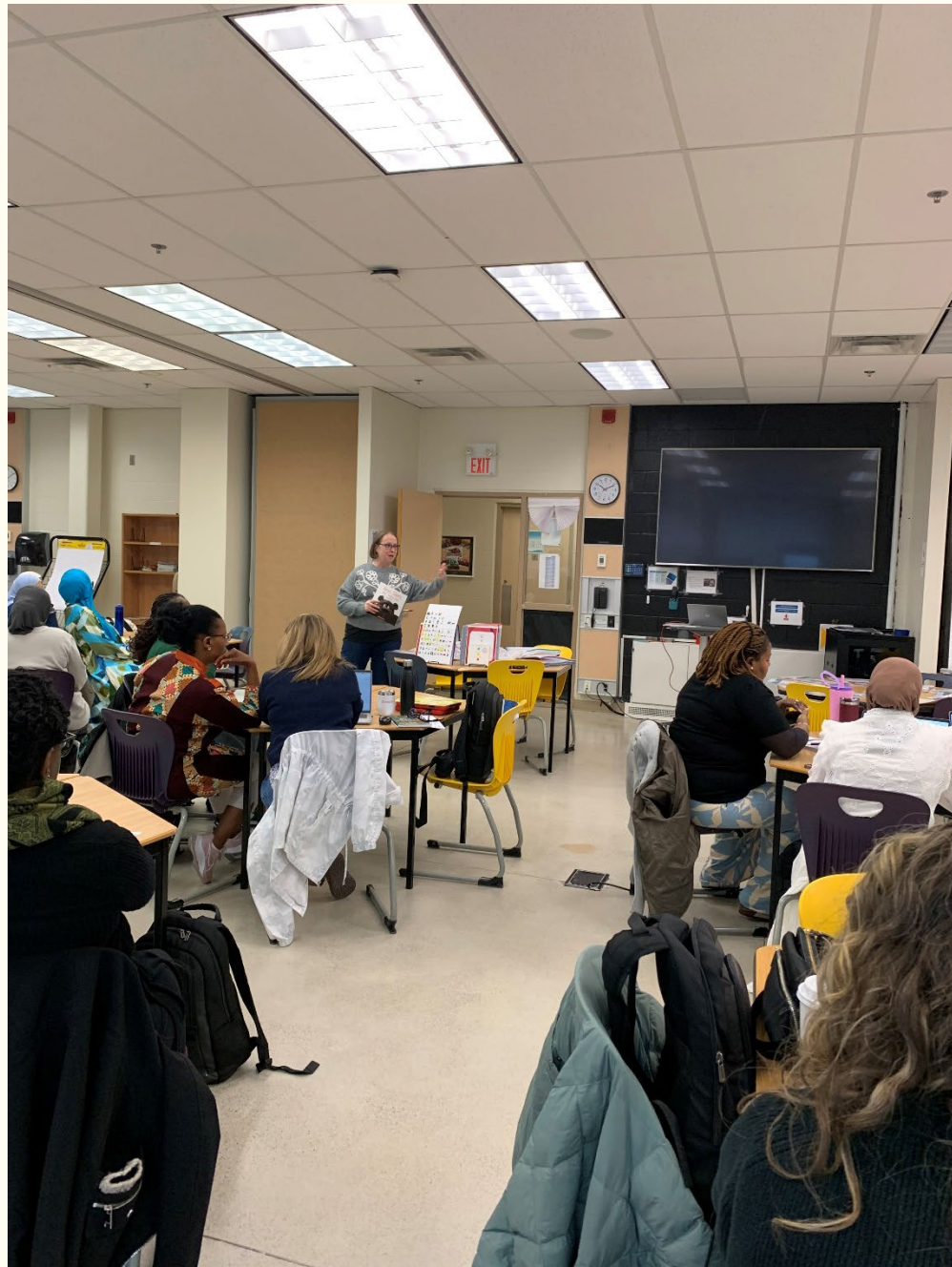




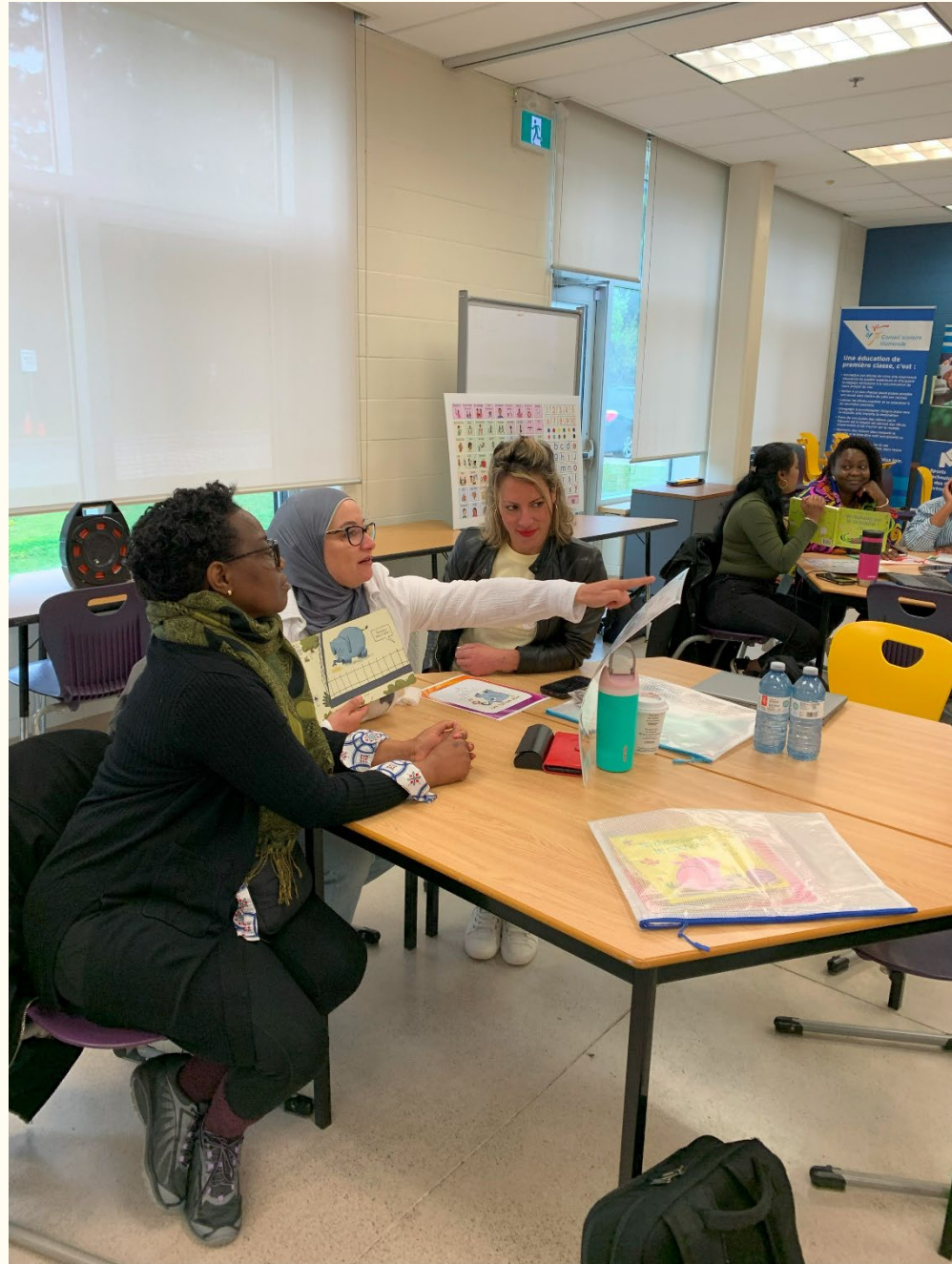












# Les troussees de jeux didactiques : apprendre en s'amusant

## Banana Blast



## Zébulon mon compagnon glouton



# Focus sur les scénarios sociaux et quotidiens

## Jeu du supermarché

Inverser les rôles (client/caissier), formuler des demandes, catégoriser les aliments (chaud/froid).



## Zébulon le glouton

Routines et transitions (installer, nourrir, ranger), exprimer ses goûts (Miam / Beurk).





## La boucle bidirectionnelle : jeu et langage

Le jeu

Le langage

Stimule  
l'utilisation  
du langage.

Permet d'organiser  
et de complexifier  
le jeu.

Permet de  
tenir des rôles,  
de négocier et  
d'explorer.

Facilite la  
compréhension  
des règles et des  
scénarios.

Le langage devient une source de plaisir et non de frustration.  
Chaque erreur est une expérimentation !

Conseil scolaire  
Viamonde  
csviamonde.ca

### MISSION

Viamonde, chef de file en éducation, se dédie à offrir des écoles novatrices à taille humaine où les élèves sont des citoyennes et citoyens du monde.

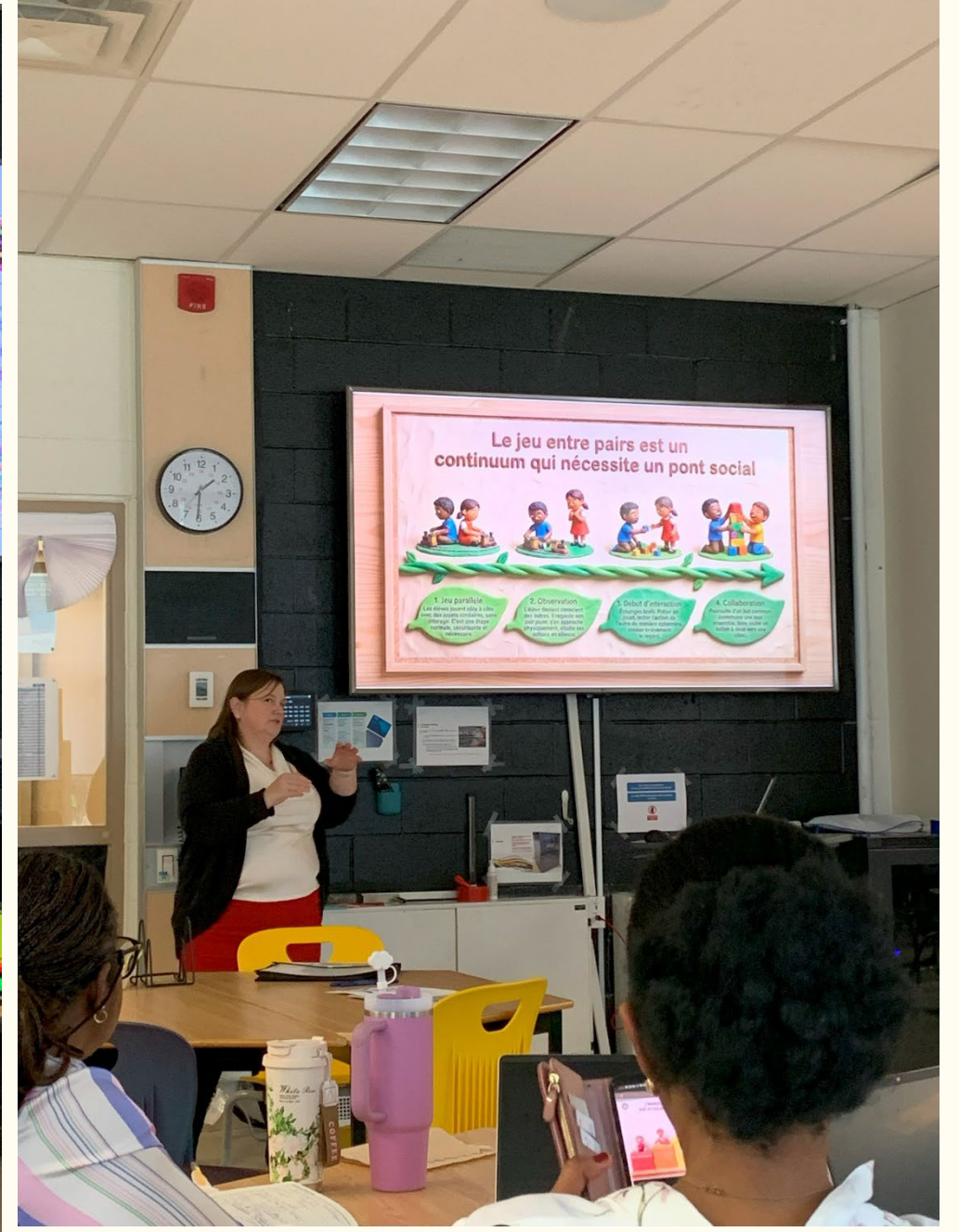
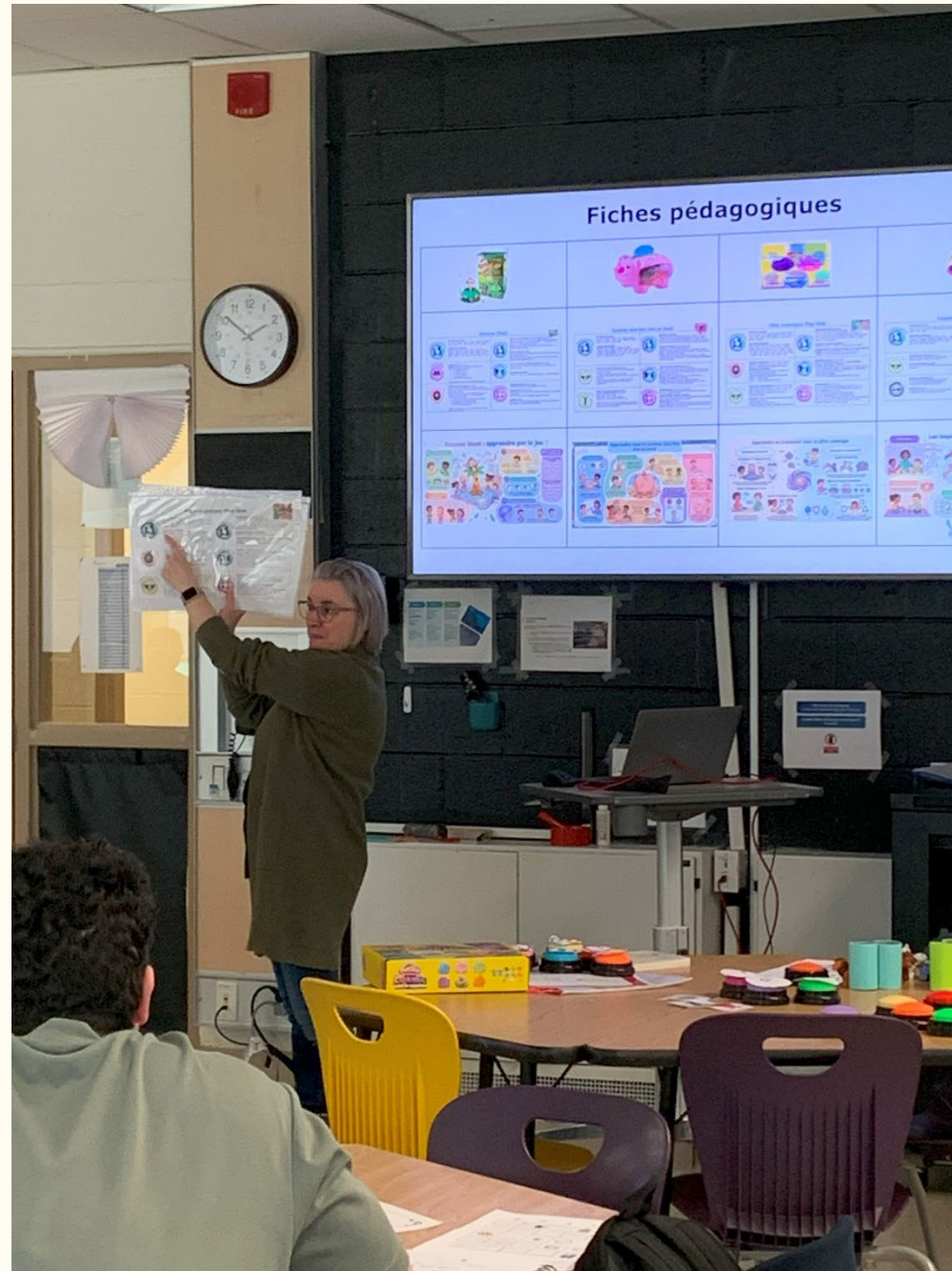
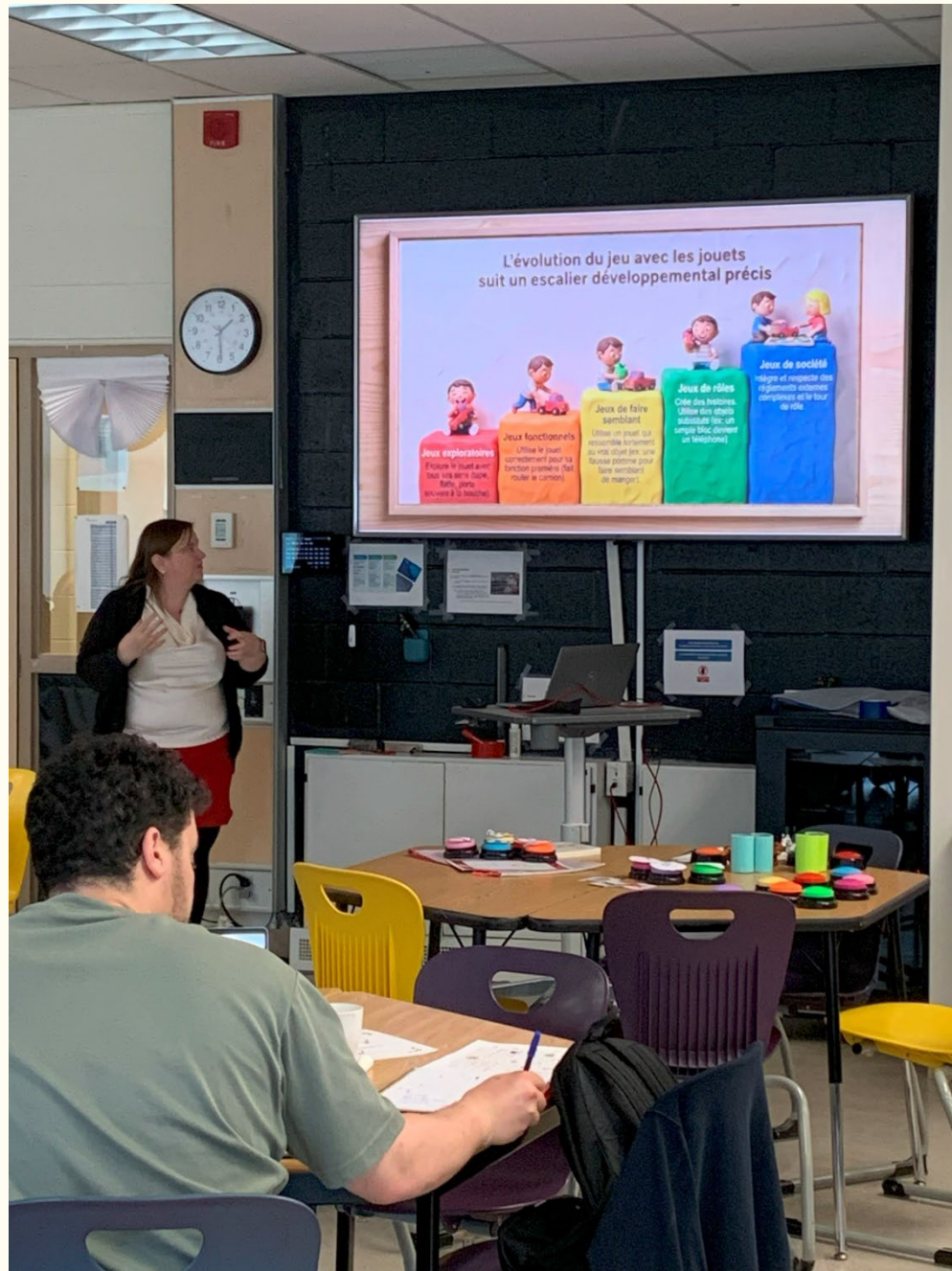
### VISION

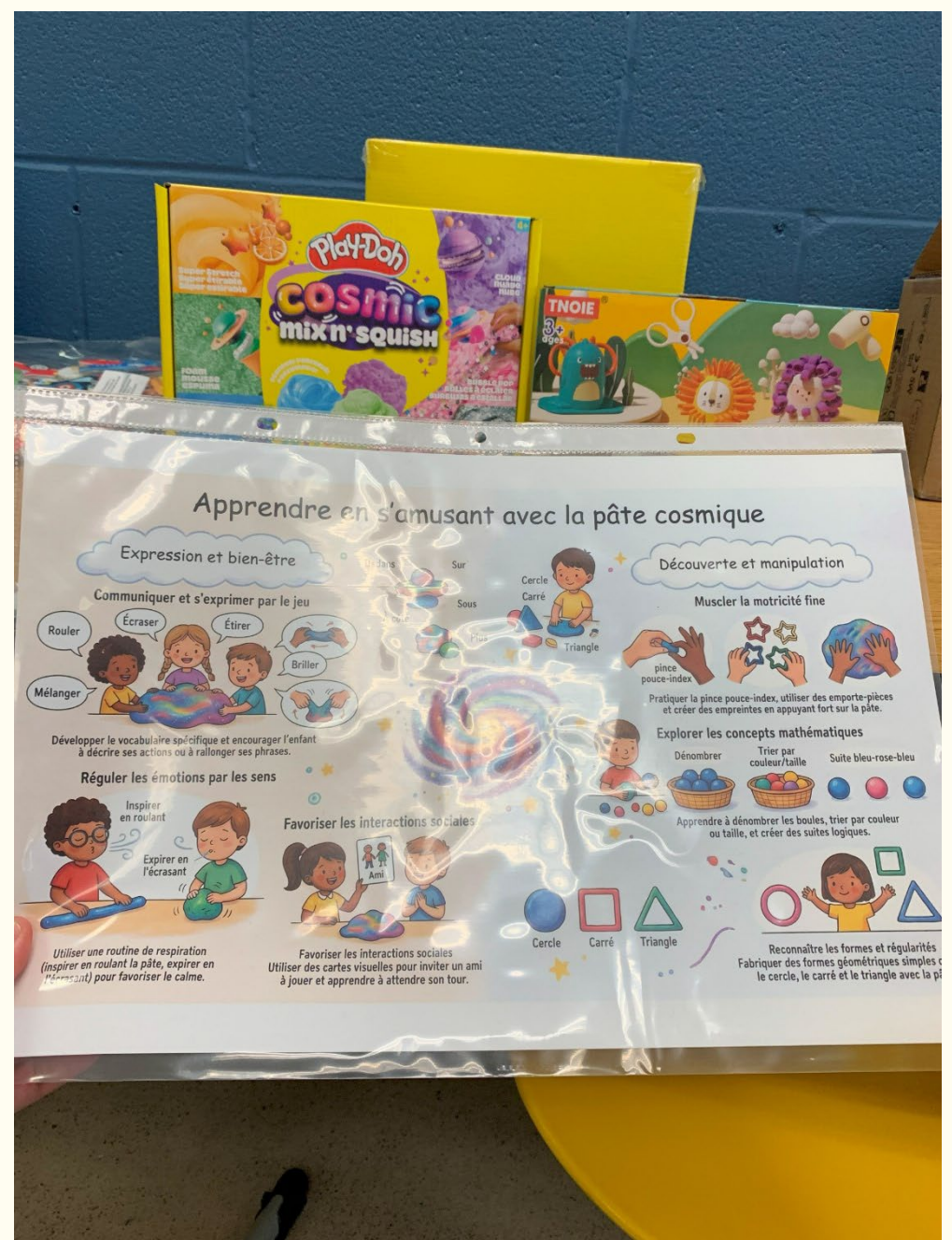
Engagé vers l'excellence en éducation, Viamonde est reconnu comme un allié indispensable à la réussite et au bien-être collectifs.

### DEVISE

*Franchement exemplaire!*  
La devise du Conseil scolaire Viamonde exprime bien le fait que nos écoles ne suivent pas les meilleures pratiques, elles les définissent.







# Le carrefour numérique des ressources

Accès instantané  
aux fiches  
pédagogiques de  
chaque jeu.



Centralisation  
des stratégies  
d'intervention

Organisation claire  
par centre  
d'apprentissage



# Le pont entre l'école et la maison : outiller les familles

L'inclusion ne s'arrête pas à la fin des classes.

Création d'**infographies accessibles et décomplexées** pour guider les parents.

**But** : Transformer la lecture à la maison en une **expérience interactive**, sans pression de performance.



Intervention formelle



## OUTILS ADAPTÉS

- Fiches visuelles simples
- Scénarios sociaux
- Guides par étapes



## COMMUNICATION FLUIDE

- Partage de stratégies
- Rétroaction positive
- Échanges réguliers



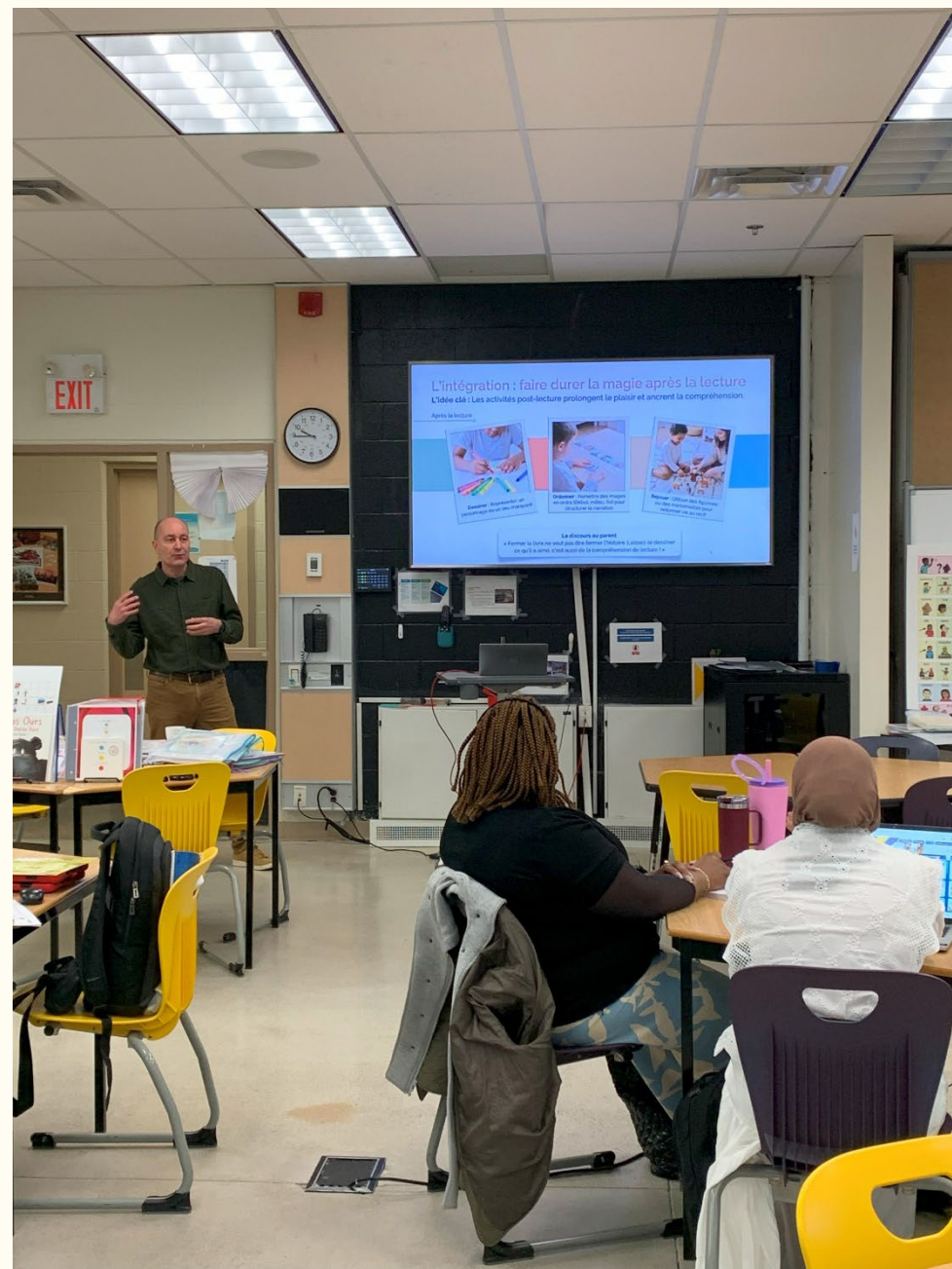
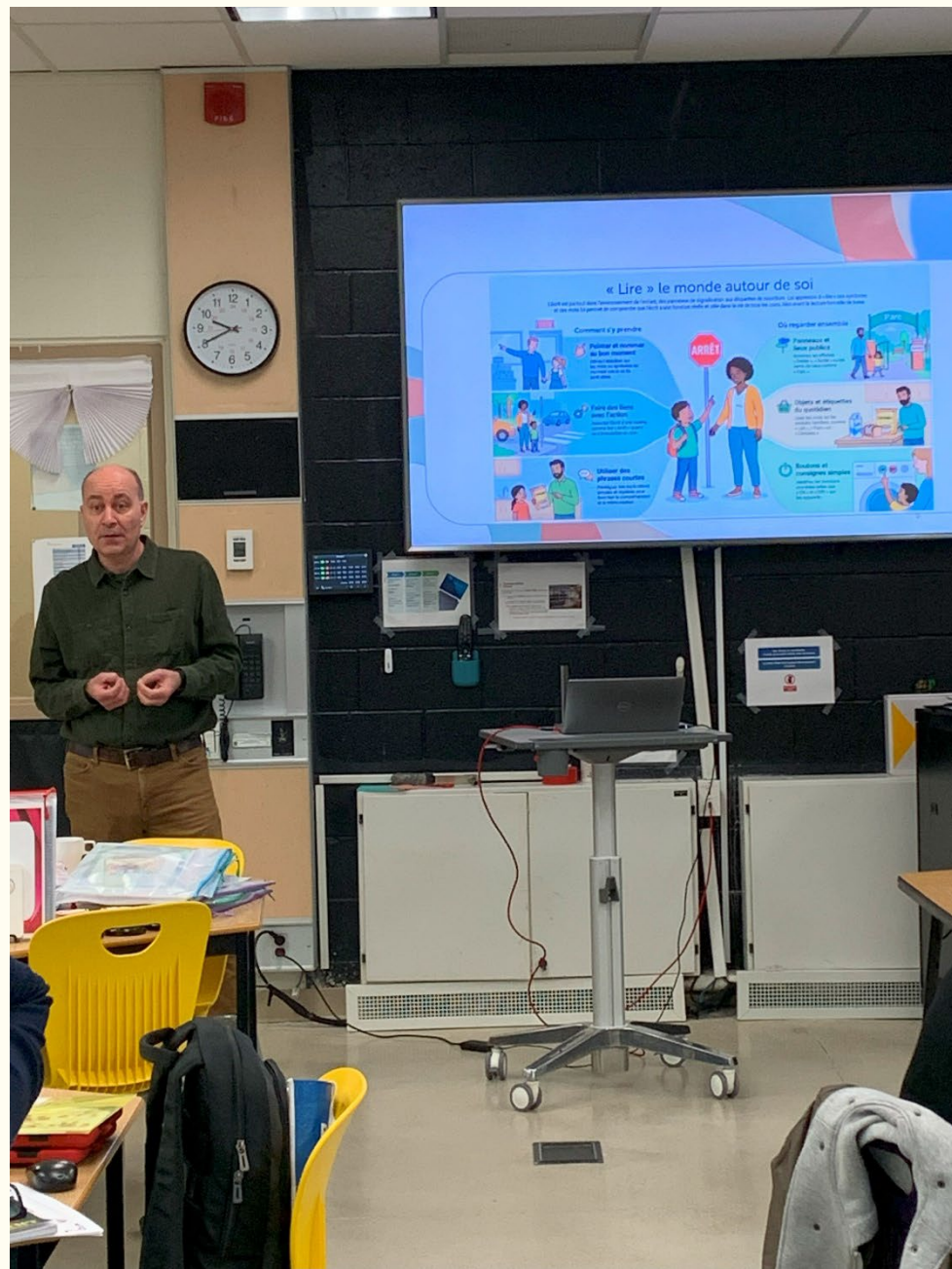
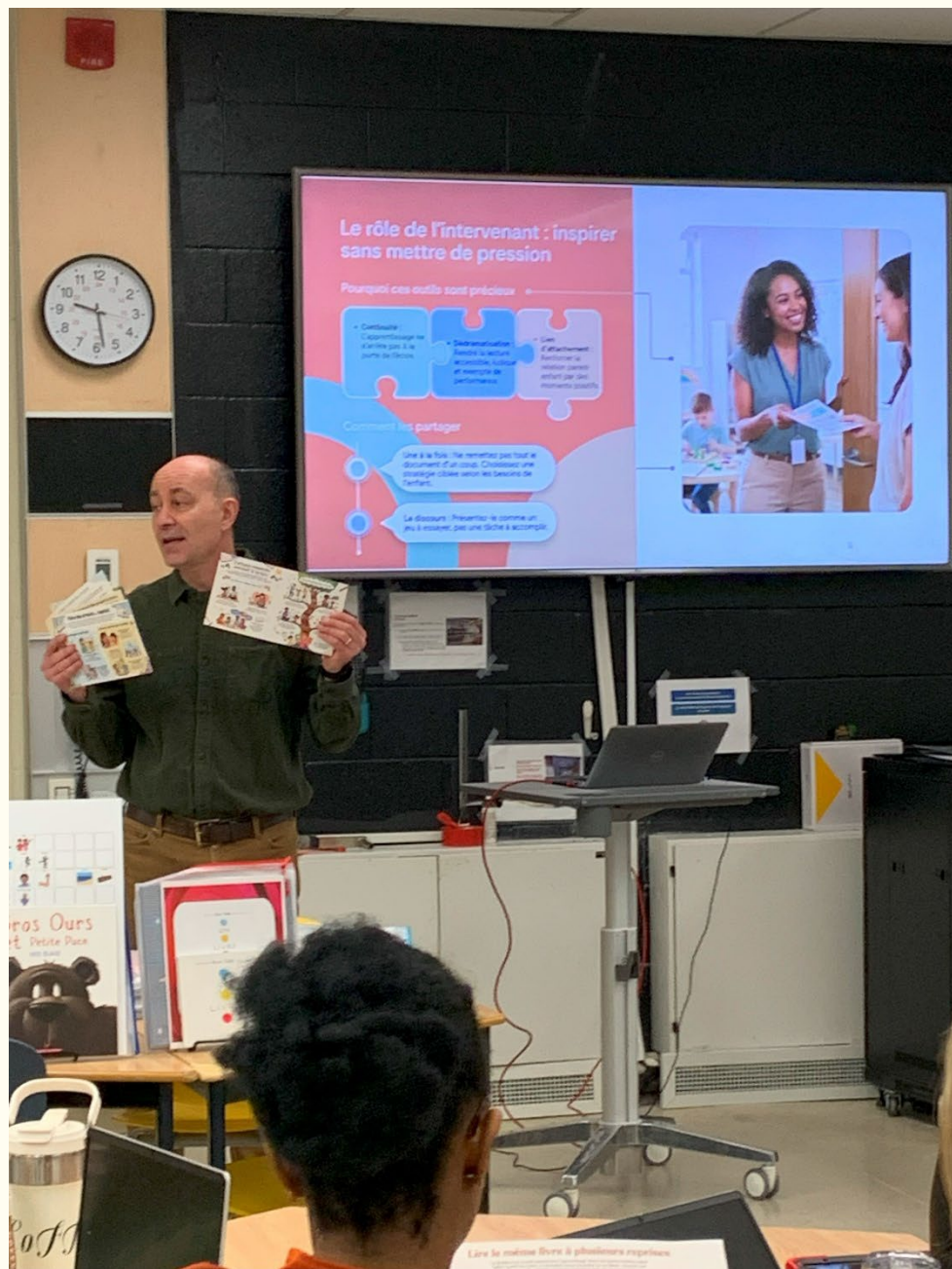
## AUTONOMIE PARENTALE

- Confiance renforcée
- Moments de qualité
- Soutien continu



Environnement familial





# Stratégies de lecture interactive : astuces pour la maison

## 1. Faire des erreurs exprès

Inverser les rôles !  
L'enfant corrige l'adulte,  
ce qui l'incite à participer  
activement.



## 2. Adapter la durée

Observer les signaux.  
Une seule page lue avec  
plaisir vaut mieux qu'un  
livre terminé par obligation.



## 3. Faire vivre l'histoire

Mimer, bouger et  
exagérer les expressions  
faciales pour ancrer le  
vocabulaire.



## 4. Réinvestir l'histoire

Dessiner, rejouer une  
scène avec des figurines  
ou lier l'histoire au  
quotidien.





## Réinvestir l'histoire

Réutiliser une histoire après la lecture permet à l'enfant de passer d'un rôle passif à un rôle actif. Cette approche naturelle et concrète aide à consolider la compréhension tout en prolongeant le plaisir de lire.

### 5 Idées simples à la maison

#### Pourquoi réinvestir l'histoire ?

**Consolider les acquis**  
Permet de revoir et comprendre ce qui a été entendu ou observé.

**Participation active**  
L'enfant utilise l'histoire de façon concrète plutôt que seulement passive.

**Développement naturel**  
Soutient la communication et le langage au rythme de chaque enfant.



**Dessiner une partie de l'histoire**  
Proposer de dessiner un personnage, un lieu ou un moment marquant.



**Rejouer une scène**  
Utiliser des figurines, des marionnettes ou des objets du quotidien.



**Remettre les images en ordre**  
Feuilleter le livre pour identifier le début, le milieu et la fin.



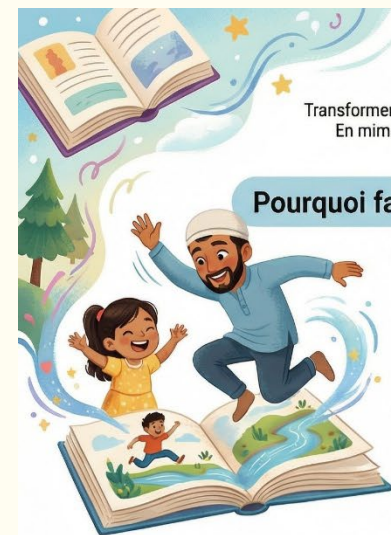
**Faire des choix simples**  
Poser des questions avec deux options (ex : « Il court ou il marche ? »).



**Faire un lien avec la vie quotidienne**  
Comparer l'histoire avec le vécu de l'enfant (ex : « On fait ça aussi »).

#### Rappel important

Toutes les formes de participation comptent  
L'enfant peut participer par un regard, un geste, un dessin ou un mot.



## Faire vivre l'histoire

Transformer la lecture en une expérience sensorielle et motrice aide l'enfant à ancrer le vocabulaire dans la réalité. En mimant les personnages, l'enfant ne se contente plus d'écouter; il participe activement, ce qui renforce son attention et sa compréhension des émotions.

### Pourquoi faire vivre les actions ?

**Une compréhension plus profonde**

Bouger permet de relier concrètement les mots aux actions physiques et aux émotions.

**Un engagement dynamique**



L'imitation soutient l'attention des jeunes enfants et rend le moment de lecture interactif.

### Un pont vers le langage



L'action aide l'enfant à saisir le sens des mots complexes par l'observation visuelle.

### Comment s'y prendre simplement ?

**Mimer et exagérer**



Utilisez des mouvements clairs et des expressions faciales marquées pour illustrer les émotions.

**Inviter et associer**



Dites le mot (« il tombe ») pendant l'action et demandez : « On fait comme lui ? ».

**Respecter le niveau d'énergie**



Adaptez-vous : l'enfant peut bouger beaucoup ou simplement observer selon sa forme.



## Expliquer et enseigner le vocabulaire littéraire

L'utilisation de mots précis comme « auteur » ou « personnage » donne à l'enfant des repères pour comprendre la structure d'une histoire. En enseignant ce vocabulaire de façon concrète et progressive, on aide l'enfant à réfléchir au récit et à s'exprimer avec plus d'assurance.

### Idées simples à la maison

**Explorer la page couverture**  
Identifiez le titre et l'auteur de l'histoire pour établir le contexte avant de commencer.

**Pointer et nommer**  
Désignez physiquement les personnages et précisez qui parle ou agit dans l'illustration.

**Décrire ce qui se passe**  
Utilisez des mots simples pour expliquer le problème du personnage ou ses émotions.

### Conseils pour les parents

**Une approche progressive**  
Un ou deux mots clés par lecture suffisent pour ne pas alourdir l'expérience.

**Utiliser des supports concrets**  
Soutenez la compréhension à l'aide d'images, de gestes ou de questions très simples.

**Prioriser le plaisir**  
L'objectif est de vivre une expérience positive plutôt que de terminer absolument le livre.

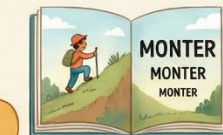
## Mettre en évidence les concepts de base pendant la lecture

Pendant la lecture, attirer l'attention d'un enfant sur des concepts comme les positions, la grandeur ou la vitesse l'aide à mieux comprendre l'histoire. En associant les mots aux images et au récit, le parent enrichit le langage de l'enfant sans transformer la lecture en leçon.

### Commenter les actions et les images

Dire simplement « il est dans la maison » pour illustrer une position.

**Répéter les concepts clés**  
Reprendre les mêmes mots (monter, descendre, petit) chaque fois qu'ils apparaissent.



**Mettre l'accent sur une ou deux notions**  
Choisir seulement quelques concepts simples par lecture pour éviter de surcharger l'enfant.



### Façons d'inviter la participation

**Inviter l'enfant à observer**

Poser des questions comme « où est le chat ? » ou pointer l'image.

**Adapter le niveau selon l'intérêt**  
Accepter que l'enfant écoute passivement ou participe activement selon sa motivation.

**Associer les mots au récit**  
Relier les notions de grandeur ou de vitesse directement à l'intrigue.



# Au-delà de la classe : l'inclusion sociale

BEST BUDDIES<sup>®</sup>



CANADA



Déploiement du programme dans 9 écoles de notre conseil.



Création d'amitiés entre élèves avec et sans déficience intellectuelle.



Réduction de l'isolement et renforcement de l'estime de soi.



Organisation d'activités communes (cuisine, jardinage, arts).





# AU CŒUR DE L'INCLUSION

Au-delà des mots!

**Programme Best Buddies**

# Vers une inclusion véritable : un impact durable



## Au-delà du matériel

Un changement de culture scolaire.

## Des liens renforcés

Une collaboration riche entre professionnels, familles et élèves.

## Un avenir accessible

Des stratégies pérennes qui continueront de donner une voix à chaque enfant.

# Contact NIAGARA

*For Children's and Developmental Services*  

---

*pour les services à l'enfance et à l'adaptation*

Toujours un  
bon point de  
**Contact**

905 684 3407

info@contactniagara.org

TTY: 905 684 6289

**Visitez notre site web**

[www.contactniagara.org](http://www.contactniagara.org) et cliquez sur

l'icone



Français

# Avant de commencer....

Il est évident que la planification du programme pour les jeunes en phase de transition débute lorsque le jeune atteint l'âge de quatorze ans. Cependant, nous sommes conscients de l'importance cruciale de la première année de l'école secondaire, qui marque une étape décisive dans leur parcours vers l'âge adulte.

Planifier quelques années à l'avance peut aider à établir, à atteindre et à réussir les objectifs scolaires et professionnels et renforcer l'engagement communautaire.

Il est important que nous aidions les jeunes dans la découverte de leurs centres d'intérêt et dans l'exploration de nouvelles perspectives stimulantes.





PDF

CLIQUEZ POUR  
TÉLÉCHARGER  
**L'OUTIL BUILDING  
ON SUCCESSES**

## Transition vers l'école secondaire

Vous trouverez des ressources, des outils, des fiches de travail, des vidéos et bien plus encore sur ce site.

**Il est possible que les ressources ne soient pas tous disponibles en français.**

<https://planningnetwork.ca/resources/transiti-on-vers-lecole-secondaire>

# Qu'est-ce qu'un plan de transition pour les jeunes en phase de transition (Jtrans)?

---



Un processus qui s'adresse aux jeunes de quatorze à dix-huit ans ayant un trouble du développement ou une déficience intellectuelle diagnostiquée ou non.



C'est une initiative du gouvernement de l'Ontario



C'est une méthode de planification qui aboutit à un plan unique et intégré visant à guider la transition du jeune à l'âge adulte.



C'est un plan établi avec la participation des conseils scolaires, des directeurs(trices), des professeurs, du jeune et des membres de sa famille ainsi que toutes autres personnes impliquées dans sa vie, telles que des agences communautaires et des travailleurs de la santé.

# Pourquoi avons-nous un processus du JTrans?

- Le rapport intitulé **\*\*« Document de consultation : Transformer les services de soutien en Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle »** publié par **Mercer Delta Consulting (2006)**
- Une politique de transition existe en Ontario depuis les dix dernières années cependant, les recherches continuent de démontrer que les étapes clés, telles que l'emploi, l'indépendance financière, les relations amoureuses, entre autres, sont rarement franchies. (Keogh, Bernhelmer C Guthrie, 2004; Newman et al. (2011); Crawford, 2011)

*\*\* Veuillez noter que ledit rapport est disponible du Ministère des services à l'enfance et des services sociaux et communautaire.*



# Les étapes du processus du JTrans

1. Identifier le jeune de 14 ou plus ayant un trouble du spectre du développement ou une déficience intellectuelle;
2. Aviser la famille de l'existence du programme Jtrans;
3. Demander au jeune ou à un membre de sa famille de signer un formulaire d'aiguillage de Contact Niagara, de nous le faire parvenir et inclure les évaluations psychologiques et psychopédagogiques;
4. L'aiguillage sera complété avec le jeune, un parent ou un tuteur légal, envoyé au pourvoyeur de services et le nom de la personne responsable du dossier sera noté;
5. Une rencontre avec le jeune, les membres de sa famille ainsi que toutes autres personnes impliquées sera planifiées par le responsable du dossier;
6. Le but de la réunion est d'établir des objectifs, identifier les participants communautaires des divers domaines, tels que de l'éducation, l'emploi et l'hébergement et les membres de l'équipe se voient attribuer des responsabilités;
7. Le plan du Jtrans est mise en place et mise a jour annuellement. Une copie dudit plan est envoyée à Contact Niagara pour des fins de statistiques.

## Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI)

---

Lorsque le jeune atteint l'âge de quatorze ans, le personnel chez Contact Niagara peut aider les familles à compléter l'aiguillage aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI)

Le SOPDI exigera qu'une copie de la carte santé du jeune, de son certificat de naissance et d'évaluations psychologique et psychopédagogique soit fourni.

**Assurez-vous de bien faire mention de toutes évaluations complétées lors de la première réunion de planification du JTrans.**



# Élaborer un plan du JTrans



## Programme pour les jeunes en phase de transition

### Plan de transition intégré

Ces informations sont recueillies conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée. À titre de client ou de tuteur (trice) agissant au nom du client, vous avez le droit de refuser de fournir des informations personnelles. Aucune information ne sera divulguée sans votre consentement à moins que ces renseignements soient requis par les tribunaux.

Nom de l'adolescent	<input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> autre	Date de naissance année/mois/jour	
Parent/Tuteur(trice)		Numéro de téléphone résidentiel	
Adresse		Numéro de téléphone au travail	
Ville/Code postal		Date du plan d'action année/mois/jour	
Conseil scolaire			

#### PLAN DE TRANSITION – ORGANISME RESPONSABLE

MEMBRES DE L'ÉQUIPE DE TRANSITION	COORDONNÉES
1.	1.
2.	2.
3.	3.

#### FORCES ET BESOINS

Forces	Besoins
•	•
•	•
•	•
•	•

#### BUTS DE LA PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE ET L'IMPLICATION SOCIALE

Ne s'applique pas pour l'instant

•		
•		
•		
ACTIONS	RESPONSABILITÉS	ÉCHÉANCIERS
1.	1.	1.
2.	2.	2.
3.	3.	3.

#### BUTS POUR UN TRAVAIL (RÉMUNÉRÉ/NON-RÉMUNÉRÉ)

Ne s'applique pas pour l'instant

•		
•		
•		
ACTIONS	RESPONSABILITÉS	ÉCHÉANCIERS
1.	1.	1.
2.	2.	2.
3.	3.	3.

#### BUTS POUR L'ÉDUCATION

Ne s'applique pas pour l'instant

•		
•		
•		
ACTIONS	RESPONSABILITÉS	ÉCHÉANCIERS
1.	1.	1.
2.	2.	2.
3.	3.	3.

#### BUTS POUR L'HÉBERGEMENT

Ne s'applique pas pour l'instant

•		
•		
•		
ACTIONS	RESPONSABILITÉS	ÉCHÉANCIERS
1.	1.	1.
2.	2.	2.
3.	3.	3.

#### AUTRES BUTS PERSONNELS

Ne s'applique pas pour l'instant

•		
•		
•		
ACTIONS	RESPONSABILITÉS	ÉCHÉANCIERS
1.	1.	1.
2.	2.	2.
3.	3.	3.

#### À 16 ANS:

ACTION	RESPONSABILITÉ	DÉNOUEMENT
<input type="checkbox"/> demande au SOPDI	1.	•

#### À 17,5 ANS:

ACTION	RESPONSABILITÉ	DÉNOUEMENT
<input type="checkbox"/> demande au POSPH	1.	•

#### ITEM

Parent/Tuteur(trice) ou adolescent de plus de 16 ans donne mon consentement pour partager le plan d'action avec les membres de l'équipe de transition

#### SIGNATURE

Date de la prochaine rencontre:

#### PLAN D'ACTION ÉTABLI EN CONSULTATION AVEC:

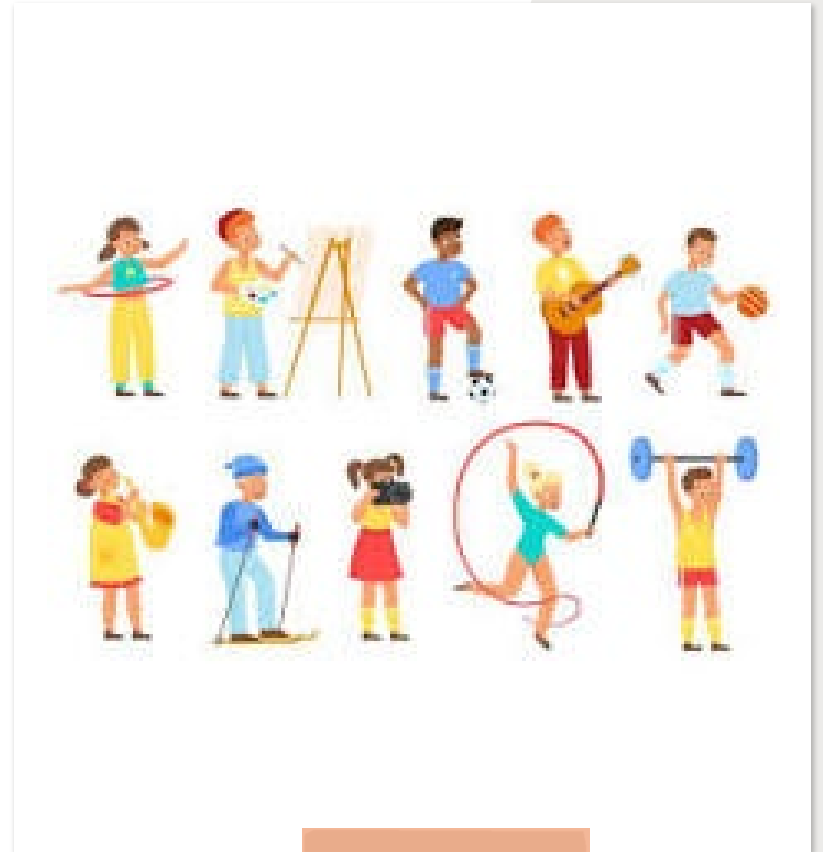
PERSONNE	ROLE	SIGNATURE	DATE
	ADOLESCENT		
	PARENT		
	AGENCE COMMUNAUTAIRE		
	ÉCOLE		
	AUTRE		

# L'importance d'identifier les centres d'intérêts du jeune

Les expériences de vie, telles que les camps d'été, les emplois à temps partiel, la participation aux équipes sportives et aux divers clubs nous aident à découvrir ce que nous aimons, ce que nous n'aimons pas, nos points forts et nos points faibles. Ces expériences façonnent nos objectifs futurs : le lieu où nous voulons travailler, la manière dont nous voulons passer notre temps libre et la manière dont nous aimerions nous impliquer dans notre communauté.

Dans le passé, les jeunes ayant un handicap n'ont pas bénéficié des mêmes possibilités que leurs camarades pour découvrir divers centres d'intérêt.

Mais le processus du JTrans est une occasion pour eux de vivre de nouvelles expériences et de découvrir de nouveaux centres d'intérêt. Le but de cette démarche est d'aider les jeunes à trouver des moyens enrichissants d'occuper leurs journées une fois qu'ils auront quitté l'école secondaire. Il est important de noter que ces objectifs et ces centres d'intérêt doivent toujours être déterminés par les jeunes eux-mêmes.



# Les âges et les documents



## 14 ans

- Est-ce que le jeune a fait l'objet d'une évaluation psychologique et une évaluation psychopédagogique? Une copie a-t-elle été remise à Contact Niagara?

## 16 ans

- Une demande a-t-elle été faite aux Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle (SOPDI)?
- La carte santé du jeune est-elle à jour?
- Le jeune a-t-il un compte bancaire?
- Le jeune a-t-il un numéro d'assurance sociale?

## 17.5 ans

- La famille a-t-elle reçu la lettre d'acceptation du SOPDI?
- La famille a-t-elle fait demande auprès du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées?



**QUESTIONS?**